



www.bastideleconfortmedical.com

Rapport d'activité 2011 • 2012



Bastide
LE CONFORT MÉDICAL



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 26 avril 2013, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 pris en application de la Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2010-2011 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2012 sous le n° D. 12-0323
- Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide le Confort Médical, le rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2009-2010 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} avril 2011 sous le n° D.11-0209

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide le Confort Médical et de l'Autorité des Marchés Financiers.

1	Chapitre 1 Présentation du groupe	■
	1 Profil	
	2 Interview des dirigeants	
	4 Historique / Chiffres clés	
	6 Positionnement et métiers	
	10 Le réseau numéro 1 en France	
	12 Un marché durablement porteur	
	14 Le carnet de l'actionnaire	
16	Chapitre 2 Rapport d'activité	■
28	Chapitre 3 Comptes consolidés	■
48	Chapitre 4 Comptes sociaux	■
66	Chapitre 5 Informations juridiques et sociales	■
88	Chapitre 6 Tableau de bord de l'actionnaire	■
94	Chapitre 7 Assemblée générale	■
100	Chapitre 8 Tableau de concordance	■



Vincent et Guy Bastide

L'exercice 2011-2012 a-t-il été un nouvel exercice de croissance ?

GB : Notre croissance s'est accélérée lors de cet exercice 2011-2012. Avec une hausse de 12,3% de notre chiffre d'affaires, nous avons dépassé notre objectif initial de 10%. Cette performance est très satisfaisante car elle repose principalement sur notre capacité à croître en organique puisqu'à périmètre constant nous avons enregistré une progression de 9,5%.

VB : Cette croissance repose à la fois sur notre positionnement sur des marchés porteurs et sur nos efforts commerciaux, car nous gagnons régulièrement des parts de marchés dans nos trois activités. Nous sommes ainsi parvenus, malgré un nombre de magasins stables, à générer une croissance dans l'activité Maintien à Domicile de 9% en nous appuyant notamment sur notre fort développement en collectivités, activité pour laquelle nous mettons en place des centres géographiques spécialisés

Où en êtes-vous au niveau du développement des pôles spécialisés ?

GB : Nous avons poursuivi sur l'exercice nos investissements dans ce domaine. Nous disposons aujourd'hui de 7 pôles spécialisés dans les prestations de services Nutrition-Perfusion et Assistance Respiratoire et de 8 pôles spécialisés dans les collectivités. Pour chaque pôle, nous mettons en place des équipes dédiées qui nous permettent d'offrir à nos clients un service de qualité et de proximité encore meilleur.

VB : Ce sont des investissements importants en termes de recrutements. Nous commençons à en recueillir les fruits avec des croissances fortes dans ces activités. Les dépenses engagées pèsent encore dans nos résultats mais nous devrions bénéficier progressivement d'un effet de levier sur nos marges au cours des prochaines années.

Quelle a été la rentabilité de l'exercice ?

GB : Notre rentabilité a progressé légèrement sur l'exercice. Nous avons atteint 6,2% de marge opérationnelle courante. Nous sommes satisfaits de cette performance car, comme nous venons de l'évoquer, nous donnons aujourd'hui priorité à la croissance.

VB : C'est toutefois un niveau suffisamment confortable qui permet de couvrir nos investissements opérationnels, notamment en matériel locatif et surtout de financer en partie nos opérations de croissance externe. Notre taux d'endettement net à 63% des capitaux propres reste ainsi raisonnable et adapté à notre développement.

Quel recul pouvez-vous avoir sur vos dernières acquisitions ?

GB : Nous en sommes très satisfaits. Les intégrations des trois sociétés (Médikea, AAZ Santé, AB2M) se sont très bien déroulées. Les calendriers ont été parfaitement respectés et les contributions aux chiffres d'affaires conformes à celles que nous avons prévu. Elles apportent de la valeur au Groupe dès leur premier exercice.

VB : Ces opérations de petite taille répondent à une stratégie d'accélération de la croissance en ayant la volonté d'augmenter nos parts de marché dans des secteurs très porteurs comme l'Assistance Respiratoire. C'est dans cette optique que nous venons également de signer sur l'exercice en cours l'acquisition de la société Dom'air Santé qui nous apporte un portefeuille de clients récurrents. Ces acquisitions nous ont également permis de nous positionner sur un nouveau secteur la stomathérapie, un marché à fort potentiel pour notre Groupe.

Comment voyez vous évoluer le Groupe dans les prochaines années ?

GB : Nous allons poursuivre notre développement sur un rythme actif dans un marché porteur. Nous sommes bien sur attentif aux évolutions législatives et tarifaires qui peuvent nous impacter, mais le développement du soin à domicile reste inéluctable à court et moyen terme.

VB : Nos axes de développement sont bien définis. Ils visent à équilibrer progressivement l'activité Maintien à Domicile et les activités de services que sont la Nutrition Perfusion et le Respiratoire. Nous sommes actuellement sur un rapport de 62-38. Cette évolution aura de plus mécaniquement un impact positif sur nos marges car les prestations de service sont plus rémunératrices. Cette évolution se fera à la fois par croissance organique avec le développement de nos pôles et par croissances externes ciblées.

Allez-vous poursuivre le développement du réseau ?

GB : Pour les agences en propre, nous considérons aujourd'hui que notre couverture nationale est suffisante. Nous avons d'ailleurs l'intention de transformer l'activité « Maintien à Domicile » d'une vingtaine d'agence aujourd'hui intégrées en franchises au cours des 36 prochains mois. Cela nous permettra d'alléger nos frais de structure et d'allouer de nouvelles ressources financières vers nos autres activités.

VB : En parallèle, nous avons repris le développement de nos franchises après quelques mois de pause. Nous avons changé le management et surtout retouché légèrement notre concept. Nous ne souhaitons pas forcément ouvrir un point de vente immédiatement mais commencer par développer des prestations de service. L'objectif est d'assurer un revenu récurrent rapidement. Nous souhaitons à terme nous appuyer sur une soixantaine d'implantations en France et faire nos premiers pas dans les pays limitrophes.

Quels sont vos ambitions à moyen terme ?

GB et VB : Nous sommes convaincus que notre Groupe dispose de nombreux atouts dans le futur. Notre positionnement de multi-spécialiste est une véritable force qui nous permet aujourd'hui de répondre de façon complète aux besoins d'un patient à domicile. Notre trajectoire stratégique est claire pour les prochaines années et les actions que nous menons actuellement doivent nous permettre de créer de la valeur à court et moyen terme, à la fois pour l'entreprise, ses salariés et ses actionnaires.

La société a été créée à Nîmes par Guy Bastide, Pharmacien de formation. Il est l'un des tout premiers en France à avoir développé cette activité au travers d'une structure spécifique, la SARL Etablissements Bastide dès 1977.

1977

Création de la société à Nîmes.

1983

Création de l'agence d'Alès.

1987

Création de l'agence d'Avignon.

1988

Création de l'agence de Valence.

1989

Déplacement de l'agence de Nîmes qui se sépare du siège social pour s'installer dans la zone commerciale de Ville Active, Création de l'agence de Montpellier.

1993

Création d'un site de stockage et de service à Villeurbanne
Initiation d'une démarche qualité dans le domaine de l'assistance respiratoire.

1995

Création de quatre agences à Aix en Provence, Arles, Lyon et Saint-Etienne.

1997

Création de quatre nouvelles agences : Cannes, Montélimar, Toulouse et Toulon. Rachat de la société L'homme Rabier à Clermont-Ferrand, première croissance externe de l'entreprise. Introduction en Bourse, sur le second marché, le 17 mai.

1998

Création des agences de Narbonne, Vitrolles et Bordeaux

Rachat de la société Médical Guiraud implantée à Carcassonne et Perpignan et de la société Hygiène Service à Paris.

1999

Rachat de la société S.P.M. 2000 à Soissons, de la société Médico Savoie à Chambéry et de la société Médical Chaubet à Foix, Pamiers et Lavelanet.

Rachat du fonds de Commerce de la société Alpha Médical à Tours.

2000

Rachat du fond de commerce de la société Périmédical à Tours, de la société Sésame Rhône Alpes à Oullins (Lyon) et de la société Aérodom implantée à Amiens et Rouen. Rachat du Groupe Confortis (15 agences), de la société Médical Home Santé (à Lyon Croix Rousse et Tassin Demi Lune).

2001

Création de l'agence d'Orléans.

2002

Création de l'agence de Bayonne.

2003

Création de l'agence de Grenoble.

2004

Création de l'agence d'Annecy, de Mulhouse, de La Roche sur Yon, de Périgueux.

2005

Création des agences de Troyes, de Strasbourg de Reims et Besançon.

2006

Création des agences de Nancy, Béziers et Châteauroux.

2007

Création des agences de Niort, Lille, Vannes, Douai.

2008

Création des agences de Metz, Orange, Mâcon, Bourges et Le Havre. Ouverture de la plate-forme de stockage Sud à Gallargues. Lancement du concept de franchises à Nevers, Bourgoin-Jallieu, Rochefort.

2009

5 agences créées au Havre, à Angers, à Evry, à Limoges et à Poitiers. 8 nouvelles franchises à Argenteuil, Château Thierry, Villefranche, Auch, Brive, Saint Omer, Cambrai et Vienne

2010

Acquisition de la société Medikea MP, spécialisée dans la fourniture de solutions de stomathérapie et l'auto-sondage urinaire.

2011

Acquisition des sociétés A à Z Santé (Respiratoire) et AB2M, spécialisée dans la fourniture de solutions de stomathérapie et l'urologie

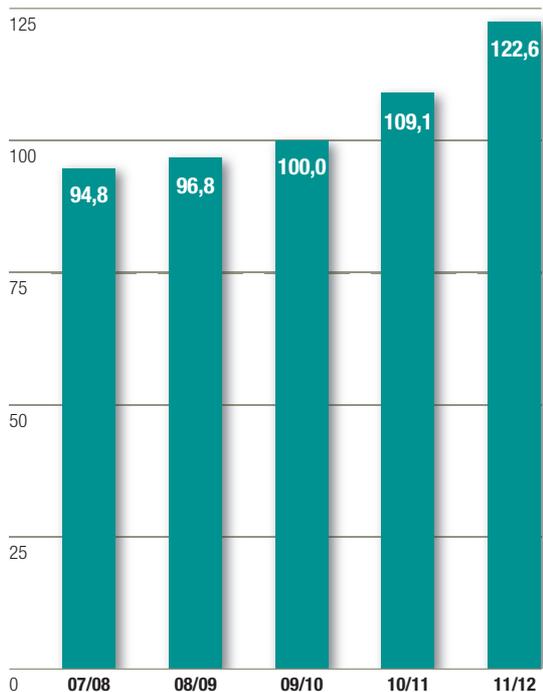
2012

Prise de contrôle à 100% dans la SARL MEDAVI NORD

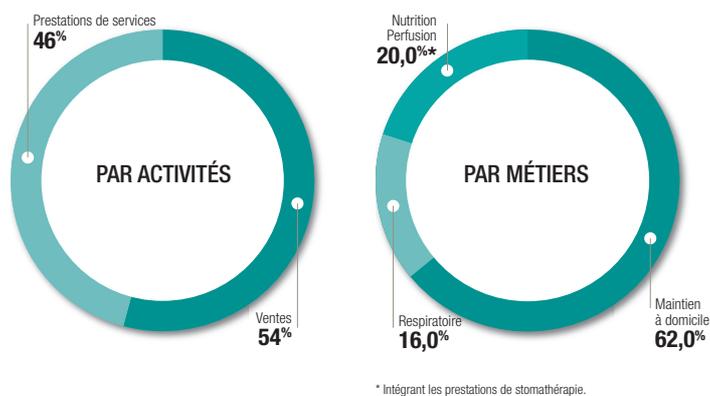
2013

DOM'Air acquis en Janvier 2013.

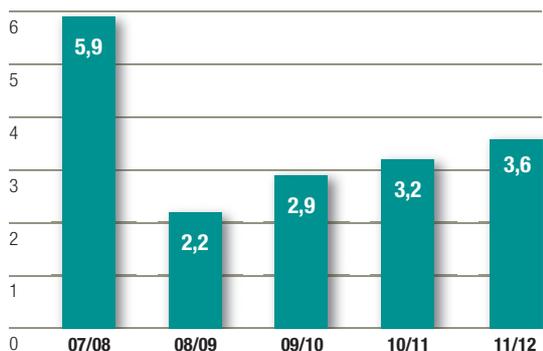
Évolution du CA (en M€)



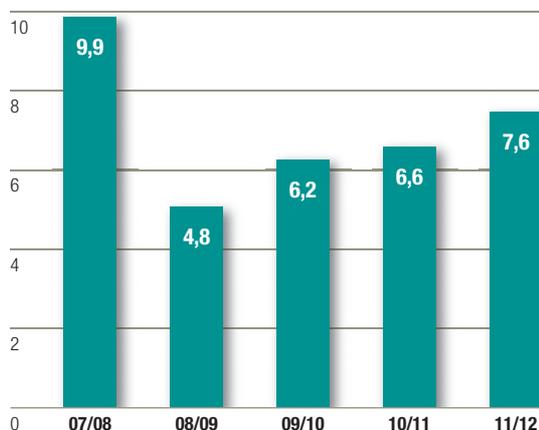
Répartition du chiffre d'affaires 2011-2012



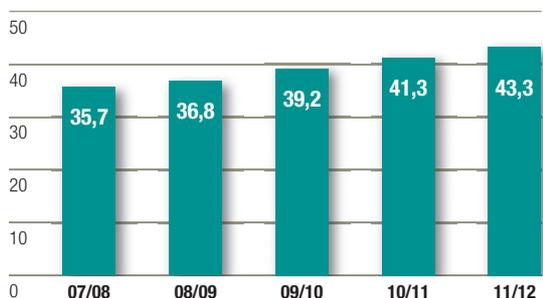
Évolution du résultat net part de groupe (en M€)



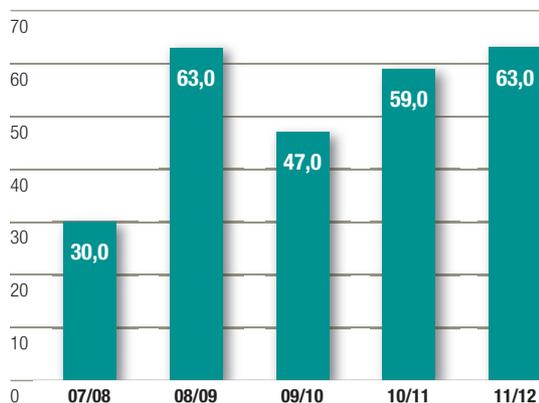
Évolution du résultat opérationnel courant (en M€)



Évolution des capitaux propres (en M€)



Évolution du taux d'endettement net (en %)



Le but principal de l'inclusion dans un prospectus d'informations financières historiques sélectionnées est de résumer les informations essentielles tirées des données financières historiques de l'émetteur, pour chacun des exercices couverts par ces données historiques ainsi que pour toute période comptable intermédiaire.

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide, Le Confort Médical est à la fois un prestataire de santé intervenant aux côtés de professionnels de santé et un distributeur de dispositifs médicaux destinés aux particuliers à domicile ainsi qu'aux professionnels de santé (médecins, infirmiers...). Bastide, Le Confort Médical est le premier acteur en matière de vente et de prestations de santé auprès des EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes).

Le groupe s'est positionné historiquement sur les 3 principaux marchés de l'assistance du soin à domicile avec une offre large et complète de produits et services dans :

- ➔ l'Assistance Respiratoire,
- ➔ la Nutrition-Perfusion,
- ➔ le Maintien A Domicile (vente - location),

Cette année, le groupe a pris la décision stratégique de se positionner sur un nouveau marché complémentaire

- ➔ la stomathérapie et l'auto-sondage urinaire

I Le Maintien A Domicile (MAD) (62% du CA)

Actuellement la plus importante activité du groupe, cette division s'appuie sur une offre globale parmi les plus performantes du marché, proposée directement à la vente ou à la location

1.1 | Prestations de santé à domicile

Dans le cadre de ses prestations, Bastide le Confort Médical assure l'installation, la mise en place et la maintenance à domicile de :

- ➔ lits de soins médicalisés,
- ➔ déambulateurs,
- ➔ fauteuils roulants,
- ➔ soulève-malades,
- ➔ aspirateurs trachéaux,
- ➔ aérosols ultrasoniques et pneumatiques.

Bastide le Confort Médical, gère, au 31 décembre 2012, plus de 30 000 lits en location.

1.2 | Lits de soins médicalisés

A hauteur variable et équipés de relève buste et relève jambes, Bastide dispose d'une très grande variété de lits médicalisés pour patients à domicile ou en établissement (EHPADS, SSR). Bastide dispose de têtes et de pieds de lits adaptés à l'environnement du lieu de vie du patient. Au 31 décembre 2012, Bastide dispose de plus de 11 000 lits à domicile et HAD et plus de 20 000 lits en établissements, soit plus de 30 000 lits.

A domicile, les lits médicalisés sont loués aux patients et pris en charge par l'Assurance Maladie sur prescription médicale.

1.3 | Vente

4 grandes familles de produits sont proposées à la vente dans les agences ou proposées aux collectivités par une équipe commerciale dédiée :

Les produits d'aide à la mobilité

Bastide, Le Confort Médical dispose d'une large gamme de fauteuils roulants. Qu'ils soient standards, légers, ultra-légers, sportifs ou confortables, ils sont adaptés à différents types de besoins et disponibles dans nos magasins.

Les dispositifs de prévention et traitement des escarres

Premier prestataire français à développer une aussi large gamme de supports et de produits anti-escarres (de la prévention au traitement des escarres), le groupe propose des coussins, des matelas, adaptés à chaque niveau de risque du patient. Les pansements hydrocolloïdes et hydrocellulaires, ainsi que la nutrition hyperprotéinée, complètent la gamme de produits.

Certains dispositifs médicaux de prévention et traitement des escarres sont proposés à la location et pris en charge à la LPPR sur prescription médicale.

Bastide veut devenir dans ce segment qui représente une dépense annuelle de 700 M€ pour l'Assurance Maladie, l'acteur de référence. Pour cela, la société a formé des infirmiers spécialisés dans cette pathologie qui auront pour mission de former les intervenants à domicile et en établissements spécialisés.

Les produits d'incontinence

L'incontinence touche un grand nombre de personnes. Bastide, Le Confort Médical offre une gamme complète de produits apportant la réponse la mieux adaptée à chaque situation.

Les produits d'hygiène et de confort

Pour rendre plus facile la vie au quotidien, Bastide, Le Confort Médical a sélectionné toute une gamme de produits: fauteuils de relaxation, produits d'aide à la toilette et à la mobilité. Le groupe propose également (directement aux particuliers ou aux professionnels de santé) toute une gamme de produits de confort permettant d'améliorer la qualité de vie de nos clients.

Des produits à marque propre à forte valeur ajoutée...

Depuis plus de 10 ans, le groupe Bastide développe une gamme de produits en marques propres, qui s'appuie sur une grande connaissance « terrain » des usages et des besoins de ses clients.

En collaboration avec des industriels de premier plan, le groupe a développé une série de marques en propre associées à une gamme de produits qui garantit au patient de disposer d'un produit de qualité à un prix compétitif.

Les produits en marque propre ont généré un chiffre d'affaires de 27,9 M€ en 2011-2012 en croissance de 11,5 % sur l'exercice, représentant près de 37 % du chiffre d'affaires Maintien à Domicile du Groupe.



pour les produits
d'incontinence,



Domitec
pour les fauteuils releveurs,



ConfortMed

pour les produits de confort
(oreillers anatomiques, produits d'escarres...)



TEC

pour tous les appareils
d'autodiagnostic
(tensiomètre, ...),



Méditec

pour les produits d'aide technique
à la personne (fauteuils roulants, ...),

II L'assistance respiratoire (17 % du CA)

L'assistance respiratoire : 1^{er} secteur historique de l'entreprise

Bastide a développé sur ce marché globalement en croissance, une offre de prestations de services performante qui s'adresse à 3 grandes familles et qui vise à améliorer la vie d'insuffisants respiratoires et de patients atteints d'un Syndrome d'Apnée du Sommeil.

2.1 | L'oxygénothérapie

Le groupe propose :

- ➔ Des Concentrateurs d'Oxygène en poste fixe ou portables,
- ➔ Des réservoirs d'Oxygène liquide associés à un réservoir portable pour les patients qui déambulent,
- ➔ Des bouteilles d'oxygène à l'état gazeux pour les malades atteints d'affections respiratoires aiguës (asthme).

2.2 | La ventilation non invasive pour des patients insuffisants respiratoires

Bastide fournit des appareils de ventilation de faible encombrement, de faible sonorisation et d'une grande fiabilité à des patients sous respirateur. Ces appareils peuvent fonctionner pendant des durées très importantes avec une maintenance réduite.

2.3 | La Pression Positive Continue pour les patients atteints d'un syndrome d'apnée obstructive du sommeil.

Cette pathologie concerne 6 à 7% de la population Française (plus de 4 millions de personnes) et entraîne des risques de morbidité corrigés par l'appareillage et le suivi régulier des patients. Les pharmaciens participent aux côtés de nos techniciens respiratoires et de nos délégués au bon appareillage des patients.

Pour chacune de ces activités, BASTIDE propose aux prescripteurs et aux patients une prestation de santé à domicile très complète comprenant l'installation à domicile, le suivi de l'observance des patients des oxymétries nocturnes, un service d'astreinte répondant à toutes les urgences et un contact régulier avec les médecins prescripteurs.

III La nutrition perfusion (18 % du CA)

La division Perfusion concerne des malades atteints de :

- ➔ diabète insulino-dépendant et appareillés avec des pompes à insuline,
- ➔ cancers traités par chimiothérapie à domicile,
- ➔ mucoviscidose,
- ➔ maladies nosocomiales (infections contractées en hôpital),
- ➔ soins palliatifs (morphine),
- ➔ douleurs chroniques,
- ➔ pathologie nécessitant une nutrition parentérale.

De plus en plus de patients atteints de pathologies lourdes souhaitent un traitement ambulatoire. La miniaturisation des dispositifs médicaux associée à leur fiabilité, la compétence de nos équipes comprenant des infirmières et des diététiciennes, assurent la confiance des patients et des professionnels dans nos interventions.

Le groupe Bastide forme, installe, met en fonctionnement et assure la maintenance des matériels tels que des pompes à perfusion, à nutrition, à insuline et pousse seringues.

La prise en charge à domicile des patients diabétiques insulino-dépendants est assurée par un ensemble de collaborateurs comprenant notamment des pharmaciens, des infirmiers, des diététiciens, dans le but d'apporter aux prescripteurs et aux patients une prestation de grande qualité.

IV La stomathérapie et l'urologie (3 % du CA)

La stomathérapie et l'urologie regroupent l'ensemble des solutions (formation du patient, fourniture de matériel d'appareillage) apportées aux personnes ayant besoin d'une « stomie » (déviation chirurgicale des voies digestives ou urinaires naturelles lorsque celles-ci ne peuvent plus remplir leur rôle, suite à un traitement ou à une maladie).

Le groupe met à disposition de ses clients des infirmières et des diététiciens 24h sur 24.

Le patient peut ainsi retrouver rapidement son autonomie et reprendre une vie sociale et professionnelle normale.

Dans un marché durablement porteur, le groupe Bastide a fait le choix depuis son origine d'être présent sur l'ensemble du territoire, permettant au groupe de disposer de points de proximité pour l'ensemble de son écosystème, que cela soit des professionnels de la santé, des collectivités ou des patients.

Ce développement unique dans le secteur, constitue une vraie barrière à l'entrée avec notamment une notoriété grandissante de plus en plus nationale. Le groupe peut désormais amortir ses efforts marketings sur une zone de chalandise de plus en plus large.

Initié à l'origine dans le Sud-Est de la France, près des racines de la société situées à Nîmes, le réseau s'est progressivement développé dans le Sud-Ouest, dans le Nord-Ouest au travers notamment d'une acquisition réalisée en 2002 et plus récemment dans le Nord-Est.

Le groupe aujourd'hui se déploie sur les axes suivants :

Réseau de magasins en propre

Le groupe Bastide le Confort Médical dispose désormais d'un réseau de 79 points de ventes uniformisés aux standards du groupe en France dans les grandes et moyennes villes avec des populations de plus de 100 000 habitants. Le groupe dispose d'emplacements de premier choix proches des centres villes, disposant de places de parking suffisantes.

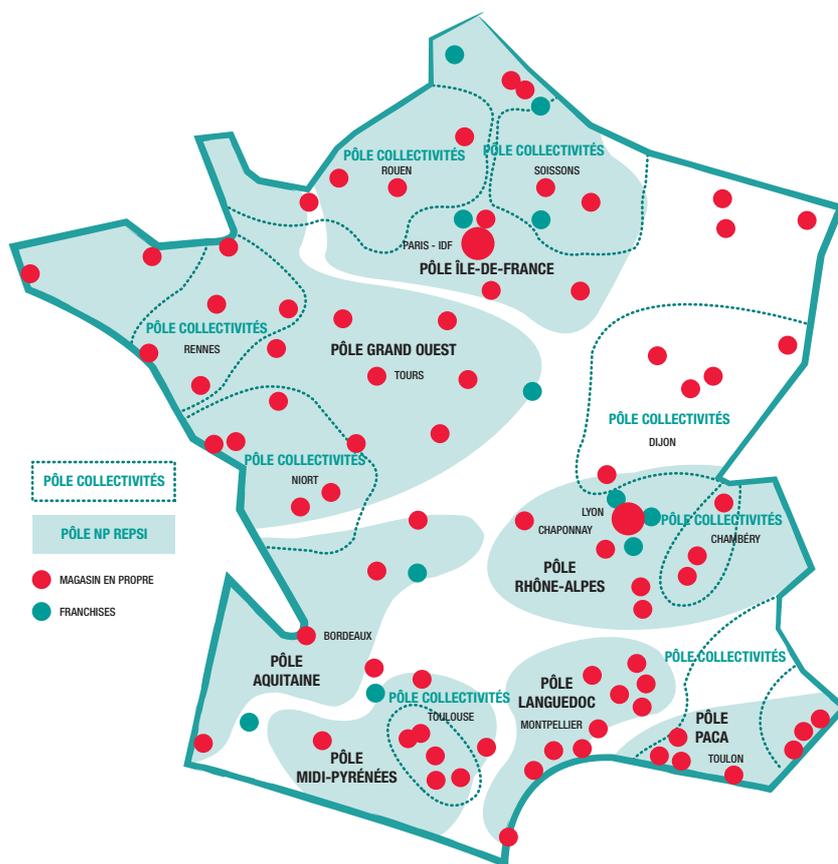
Les magasins sont aujourd'hui spécialisés dans la vente ou la location de matériel de maintien à domicile.

Les activités Respiratoire, Nutrition-Perfusion et de maintien à Domicile pour les collectivités ont été progressivement transférées dans les pôles spécialisés.

Le réseau de magasin est soutenu par une quinzaine de commerciaux qui appuient chacun 4 à 5 magasins.

Pôles d'activités spécialisés

Dans un souci d'amélioration du service pour les patients et pour les prescripteurs la société a mis en place des Pôles d'Activités spécialisés : Collectivités, Respiratoire,



Nutrition et Perfusion qui s'inscrivent en complément du réseau d'agences.

L'objectif est de rendre plus professionnelles ces divisions en améliorant la formation, donc la compétence, la rapidité d'intervention, la connaissance des dispositifs et des prescripteurs. Les pôles apportent également une meilleure gestion du personnel et une meilleure traçabilité du matériel.

Le groupe dispose ainsi aujourd'hui de 8 pôles géographiques spécialisés en Collectivités. Bastide est aujourd'hui le partenaire numéro 1 des EHPAD, en fournissant et délivrant des prestations de service dans près de 17 000 établissements. Cette couverture complète permet aujourd'hui au groupe d'accompagner les grands comptes spécialisés dans les établissements de santé pour personnes dépendantes dans leur développement géographique

Le groupe dispose par ailleurs de 7 pôles spécialisés en Respiratoire et Nutrition-Perfusion. Ce positionnement de spécialiste, reconnu par les prescripteurs, permet aujourd'hui au groupe de gagner des parts de marché sur ces segments en forte expansion de la prise en charge à domicile.

Les franchises, vecteur stratégique du maillage territorial

Bastide Le Confort Médical développe un réseau de franchises dans des villes moyennes, en s'associant notamment avec des pharmaciens ou des entrepreneurs motivés. Les franchises visent à compléter les implantations en propre du groupe afin d'assurer un maillage complet du territoire. Elles sont principalement dédiées au développement de l'activité Maintien à Domicile.

Le groupe s'appuie sur 14 franchises aujourd'hui. L'ambition est de renforcer ce réseau d'une quarantaine de franchises au cours des prochaines années, la moitié provenant du transfert d'agences aujourd'hui en propre qui n'ont pas atteint une taille suffisante et l'autre moitié de nouvelles implantations. Le Groupe prévoit ainsi 4 nouvelles ouvertures sur le premier semestre de l'année 2013.

Un approvisionnement en matériel centralisé

Le groupe alimente ses différents réseaux à partir de ses plates-formes de stockage situées à Gallargues, (entre Nîmes et Montpellier) pour toute la région Sud à Avranches pour la région Nord et prochainement à Dol de Bretagne pour la région Ouest.

Le groupe dont les volumes d'achat progressent chaque année, est particulièrement attentif à la bonne gestion de ses stocks et au suivi du matériel.



Le commerce électronique : potentiel de croissance à long terme

Bastide Le Confort Médical dispose d'un site de e-commerce qui s'adresse à l'ensemble de ses clients, qu'ils soient particuliers, professionnels ou collectivités. Le groupe fidélise ainsi une partie de sa clientèle mettant à son service son savoir-faire logistique.

Estimant ce marché pas encore totalement mature, le groupe n'a pas lancé dans ce domaine de lourds investissements publicitaires. Le chiffre d'affaires s'il reste encore peu significatif à l'échelle du groupe, connaît cependant une croissance de plus de 50%/an en moyenne.



➔ Un marché porteur disposant d'une bonne visibilité

La prestation de santé à domicile se développe progressivement pour un nombre croissant de pathologies. Cancers, maladies respiratoires, diabète, mucoviscidose, dépendance ou handicap sont aujourd'hui pris en charge à domicile.

Le vieillissement progressif de la population induit des dépenses médicales liées à la dépendance de plus en plus importante au cours des prochaines années, nécessitant une maîtrise des coûts dans ce domaine

L'économie des traitements à domicile est extrêmement importante. Le coût d'un patient appareillé à domicile est 2 à 3 fois inférieur au coût du même traitement effectué en établissement.

Les prestataires de santé à domicile (PSAD) comme Bastide le Confort Medical assurent la fourniture aux patients dépendants des services nécessaires pour leur prise en charge à domicile. Ces services ou prestations accompagnent la mise à disposition de technologies qui facilitent la mise en œuvre de traitements ambulatoires et des équipements destinés au maintien à domicile des patients.

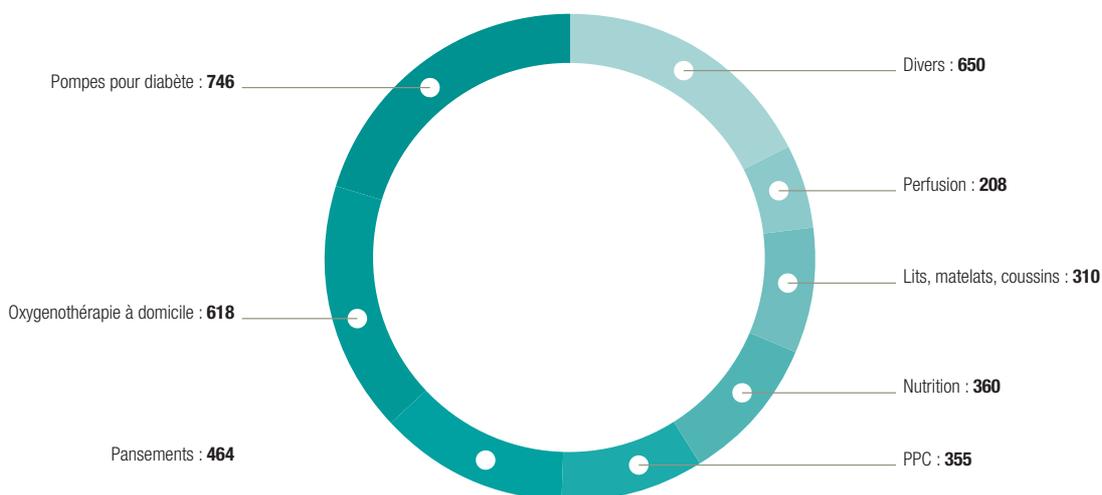
Ces technologies et prestations associées sont majoritairement délivrées au patient sur prescription médicale et font l'objet d'un remboursement par l'Assurance maladie sur la base des tarifs de responsabilité définis par la Liste des produits et prestations remboursables (LPPR).

➔ Une demande de plus en plus forte

Le montant des produits et prestations remboursés au titre de la LPPR a atteint 6,3 milliards d'euros en 2011 (source CNAMTS, RSI, MSA, ATIH) soit une croissance de 2,5% par rapport à 2010, montrant un ralentissement par rapport à la variation constatée entre 2009 et 2010 de 6%.

L'activité développée par le Groupe Bastide se concentre essentiellement sur le titre 1 qui regroupe les appareils, produits et prestations visant à la prise en charge à domicile (appareil respiratoire, maintien à domicile et nutrition, pansements) et son titre 4 (fauteuils roulants,...) de la LPPR qui représentent des montants de remboursement respectivement de 3,7 milliards d'euros (+4,6%) et 119,1 millions d'euros (+1,2%).

Répartition en M€ des remboursements du titre 1 de la LPPR en 2011



Dans le titre 1, les secteurs les plus en croissance sont les dépenses de nutrition (38M€ de plus qu'en 2010), celles liées à l'assistance respiratoire et à l'oxygénothérapie (+33M€ par rapport à 2010) et les traitements de l'apnée du sommeil (+27M€).

Les produits et services non pris en charge par l'Assurance maladie, ainsi que le reste à charge sur les produits et services remboursables, sont financés par les ménages et les assurances privées (assurances maladie complémentaires et assurances dépendance). Au-delà du financement, certains assureurs privés vont jusqu'à proposer à leurs adhérents certaines prestations.

L'appareillage de l'Apnée du Sommeil (SAS), une prestation en fort développement : mise en place de la télé-observance en 2013 sur la PPC (Pression Positive Continue).

En 2011, 580 000 patients sont appareillés avec des appareils à Pression Positive Continue (PPC) à domicile.

Cette pathologie de mieux en mieux diagnostiquée connaît un développement important (+13 % par rapport à 2010).

Près de 4 millions de nos concitoyens sont concernés par cette pathologie qui a de graves conséquences sur leur vie et met en jeu la vie d'autrui (sommolence au volant).

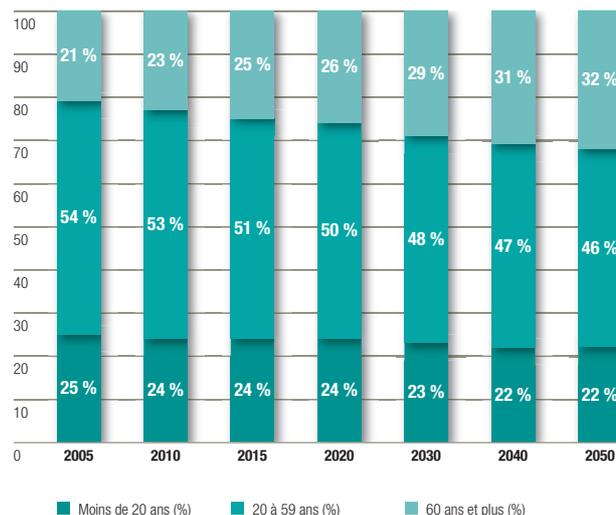
De plus, cette pathologie provoque des quantités de modifications physiologiques avec augmentation de la fréquence d'infarctus, d'AVC et hypertension, maladies cardiovasculaires, rénales, ophtalmiques...

Le traitement de cette pathologie entraîne une hausse des dépenses ce qui nécessite de la maîtriser dans le cadre du contrôle des dépenses de santé. Il est mis en place en 2013 une télé-observance qui permettra de suivre à distance et de contrôler l'utilisation des appareils de PPC. Les remboursements seront effectués sur des critères de durée et de fréquence d'utilisation définis dans les textes parus au Journal Officiel.

La mise en place de cette télé-observance permettra à la fois un meilleur suivi du patient et un contrôle des dépenses. Pour les prestataires comme Bastide, cela permettra de réduire les déplacements à domicile et d'avoir un meilleur suivi et une meilleure allocation du matériel de PPC.

➔ **Des facteurs durables de croissance**

Vieillesse de la population



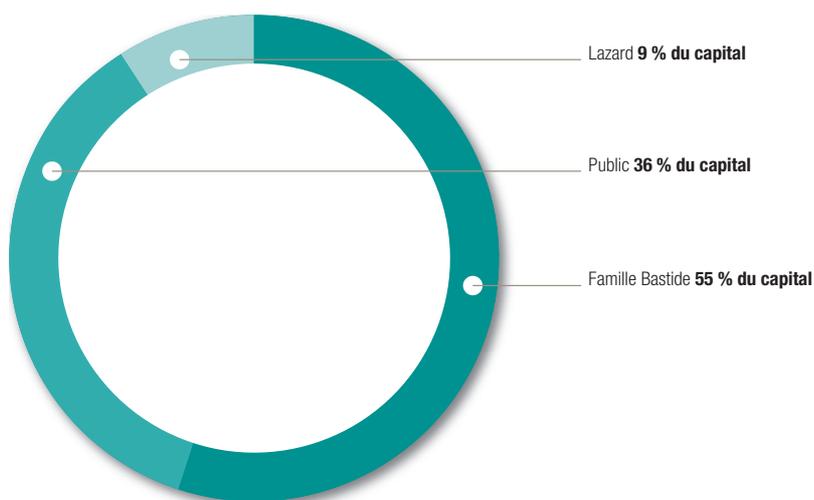
Cette croissance dynamique va se poursuivre au cours des prochaines années sous deux effets moteurs que sont le vieillissement de la population et le manque de financement ainsi que le coût et la saturation des structures d'accueil pour personnes dépendantes (maisons de retraite et maisons d'accueil spécialisées).

Le nombre de personnes âgées sera multiplié par 2 d'ici 30 ans. D'après l'Insee, le nombre de personnes âgées de 75 ans et plus sera multiplié par 2.5 entre 2000 et 2040.

Les personnes dépendantes de plus de 60 ans sont au nombre de 795 000 actuellement. Plus de deux personnes dépendantes sur 3 sont des femmes.

En 2040, la France comptera 1,2 millions de personnes âgées dépendantes, soit 43% de plus qu'en 2000. Pour les hommes comme pour les femmes, la prévalence reste faible jusqu'à 75 ans, puis augmente rapidement avec l'âge. L'augmentation de la prévalence est plus forte chez les femmes qui, à partir de 80 ans, sont plus souvent dépendantes que les hommes.

⇒ L'actionnariat



Dividendes en hausse de 13%

Confiant dans ses perspectives, le groupe Bastide a procédé au versement d'un dividende de 0,17 € par action au titre de l'exercice 2011-2012 à comparer à 0,15 € lors de l'exercice précédent.

Évolution du cours de bourse sur un an



Informations boursières

Code Isin : FR0000035370 (BLC)

Nyse Euronext Compartiment C

Indices CAC HEALTH CARE - CAC MID & SMALL- CAC SMALL

Nombre de titres : 7 340 580

Sociétés de bourses qui suivent notre titre

Gilbert Dupont - Oddo Midcap - Portzamparc.

Une politique active en direction des actionnaires

Afin d'informer de manière régulière, transparente et exhaustive, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique de communication financière à travers :

- Un rapport annuel complet, déposé comme document de référence auprès de l'AMF.
- Des avis financiers dans la presse économique et financière ainsi que des communiqués de presse diffusés en nombre et relayés le plus souvent par des sites boursiers grand public.
- Des réunions régulières avec les analystes, gérants et journalistes financiers.

Calendrier de communication

Chiffre d'affaires et résultats de la société	Période de publication
Chiffre d'affaires du 1 ^{er} trimestre	Publié le 14/11/2012
Chiffre d'affaires du 2 ^{ème} trimestre	Publié le 28/02/2013
Résultats semestriels	Publié le 28/02/2013
Chiffre d'affaires du 3 ^{ème} trimestre	Entre le 01/05/13 et le 15/05/13
Chiffre d'affaires du 4 ^{ème} trimestre	Entre le 15/08/13 et le 31/08/13
Résultats annuels	Entre le 15/09/13 et le 15/10/13

Ces dates sont communiquées à titre indicatif. La société se réserve le droit de les modifier.

Contacts actionnaires

Toute demande d'informations peut être faite auprès de la société sur simple demande.

Tous les documents relatifs à la société peuvent être également consultés au siège social :

Centre d'activité Euro 2000 - 12, avenue de la Dame - 30132 Caissargues

Responsable de l'information financière

Vincent Bastide / Bruno Monté - Tél. : +33 (0)4 66 38 68 08 - Fax : +33 (0)4 66 38 68 20

I Activité et résultat de l'exercice écoulé

1.1 | Comptes sociaux Bastide Le Confort Médical

Notre chiffre d'affaires a progressé au cours des trois derniers exercices comme suit :

- ➔ 99.702.619 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2010,
- ➔ 106.167.841 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2011,
- ➔ 115.425.133 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2012,

soit une augmentation de 8,72 % sur les 12 derniers mois.

Le chiffre d'affaires moyen mensuel s'établit respectivement à 9 618 320 € contre 8 847 320 € pour l'exercice clos le 30 juin 2011.

L'activité de location a progressé de 14,25 %, l'activité de vente de 4,11 %. La location représente 47,74 % du Chiffre d'affaires hors taxes, et les ventes 52,26 %.

L'activité tiers payant représente 43.80 % du chiffre d'affaires hors taxes, et l'activité hors tiers payant, 56.20%.

Le coefficient de marge brute est passé de 62,49 % pour l'exercice clos le 30 juin 2011 à 63,83 % pour l'exercice clos le 30 juin 2012.

Le résultat d'exploitation est en progression, il était de 1 889 756 € pour l'exercice clos le 30 juin 2011, il est de 2 215 364 € pour l'exercice clos le 30 juin 2012.

Les charges financières sont en hausse de 52,30 % passant de 581 770 € pour l'exercice clos le 30 juin 2011 à 886 055 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

Les produits financiers s'élèvent à 2 365 009 €.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un déficit de 88 660 €.

Aucune participation n'est due au titre de cet exercice.

Pour cet exercice, il ressort un montant de charges de 88 927 € au titre des dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 444 355 € pour l'exercice contre 539 759 € pour l'exercice précédent, c'est un bénéfice net de 3 161 303 € qui a été réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2012, contre 6 453 846 € pour l'exercice précédent.

1.2 | Situation de la SASU CONFORTIS :

La S.A. Bastide le Confort Médical détient 100% du capital social de cette société.

Depuis avril 2006, la société a développé une activité d'exportation de vente de dispositifs médicaux. Elle a développé également une activité à l'importation d'achat de dispositifs médicaux.

A ce titre, il avait été conclu une convention de vente et d'achat de dispositifs médicaux avec la société Bastide le Confort Médical.

Le chiffre d'affaires de cet exercice s'établit à 3 809 477 € H.T.

Il est constitué par :

- ➔ La location gérance pour 3 444 999 € H.T.
- ➔ La vente de marchandises pour 0 € H.T.
- ➔ Les ventes à l'export 283 759 € H.T.
- ➔ Location du local commercial (Caen) 80 717 € HT.

Pour rappel, voici le chiffre d'affaires des trois derniers exercices :

- ➔ 3 846 513 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2009,
- ➔ 3 586 592 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2010.
- ➔ 3 623 304 € H.T. pour l'exercice clos au 30 juin 2011,

Les facturations de location gérance et de prestations inter-groupe s'élèvent à 3 444 999 € H.T. sur cet exercice. Ce chiffre est identique à celui de l'exercice précédent.

Les ventes s'élèvent à 283 759 € H.T. dont l'intégralité à l'exportation. Pour l'exercice précédent, les ventes de marchandises s'étaient élevées à 124 856 € H.T., le tout à l'exportation.

Son résultat d'exploitation était de 3 429 837 € pour l'exercice clos au 30 juin 2011, il atteint 3 451 807 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

Les charges financières ont représenté 31 € pour l'exercice clos au 30 juin 2011. Elles sont d'un montant de 3 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat nul comme pour l'exercice précédent.

Cette filiale a réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2012 un bénéfice net de 2 312 983 €, contre 2 290 755 € pour l'exercice précédent.

Le contrat de location gérance existant s'est poursuivi entre la société Confortis et Bastide le confort médical.

La société est propriétaire d'un local situé à Saint Contest (Manche) au Clos Barbey d'une surface de 1.070 m² sur un terrain de 2.689 m². Ce local est donné à bail commercial à la SA Bastide le confort médical depuis le 1^{er} novembre 2009.

1.3 | Situation de la SASU BASTIDE FRANCHISE

La S.A. Bastide le confort médical détient 100% du capital social de cette société.

Son chiffre d'affaires pour cet exercice a été de 350 429 € HT contre 225 801 € HT pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation est de 98 071 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012 contre un bénéfice de 96 500 € pour l'exercice clos le 30 juin 2011.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 33 327 € pour l'exercice, c'est un résultat bénéficiaire de 66 652 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012 contre un bénéfice de 65 629 € pour l'exercice précédent.

Au cours de cet exercice, de nouvelles Franchises ont ouvert à Aurillac (février 2012), Arras et Castres (juin 2012).

Il convient également de mentionner l'arrêt du contrat de franchise qui liait la SARL « Aide à l'Autonomie » sur la commune d'Argenteuil à BASTIDE FRANCHISE.

1.4 | Situation de la SAS MEDIKEA

La société Bastide le confort médical a acquis en décembre 2011, 35 % du capital de la SAS MEDIKEA. Il est rappelé que la société Bastide le Confort médical avait déjà acquis 65 % du capital en octobre 2010.

Elle est donc filiale à 100% de la SA Bastide le confort médical.

Cette société a développé son activité, à travers sa filiale détenue à 100%, la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE qui dispose d'une agence à Toulouse, (transférée en mai 2011 du 85, allée Charles de Fitte au 157 rue des Suisses).

Ce partenariat vise à renforcer les activités du groupe dans le domaine de la stomathérapie en région Midi Pyrénées.

Le groupe Bastide entend développer cette activité au niveau national.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 468 198 € H.T.

Il est constitué par :

- ➔ La vente de marchandises pour 1 494 € H.T.
- ➔ Les prestations de services 466 704 € H.T.

Pour rappel, le chiffre d'affaires est celui réalisé sur la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 (harmonisation des exercices comptables et fiscaux du groupe).

Son résultat d'exploitation est de -148 107 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

Le résultat financier s'élève à -46 089 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de 4 481 €.

Cette filiale a réalisé pour l'exercice clos au 30 juin 2012 un déficit de 132 482 €.

Sa filiale détenue à 100%, la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE a, quant à elle, réalisé un chiffre d'affaires pour cet exercice de 3 589 630 € HT. Il concerne une activité de douze mois, du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

Le résultat d'exploitation est de 369 049 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 124 792 € pour l'exercice, la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE a réalisé un résultat bénéficiaire de 249 234 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

1.5 | Situation de la SASU A à Z SANTE

Intégrée au Groupe depuis l'exercice clos au 30 juin 2011, cette société a développé son activité dans le domaine de l'assistance respiratoire et dispose d'une agence à Dunkerque (Nord).

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 1 782 823 € H.T. pour la période du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012.

Pour rappel, le chiffre d'affaires réalisé sur l'exercice précédent était de 1.318.568 € H.T. (du 1^{er} octobre 2010 au 30 juin 2011).

Le résultat d'exploitation est de 472 724 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

Le résultat financier s'élève à 20 341 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de 1 135 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 165 709 € pour l'exercice, c'est un résultat bénéficiaire de 326 221 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

1.6 | Situation de la SARL AB2M

La société Bastide le confort médical a pris une participation dans cette société en date du 07 octobre 2011 portant sur 51,33 % du capital social.

Cette société a pour activité la prestation de services liée à la stomathérapie et est basée en Ile de France.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 2 071 697 € H.T.

Pour rappel, le chiffre d'affaires réalisé sur la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 s'élevait à 1 962 407 euros.

Le résultat d'exploitation est de 220 717 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Le résultat financier s'élève à 741 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de 53 317 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices de 49 049 € pour l'exercice, c'est un résultat bénéficiaire de 119 092 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

1.7 | Situation de la SASU AERODOM

La société AERODOM a été créée en février 2011.

Son capital social est détenu en totalité par Bastide le confort médical.

Cette société est susceptible d'accueillir à terme de nouvelles activités créées par le Groupe Bastide le confort médical. Elle n'a pas, pour le moment, développé d'activité.

Son chiffre d'affaires est donc nul au 30 juin 2012.

Le résultat d'exploitation est de - 2 644 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

L'exercice se solde par un déficit de 2 644 € au 30 juin 2012.

1.8 | Situation de la SASU SB Formation

La société SB FORMATION a été créée en février 2012.

Son capital social est détenu en totalité par Bastide le confort médical

Cette société est destinée à dispenser de la formation interne et externe.

Son chiffre d'affaires est donc nul au 30 juin 2012.

Son activité n'est donc pas significative à ce jour.

Le résultat d'exploitation est de - 952 € pour l'exercice clos au 30 juin 2012.

L'exercice se solde par un déficit de 952 € au 30 juin 2012.

1.9 | Situation de la SARL MEDAVI NORD

La société MEDAVI NORD a fait l'objet d'une prise de participation en avril 2012.

Son capital est détenue intégralement par la SA Bastide le confort médical.

Cette société développe l'activité de produits de santé et de prestations de services à domicile dans la région de Cambrai.

La société mère entend céder cette participation à court terme en concluant un nouveau contrat de franchise.

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'établit à 125 543 € H.T.

Pour rappel, le chiffre d'affaires réalisé l'exercice précédent s'élevait à 129 144 euros.

Le résultat d'exploitation est de - 89 688 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Le résultat financier s'élève à - 6 504 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2011.

Au titre du résultat exceptionnel, il est à noter un résultat déficitaire de 826 €.

Compte tenu d'un impôt sur les bénéfices nul pour l'exercice, c'est un résultat déficitaire de 97 018 € pour l'exercice clos au 31 décembre 2011

1.10 | Situation de la S.C.I. Bastide 2

Cette société créée le 1^{er} Avril 1997 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, qui abrite actuellement le siège social de la SA Bastide le confort médical.

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société.

Le loyer s'élève à 143 144 € HT pour l'année 2011, et l'exercice se solde par un bénéfice de 93 615 €.

La SCI BASTIDE 2 a décidé de lever l'option du contrat de crédit bail en vue d'acquérir un terrain et un bâtiment situé à Caissargues (Gard) qui accueille une partie du siège social de la société.

Elle est devenue propriétaire de ce bien immobilier depuis le 30 décembre 2009.

Ce local était précédemment donné à bail commercial à la SA Bastide le confort médical et ce bail commercial s'est poursuivi.

1.11 | Situation de la S.C.I. Bastide 3

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société.

Cette société créée le 16 juin 2000 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Caissargues, contigu au premier bâtiment, siège social de la SA Bastide le confort médical.

Le loyer s'élève à 108 162 € HT pour l'année 2011, et l'exercice se solde par un bénéfice de 17 324 €.

1.12 | Situation de la S.C.I. Bastide 3

La S.A. Bastide le confort médical détient 10% du capital social de cette société.

Cette société créée le 28 juillet 2004 a pour objet la location d'un bâtiment situé à Nîmes, accueillant l'agence nîmoise de la SA Bastide le confort médical.

Le loyer s'élève à 163 401 € HT pour l'année 2011, et l'exercice se solde par un bénéfice de 13 274 €.

1.13 | Comptes consolidés de la SA Bastide le confort médical :

Les comptes consolidés ont été établis selon les normes IFRS.

Les comptes consolidés ont été établis sur la base des bilans de la SA Bastide le confort médical, de la SASU CONFORTIS, de la SASU BASTIDE FRANCHISE, de la SASU AERODOM, ainsi que les filiales, la SAS MEDIKEA, sa fille la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE, la SASU A à Z SANTE, la SARL AB2M sur 9 mois et la SASU SB Formation.

Les sociétés ont été consolidées par intégration globale, les parts minoritaires ont été distinguées.

Le chiffre d'affaires consolidé est de :

- ➔ 99 952 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2010,
- ➔ 109 131 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2011,
- ➔ 122 593 k€ pour l'exercice clos au 30 juin 2012,

Soit 12.34 % de progression sur le dernier exercice.

Le coefficient de marge brute est passé de 61.73 % pour l'exercice clos le 30 juin 2011 à 62.86 % pour l'exercice

clos le 30 juin 2012.

Le résultat opérationnel s'élève à 7 647 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2012 contre 6.554 k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2011.

Le résultat financier passe de (1.015) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2011 à (1 374) k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2012.

Compte tenu de l'impôt sur le résultat d'un montant de 2 695 k€, il ressort un bénéfice net de 3.578 k€ (dont 3 517 k€ de part groupe) pour l'exercice clos le 30 juin 2012 contre 3 230k€ pour l'exercice clos le 30 juin 2011.

II Évènements significatifs au cours de l'exercice clos

Afin d'accroître son développement, le Groupe Bastide a acquis le capital social de plusieurs entités au cours de l'exercice.

Ces acquisitions sont explicitées au Chapitre X.

Le chiffre d'affaires annuel du groupe s'élève à 122,6 M€, soit une progression dynamique de + 12,3%, supérieur à l'objectif initial de 10%. En organique, la croissance ressort à + 9,5% un niveau dynamique qui témoigne du positionnement du groupe sur des marchés porteurs et du succès de la mise en place des pôles d'expertise métiers (collectivités, Nutrition Perfusion – Respiratoire).

L'investissement en dispositif médical a été soutenu par la prise de nouveaux marchés.

Au cours de cet exercice, la création de pôle de prestations s'est poursuivie : a été notamment créé le pôle d'activité de Chaponnay.

Des pôles collectivités ont été créés Saint-Badolph (Savoie) et Dijon (Côte d'or).

Bastide le confort médical a créée la société SB Formation en février 2012 qui n'a pas d'activité significative à ce jour.

III Evènements significatifs survenus depuis la date de clôture de l'exercice et évolution prévisible

3.1 | Le réseau

Le Groupe entend poursuivre le développement et la croissance connus au cours de l'exercice clos.

Concernant le réseau de Franchise, des dossiers de candidatures sont à l'étude et pourraient donner lieu à l'ouverture de nouveaux sites en franchise au cours de l'exercice clos au 30 juin 2013.

3.2 | L'activité

Le groupe Bastide poursuivra en 2012-2013 sa stratégie de croissance dynamique, conforté par les gains de parts de marché enregistrés sur l'ensemble de ses métiers.

Le groupe entend également poursuivre en parallèle sa stratégie d'acquisitions ciblées lui permettant, soit de renforcer ses positions sur ses métiers historiques, soit de se développer sur des métiers complémentaires. A ce titre, le groupe a acquis un fonds de commerce, spécialisé en stomathérapie et situé en Région Parisienne, qui apportera un chiffre d'affaires additionnel de 0,35 M€ sur l'exercice 2012-2013.

Le Groupe a également créé fin d'année 2012 la société DIABSANTE qui a vocation à développer l'assistance à domicile dans le domaine de la diabétologie.

Le Groupe a également acquis en janvier 2013 la société DOM'AIR, spécialisée dans la prestation de services en Assistance Respiratoire. Située à proximité de Bordeaux et forte de cinq collaborateurs, DOM AIR réalise un chiffre d'affaires, rentable, de plus de 0,6 M€.

Les priorités de la société sur l'exercice ouvert depuis le 1^{er} juillet 2012 sont de poursuivre notamment l'amélioration de la rentabilité et la création des pôles techniques de prestations.

Le groupe ne prévoit pas d'ouverture de nouvelles agences sur cet exercice sauf opportunités se présentant à lui, et axe son développement sur la prise de parts de marché en prestation de services.

Les ouvertures de franchises se poursuivront et une dizaine de nouveaux projets en cours est envisagée.

3.3 | Résultats semestriels 2012-2013

En K€	S1 2011-2012	S2 2012-2013	Var
Chiffre d'affaires	61 337	66 235	+8,0%
Résultat opérationnel courant - Marge opérationnelle	4 002 6,5%	4 386 6,6%	+9,6%
Résultat opérationnel	4 002	4 386	+9,6%
Résultat net part de groupe - Marge nette	1 883 3,1%	2 119 3,2%	+12,5%

Au cours du premier semestre 2012-2013 (juillet - décembre), le groupe Bastide a réalisé un chiffre d'affaires de 66,2 M€, en croissance de 8,0%, dont 7,1% à périmètre comparable.

Sur le semestre, l'**activité «Maintenance à Domicile»** réalise un chiffre d'affaires de 40,6 M€ en hausse de 7,0% à périmètre comparable. Cette performance repose principalement sur le développement dynamique de l'activité en collectivités qui enregistre une croissance de 11% à 16,6 M€. L'activité réalisée en magasins reste solide, à points de vente constant, avec un chiffre d'affaires de 24,1 M€ en hausse de près de 5%. Les ventes de produits en marques propres sont en hausse de + 5,0% sur ce semestre à 14,4 M€.

L'**activité «Respiratoire»** a contribué pour 11,8 M€ sur le semestre, soit des facturations en hausse significative de 11%. Le renforcement des effectifs commerciaux et le développement de cette activité en collectivités portent leurs fruits. Le Groupe s'appuie aujourd'hui sur plus de 16 000 patients récurrents dans ce domaine.

L'**activité «Nutrition-Perfusion»**, incluant la «stomathérapie», génère un chiffre d'affaires de 13,8 M€ en progression de 8%, bénéficiant notamment de la mise en place des pôles d'activité dédiés.

Hausse du Résultat opérationnel courant de près de 10%

Le résultat opérationnel courant s'établit à 4,4 M€ en progression de 9,6%. La progression de la marge brute et la maîtrise des dépenses opérationnelles ont permis de compenser la hausse des effectifs liée au renforcement des équipes dans les pôles spécialisés des activités Respiratoire, NP et Collectivités. La marge opérationnelle courante ressort ainsi à 6,6%.

La bonne maîtrise des charges financières et une charge d'impôts stabilisée à 1,5 M€ permettent au résultat net part de groupe de progresser de 12,5%, à 2,1 M€.

Structure financière solide

Les capitaux propres s'établissent à 44,2 M€ au 31 décembre 2012 à comparer à 41,2 M€ un an auparavant. Les flux de trésorerie générés par l'activité, qui atteignent 9,2 M€, couvrent à la fois les investissements du semestre et les dividendes versés au titre de l'exercice précédent. Le taux d'endettement net reste ainsi quasi stable à 65% des capitaux propres.

IV Rachat d'actions au cours de l'exercice écoulé (article L225-209 du code de commerce)

L'Assemblée Générale Ordinaire du 09 décembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une durée de 18 mois à acheter des actions ordinaires de la société conformément aux dispositions prévues par les articles L 225-209 et suivants du code de Commerce, en vue notamment :

- ➔ d'assurer l'animation du titre dans le cadre du contrat de liquidité conforme à la Charte AFEI reconnue par l'AMF ;
- ➔ de consentir des options d'achat d'actions ou des attributions gratuites d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société et de ses filiales aux conditions prévues par la loi ;
- ➔ de remettre les titres en paiement ou en échange dans le cadre d'éventuelles opérations de croissance externe.

L'acquisition, la cession, le transfert ou l'échange des actions peuvent être effectués par tous moyens, en particulier par interventions sur le marché ou hors marché, par transactions sur blocs de titres ou par l'utilisation d'instruments dérivés.

Les actions peuvent faire l'objet de prêt conformément aux dispositions des articles L 432-6 et suivants du Code Monétaire et Financier.

Lors de l'assemblée générale du 09 décembre 2011, il avait été voté que le prix d'achat ne devait pas excéder 50 (cinquante) euros par action ordinaire. Aucun minimum n'a été retenu car il s'agit d'une simple faculté.

Les opérations réalisées par la société sur ses propres titres entre le 1^{er} juillet 2011 et le 30 juin 2012 sont explicitées ci-dessous.

Au 1^{er} juillet 2011, la société détenait 16.811 titres soit 0,229 % du capital social.

Du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012, la société a acheté 174.930 actions au cours moyen de 7,5590 euros et a vendu 127.260 actions au cours moyen de 7,3507 euros.

Au titre du contrat de rachat, la société a procédé à l'achat de 48.222 titres au cours moyen pondéré de 8,0018 €.

Au 30 juin 2012, la société détenait donc 64.481 actions, soit 0,878 % du capital social.

Pour rappel, le montant de la valeur nominale des actions est de 0,45 euros.

V Tableau des résultats financiers

Le tableau des résultats financiers qui est joint au présent rapport vous permet, comme habituellement, une perception globale de l'évolution de la société sur plusieurs exercices.

RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES

NATURE DES INDICATIONS	Exercice au 30/06/08	Exercice au 30/06/09	Exercice au 30/06/10	Exercice au 30/06/11	Exercice au 30/06/12
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261	3 303 261
Nombre des actions ordinaires existantes	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 580	7 340 580
Nombre des actions dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	/	/	/	/	/
Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligation					
- par exercice de droits de souscription	0	0	0	0	0
II - OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors - taxes	94 306 254	96 455 449	99 702 619	106 167 841	115 425 133
Résultats avt impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	14 909 013	10 224 812	9 507 539	15 925 301	13 787 636
Impôts sur les bénéfiques	2 055 024	17 241	469 230	539 759	444 355
Participation des salariés due au titre de l'exercice	554 427	0	0	0	0
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort.et provisions	5 605 449	2 481 162	742 351	6 453 846	3 161 303
Résultat distribué	1 101 087	440 434	807 463,80	1 101 087	1 247 899
III - RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, part. des salariés mais avt dotations aux amort. et provisions	1.68	1.39	1.29	2.17	1.83
Résultat après impôts, part. des salariés et dotations aux amort. et provisions	0.76	0.34	0.10	0.88	0.43
Dividende attribué à chaque action	0.15	0.06	0.11	0.15	0.17
IV - PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	784	801	830	831	888
Montant de la masse salariale de l'exercice	17 127 993	17 686 257	18 275 162	20 317 049	22 175 248
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	5 693 659	5 900 572	6 032 613	7 090 065	7 861 143

VI Affectation du résultat

Le Conseil décide de proposer à l'assemblée générale d'affecter le résultat de l'exercice, soit 3 161 303 €, de la manière suivante :

- ➔ 1 913 404,40 € en autres réserves
- ➔ La somme de 1 247 898,60 € à titre de distribution de dividende par prélèvement des autres réserves, soit 0,17 € de dividende par action, brut hors prélèvement sociaux; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

Nous vous rappelons conformément à l'article 243 Bis du C.G.I., que la société a distribué :

- ➔ Un dividende de 440.434,80 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2009,
- ➔ Un dividende de 807.463,80 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2010,
- ➔ Un dividende de 1.101.087 € au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011,

VII Investissements et recherche et développement

7.1 | Investissements

En K€	Acquisitions	Fusions	Cession / Mise au rebut / Transferts
Immobilisations incorporelles	170 962	0	0
Immobilisations corporelles	14 098 172	0	2 079 649
Immobilisations financières	3 806 981	0	2 217 967
TOTAL	18 076 655	0	4 297 616

7.2 | Recherche et développement

L'équipe de Direction est à la recherche permanente de nouveaux produits et techniques en participant à de nombreux congrès et salons aussi bien nationaux qu'internationaux. Elle participe également à l'évolution de la profession, avec le syndicat, de façon à obtenir le statut de Profession de santé.

Les dépenses afférentes à la recherche et au développement ne sont pas activées et ne sont pas d'un montant significatif.

La société est certifiée ISO 9001 et NF ISO 13485 pour l'ensemble de ses activités de vente et de location de matériel médical.

VIII Endettement

8.1 | Les comptes sociaux

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 75.13 %, compte tenu d'un montant de capitaux propres de 40 302 407 € et d'un montant d'endettement net (y compris Crédit-bail) de 30 280 005 €.

8.2 | Les comptes consolidés

Le ratio endettement sur capitaux propres est de 63.24 % compte tenu d'un montant de capitaux propres de 43 293 K€ et d'un montant d'endettement net de 27 380 K€.

XI Informations relatives au délai de règlement

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du code de commerce issues de la Loi n°2008-776 du 04 août 2008, il est présenté une information relative aux délais de paiement des fournisseurs.

Un comparatif entre cet exercice et l'exercice précédent est présenté.

Voici la décomposition du solde des dettes fournisseurs (inclus dettes effet à payer) au 30 juin 2012.

Échéances	Dettes 30 juin 2012	Dettes 30 juin 2011
0 A 30J.	8 785 511 €	6 783 475 €
31 A 60J.	5 809 771 €	4 909 719 €
A + 61J.	1 302 194 €	2 634 910 €
TOTAL	15 897 476 €	14 328 104 €

X Prises de participation et de contrôle

La société Bastide le Confort Médical a pris des participations ou contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012.

D'une part, elle a pris le contrôle courant 2011, de 51,33 % du capital social de la SARL AB2M qui a pour principale activité la distribution de produits médicaux à usage unique tels que les poches de stomathérapie, les sondes urinaires, les pansements de cicatrisation dans la région Ile de France.

D'autre part, elle a pris, le 19 décembre 2011, 35 % du contrôle du capital social de la SAS MEDIKEA qui détient 100% de la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE. Il convient de rappeler que la SA Bastide le confort médical avait acquis 65 % du capital de la SAS MEDIKEA au cours de l'exercice précédent. Elle détient donc 100% du capital de MEDIKEA depuis le 19 décembre 2011.

Enfin, la SA Bastide le confort médical a pris, en date du 16 avril 2012, le contrôle de 100 % du capital social de la SARL MEDAVI NORD. Cette société avait développé une activité de franchise de l'enseigne dans la région de Cambrai.

La société mère entend céder cette participation à court terme en concluant un nouveau contrat de franchise.

Il a été conclu un pacte de stabilité le 1^{er} août 2005 entre les actionnaires suivants : Société d'Investissement Bastide, Guy Bastide, Brigitte Bastide, Marielle Miller, Vincent Bastide, Philippe Bastide en vue de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code Général des Impôts.

XI Principaux actionnaires

	Actions	Droits de Votes
Plus de 90 %	X	X
de 66.66 % à 90 %	X	X
de 50 % à 66.66 %	X	SIB
de 33.33 à 50 %	SIB	X
de 25 à 33.33 %	X	X
de 20 à 25 %	X	X
de 15 à 20 %	X	X
de 10 à 15 %	X	X
de 5 à 10 %	LAZARD Frères gestion SAS	X

XII Les mandataires sociaux

12.1 | Liste des mandats

Date de 1 ^{ère} nomination et échéance du mandat	Fonctions et mandats exercés dans le groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors groupe
<p>Guy BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Président du Conseil d'Administration de Bastide, Le Confort Médical SA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général. de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL. - Représentant de la société Bastide le confort médical Président de la SAS BASTIDE FRANCHISE - Représentant de la société Bastide le confort médical Président de la SAS CONFORTIS - Représentant de la société Bastide le confort médical Président de la SAS MEDIKEA - Représentant de la société Bastide le confort médical Président de la SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE - Représentant de la société Bastide le confort médical Président de la SAS A à Z SANTE - Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS AERODOM - Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS SB FORMATION - Représentant de la société AERODOM Présidente de la SAS DIABSANTE 	<p>Gérant de la : SCI BASTIDE GALLARGUES</p> <p>Gérant de la SCI BASTIDE</p> <p>04/2008 – 06/2014 Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de : - SCI BASTIDE 2 - SCI BASTIDE 3 - SCI BASTIDE 4</p>
<p>Brigitte BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Administrateur de : Bastide Le Confort Médical SA</p>		<p>04/2008 – 06/2014 Membre du Conseil de Surveillance de la Société d'Investissement Bastide SA</p> <p>Vice-Présidente de la Société d'Investissement Bastide</p> <p>Gérant de la SCI ENTREPOTS CHAINE SOLEIL</p>
<p>Vincent BASTIDE 12/2009 – 12/2015 Administrateur de: - Bastide, Le Confort Médical SA</p>	<p>Directeur Général Délégué Société Bastide, Le Confort Médical</p> <p>SAS MEDIKEA ; Directeur Général</p> <p>SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE : Directeur Général</p> <p>SARL MEDAVI NORD : gérant</p>	<p>SCI BASTIDE 1 : gérant SCI BASTIDE VILLABE : gérant SCI BASTIDE ORANGE : gérant SCI BASTIDE CAEN : gérant SCI TOULOUSE HARMONIES : cogérant SCI BASTIDE CHAPONNAY : gérant SCI BASTIDE CHATEAUROUX : gérant SAS BASTIDE MANAGEMENT : Président SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE : gérant SCI BASTIDE PISSY POVILLE : gérant SAS VINCENT BASTIDE INVESTISSEMENT : Président</p> <p>04/2008 – 06/2012 Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA Présidence du Directoire</p>
<p>Philippe BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Administrateur de : Bastide Le Confort Médical SA</p>		<p>Directeur commercial AMGEN</p>

12.2 | Rémunération des mandataires

La rémunération des mandataires sociaux se fait par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide à travers une convention de prestation entre la société Mère et la SA Bastide, le Confort Médical.

Salaires bruts annuels 2011/2012 en euros	Total	fixe	variable	avantage	Attribution de titres	Jetons de présence	Autres Mandats Groupe
Guy Bastide	115 200	115 200	X	X	X	X	X
Vincent Bastide	257 670	118 800	110 550	720	X	X	18 000
Brigitte Bastide	X	X	X	X	X	X	X
Philippe Bastide	X	X	X	X	X	X	X

12.3 | Opérations sur titre réalisées par les dirigeants

Nous vous listons les opérations sur titre par les mandataires sociaux réalisées au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012.

Elles ne concernent que Monsieur Vincent BASTIDE

- ➔ cession de 2.600 titres le 19 mars 2012,
- ➔ cession de 2.183 titres le 26 juin 2012.

XIII | Actionnariat salarié

Le montant du capital social détenu au titre de la participation au 30 juin 2012 est de 33.560 actions soit 0,45 % du capital social.

Il est rappelé que les dispositions de l'alinéa 2 de l'article L.225-129-6 du Code de commerce prévoient la convocation, tous les trois ans, d'une assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés de la société si les actions détenues par les salariés de la société et de celles qui lui sont liés représentant moins de 3% du capital.

Cette dernière consultation a eu lieu lors de l'assemblée générale du 09 décembre 2011.

XIV | Organigramme au 30 juin 2012

- 100 % BCM
 - ➔ SAS Bastide franchise
 - ➔ SAS Confortis
 - ➔ SAS A à Z santé
 - ➔ SAS AERODOM
 - ➔ SAS MEDIKEA
 - ➔ SAS SB FORMATION

- 51,33%
 - ➔ AB2M :

XV | Informations environnementales

L'activité de la société n'étant pas de caractère industriel, celle-ci ne saurait être susceptible de porter atteinte à l'équilibre biologique et à l'environnement en général.

Deuxième partie : Rapport spécial à l'Assemblée Générale

I Marche des affaires sociales

Concernant la marche des affaires sociales de la société, elle est décrite dans la première de ce rapport notamment au Chapitre 1.

II Situation sur les attributions gratuites d'actions précédemment autorisées

L'Assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2011, avait autorisé le Conseil d'Administration, à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 du Code de Commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre au profit :

- ➔ Des membres du personnel de la société ou de certaines catégories d'entre eux,
- ➔ Et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pouvait pas dépasser dix pour cent (10 %) du capital social existant au jour de la première attribution décidée par le Conseil d'Administration.

Sur délégation de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2011, le Conseil d'Administration avait la faculté d'augmenter la durée de ces deux périodes.

En outre, tous pouvoirs lui étaient conférés à l'effet de :

- ➔ Fixer les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions,
- ➔ Déterminer l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
- ➔ Déterminer les incidences sur les droits des bénéficiaires, des opérations modifiant le capital ou susceptibles d'affecter la valeur des actions attribuées et réalisées pendant les périodes d'acquisition et de conservation et, en conséquence, modifier ou ajuster, si nécessaire, le nombre des actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires,

➔ Le cas échéant :

- constater l'existence de réserves suffisantes et procéder lors de chaque attribution au virement à un compte de réserve indisponible des sommes nécessaires à la libération des actions nouvelles à attribuer,
- décider, le moment venu, la ou les augmentations de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices corrélatifs à l'émission des actions nouvelles attribuées gratuitement.
- procéder aux acquisitions des actions nécessaires dans les conditions stipulées à la huitième résolution de l'Assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2011,
- prendre toutes mesures utiles pour assurer le respect de l'obligation de conservation exigée des bénéficiaires,
- et, généralement, faire dans le cadre de la législation en vigueur, tout ce que la mise en œuvre de la présente autorisation rendra nécessaire.

Cette autorisation emportait renonciation expresse des actionnaires à leurs droits à la fraction des réserves, primes et bénéfices à incorporer au capital pour permettre la libération des actions attribuées.

Cette autorisation a été donnée pour une durée de trente huit mois à compter du 09 décembre 2011. A ce jour, cette autorisation n'a pas été utilisée.

III Conventions et engagements visés aux articles L.225-22-1, L 225-38 ou L.225-42-1 du code de commerce

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements susvisés, régulièrement autorisés par le Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé ou au cours des exercices antérieurs et qui se sont poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions et engagements qu'ils vous relatent dans le rapport spécial, étant précisé que nous les avons informés conformément aux dispositions de l'article R 225-30 et suivants du Code de Commerce, et que la convention d'intégration fiscale avec la filiale AERODOM entre dans le cadre de telles conventions et n'a plus à être mentionnée dans le rapport spécial.

IV Projet de modifications statutaires

Le Président indique que ce projet de modification statutaire tend essentiellement d'une part, à des ajustements statutaires qui découlent des dernières modifications législatives et réglementaires intervenues en matière de droit des sociétés et applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé :

- ➔ forme des actions,
- ➔ au cumul d'un contrat de travail et d'un mandat d'administrateur,
- ➔ aux conventions entre la société et un administrateur,
- ➔ aux organes de convocation,
- ➔ aux quorums aux délais de convocation des assemblées générales,
- ➔ à la représentation des actionnaires

et d'autre part accroître certaines limites d'âge concernant les mandataires sociaux afin de la porter à 85 ans au lieu de 75 ans actuellement.

Tableau des delegations et autorisations consenties au conseil d'administration

AUGMENTATION DE CAPITAL

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
09 décembre 2011	26 mois	09 février 2014	2.000.000 €	Il n'a pas été fait usage de cette délégation

RACHAT D' ACTIONS

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
09 décembre 2011	18 mois	30 juin 2013	10 % du capital social	Il est fait usage de cette autorisation

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Date de l'assemblée	Durée	Date d'expiration	Montant	Usage
09 décembre 2011	38 mois	09 février 2015	10 % du capital social	Il est fait usage de cette autorisation

I Bilan consolidé au 30/06/2012

ACTIF (en milliers d'euros)	au 30/06/2012	30/06/2011
Autres Immobilisations incorporelles	2 607	2 451
Goodwill	14 528	13 531
Immobilisations corporelles	39 169	35 485
Actifs financiers non courants	2 294	1 852
Impôts différés	0	0
Total actifs non-courants	58 598	53 319
Stocks et en cours	15 722	15 151
Clients et comptes rattachés	19 059	15 845
Autres créances	5 011	5 865
Autres actifs courants	1 662	1 623
Equivalents de trésorerie	1 932	2 448
Trésorerie	2 236	2 145
Total actifs courants	45 622	43 077
Total des actifs destinés à être cédés	0	0
Total Actif	104 220	96 396

PASSIF (en milliers d'euros)	au 30/06/2012	au 30/06/2011
Capital	3 303	3 303
Primes liées au capital	9 336	9 336
Actions propres	-166	-239
Autres réserves	0	0
Résultats accumulés	30 699	28 628
Total capitaux propres, part du groupe	43 172	41 028
Total intérêts minoritaires	121	243
Total des capitaux propres	43 293	41 271
Emprunts et dettes financières (part à plus d'un an)	20 392	18 609
Avantages au personnel	102	132
Autres provisions	0	0
Impôts différés	605	557
Total passifs non-courants	21 099	19 298
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	11 156	10 506
Provisions (part à moins d'un an)	281	248
Fournisseurs et comptes rattachés	19 299	17 293
Autres dettes	9 092	7 780
Autres passifs courants		
Total passifs courants	39 828	35 827
Total passifs liés à un groupe d'actifs destinés à être cédés	0	0
Total des passifs	60 927	55 125
Total Passif	104 220	96 396

II Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	du 01/07/2011 au 30/06/2012	du 01/07/2010 au 30/06/2011
Chiffre d'affaires	122 593	109 131
Autres produits	980	1 783
Achats consommés	-45 535	-41 761
Charges externes	-25 607	-23 053
Charges de personnel	-31 608	-27 975
Impôts et taxes	-1 135	-1 025
Dotation aux amortissements	-11 943	-10 314
Dépréciations	1	-88
Autres charges	-99	-144
Résultat opérationnel courant	7 647	6 554
Autres produits et charges opérationnels		
Résultat opérationnel	7 647	6 554
Coût de l'endettement financier brut	-1 344	-1 067
Coût de l'endettement financier net	-1 344	-1 067
Autres produits et charges financiers	-30	52
Quote-part de résultat des mises en équivalence		
Résultat avant impôt sur le résultat	6 273	5 539
Impôt sur le résultat	-2 695	-2 309
Résultat des activités poursuivies	3 578	3 230
Activités abandonnées		
Résultat des activités abandonnées	0	0
Résultat de l'exercice	3 578	3 230
Revenant		
aux actionnaires de la société	3 517	3 198
aux intérêts minoritaires	61	32
Résultat par action (en €) *	0,49	0,44
Résultat dilué par action (en €) *	0,49	0,44

(*) calculé au titre des différentes périodes sur le nombre d'actions existant au 30/06/2012, soit : 7 340 580

III Autres éléments du résultat global (retraitements des éléments passés en capitaux propres)

en milliers d'euros	30/06/2012	30/06/2011
Résultat net consolidé	3 578	3 230
Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente	0	0
Variation de juste valeur des instruments financiers de couverture	0	0
Différences de conversion	0	0
Autres	0	0
Autres éléments du résultat global (passés en capitaux propres et nets d'impôts)	0	0
Résultat global consolidé ⁽¹⁾	3 578	3 230
dont résultat global part des minoritaires	61	32
dont résultat global part du groupe	3 517	3 198

(1) Le total requis par IAS 1 révisée : « Résultat Global consolidé » regroupe les charges et produits comptabilisés directement en résultat de la période et ceux comptabilisés directement en capitaux propres.

IV Tableau de variation des capitaux propres consolidés (en milliers d'euros)

	Capital	Primes liées au capital	Actions propres	Autres réserves groupe			Résultats accumulés	Total capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
				Réserves de conversion	Autres réserves	Total				
Situation au 30 juin 2010	3 303	9 336	-175	0	0	0	26 765	39 229	0	39 229
Autres éléments du résultat global passés en capitaux propres ⁽¹⁾								0		0
Résultat de la période							3 198	3 198	32	3 230
Résultat global consolidé	0	0	0	0	0	0	3 198	3 198	32	3 230
Dividendes versés							-800	-800		-800
Variation de périmètre								0	211	211
Variation autocontrôle								-64		-64
Autres variations			0				-535	-535		-535
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	-64	0	0	0	-1 335	-1 399	211	-1 188
Situation au 30 juin 2011	3 303	9 336	-239	0	0	0	28 628	41 028	243	41 271
Autres éléments du résultat global passés en capitaux propres ⁽¹⁾								0		0
Résultat de la période							3 517	3 517	61	3 578
Résultat global consolidé	0	0	0	0	0	0	3 517	3 517	61	3 578
Dividendes versés							-1 163	-1 163	-58	-1 221
Variation de périmètre							-365	-365	-125	-490
Variation autocontrôle			73					73		73
Autres variations							82	82		82
Total des transactions avec les actionnaires	0	0	73	0	0	0	-1 446	-1 373	-183	-1 556
Situation au 30 juin 2012	3 303	9 336	-166	0	0	0	30 699	43 172	121	43 293

(1) Conformément aux dispositions de la norme IAS 1 révisée, les charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres sont détaillés dans le tableau « autres éléments du résultat global » présenté ci-avant.

V Tableau des flux de trésorerie consolidés (en milliers d'euros)

	du 01/07/2011 au 30/06/2012	du 01/07/2010 au 30/06/2011
Résultat net consolidé	3 578	3 230
Elimination des amortissements et provisions	11 942	10 467
Elimination des résultats de cessions d'immobilisations	41	86
Elimination des variations des impôts différés	-9	-131
Elimination du retraitement des locations-financement	1 586	1 169
Elimination du retraitement de la cession de l'autocontrôle	96	0
Incidence de la variation du B.F.R.	-19	- 350
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	17 215	14 471
Incidence des variations de périmètre	-1 247	-3 710
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-14 289	-13 399
Acquisition d'actifs financiers	- 61	- 59
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	82	57
Cession d'actifs financiers	- 245	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-15 760	-17 111
Augmentation de capital	0	0
Cession (acquisition) nette d'actions propres	73	- 64
Emission d'emprunts	11 002	15 119
Remboursement d'emprunts	- 11 006	- 6 200
Dividendes versés	- 1 163	- 800
Redevances de locations financement versées	- 1 833	-1 371
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	- 2 927	6 684
Variation de la trésorerie	- 1 472	4 045
Trésorerie d'ouverture	3 875	- 170
Trésorerie de clôture	2 403	3 875
Trésorerie brute	2 236	2 145
Equivalents de trésorerie	1 932	2 448
Découverts bancaires	- 1 765	- 718
Trésorerie de clôture	2 403	3 875

VI Annexe

Le groupe Bastide Le Confort Médical commercialise une gamme complète de produits et de services pour une prise en charge globale des patients à domicile en matière de matériel (location et vente), d'assistance respiratoire et de perfusion-nutrition.

Du fait de sa cotation dans un pays de l'union européenne et en application du règlement n°1606/2002 adopté le 19 juillet 2002 par le parlement européen les présents états financiers couvrant la période allant du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 ont été établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRS), publiés par l'International Accounting Standards Board (IASB) et adoptés par l'Union Européenne au 30 juin 2012.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 28/09/2012.

Les méthodes comptables sont identiques à celles de l'exercice précédent, les nouvelles normes adoptées depuis n'ayant pas eu d'incidence significative.

Les normes ou interprétations publiées au 30 juin 2012 mais non encore entrées en vigueur n'ont pas été appliquées par anticipation. Elles ne devraient pas avoir de conséquences significatives sur les comptes consolidés.

Les comptes consolidés du Groupe sont présentés en euros et toutes les valeurs sont arrondies au millier le plus proche.

Utilisation d'estimations

Pour préparer les informations financières conformément aux IFRS, la Direction du groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif ainsi que des informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La Direction revoit ses estimations et appréciations de manière régulière sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Les estimations concernent plus particulièrement les éléments suivants :

- Dépréciation des goodwill : cf § 2.2 et 3.2
- Passifs éventuels : cf § 3.23.

Note 1 | Faits significatifs au 30 juin 2012

Afin d'accroître son développement, le Groupe Bastide a

acquis le capital social de plusieurs entités au cours de l'exercice.

La société Bastide le Confort Médical a pris des participations ou contrôle au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012.

D'une part, elle a pris le contrôle de 51,33 % du capital social de la SARL AB2M qui a pour principale activité la distribution de produits médicaux à usage unique tels que les poches de stomathérapie, les sondes urinaires, les pansements de cicatrisation dans la région Ile de France

D'autre part, elle a pris, le 19 décembre 2011, 35 % du contrôle du capital social de la SAS MEDIKEA qui détient 100% de la SASU CENTRE DE STOMATHERAPIE. Il convient de rappeler que la SA Bastide le confort médical avait acquis 65 % du capital de la SAS MEDIKEA au cours d l'exercice précédent. Elle détient donc 100% du capital de MEDIKEA depuis le 19 décembre 2011.

Enfin, la SA Bastide le confort médical a pris, en date du 16 avril 2012, le contrôle de 100 % du capital social de la SARL MEDAVI NORD. Cette société avait développé une activité de franchise de l'enseigne dans la région de Cambrai.

La société mère entend céder cette participation à court terme en concluant un nouveau contrat de franchise

Lors de cet exercice, le groupe a continué à faire face à un changement tarifaire qui a ralenti la progression de l'activité liée à l'assistance respiratoire.

Il convient de souligner que les autres métiers du groupe sont en croissance. Ainsi l'exercice progresse par rapport à l'exercice précédent.

Les mesures d'optimisation des coûts de l'entreprise ont permis d'absorber une partie des charges induites par la mise en place de pôles spécialisés au niveau de la prestation respiratoire, nutrition/perfusion et des collectivités.

L'entreprise a continué à déployer et à renforcer sa force commerciale dans ces domaines en recrutant des collaborateurs commerciaux notamment dans des zones géographiques qui n'étaient pas encore couvertes.

L'investissement en dispositif médical a été soutenu par la prise de nouveaux marchés.

Au cours de cet exercice, la création de pôle de prestations s'est poursuivie : a été notamment créé le pôle d'activité de Chaponnay.

Des pôles collectivités ont été créés Saint-Badolph (Savoie) et Dijon (Côte d'or).

Bastide le confort médical a créé la société SB Formation en février 2012 qui n'a pas d'activité significative à ce jour.

2.1 | Principes de consolidation

Les comptes consolidés au 30 juin 2012 comprennent les états financiers de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et de ses filiales CONFORTIS, BASTIDE FRANCHISE, MEDIKEA, CENTRE DE STOMATHERAPIE, A à Z SANTE, AERODOM, SB FORMATION et d'AB2M. Les états financiers des filiales sont préparés pour le même exercice que la société mère en utilisant les mêmes méthodes comptables.

Celles-ci sont contrôlées de manière exclusive et consolidées par intégration globale. Cette méthode consiste à substituer au bilan à la juste valeur des titres de participation, la totalité des actifs et passifs des filiales et à incorporer dans le compte de résultat la totalité de leurs charges et produits en reconnaissant les droits des minoritaires dans les réserves et le résultat. Les filiales sont consolidées à partir du moment où le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe.

Toutes les opérations réciproques entre les trois sociétés et notamment celles donnant lieu à des marges ou des plus-values internes, ont été éliminées.

2.2 | Goodwill

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition conformément à la norme IFRS 3R « Regroupement d'entreprises ». Les goodwills résultant de la différence entre le coût d'acquisition et la quote-part des capitaux propres après évaluation à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables.

Le groupe peut opter, acquisition par acquisition, pour la comptabilisation d'un goodwill dit « complet », c'est-à-dire que ce dernier est calculé en prenant en compte la juste valeur des participations ne donnant pas le contrôle en date de l'acquisition, et non pas uniquement leur quote-part dans la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise.

Les goodwills enregistrés résultent des regroupements d'entreprise opérés sur des filiales consolidées ainsi que des goodwills des sociétés acquises par BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et fusionnées.

Conformément à la norme IFRS 3R le goodwill identifié lors d'une acquisition est susceptible de connaître des modifications rétrospectives durant une période de 12 mois à compter de la date de prise de contrôle.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », ils ne sont pas amortis, mais

sont testés au minimum une fois par an pour détecter d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins de ces tests, les valeurs d'actifs sont regroupées par Unité Génératrice de Trésorerie (UGT). Le groupe considère que chaque agence commerciale ou à défaut chaque filiale constitue une UGT, valorisée sur la base des flux nets de trésorerie prévisionnels. Certaines valeurs d'actifs correspondent à plusieurs UGT, la société n'ayant pas affecté, à l'époque du regroupement, une valeur à chaque agence. Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT, ou d'un ensemble d'UGT, se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, la dépréciation correspondante est comptabilisée.

Les valeurs recouvrables des actifs pouvant conduire à identifier une dépréciation sont essentiellement déterminées à partir de projections actualisées des flux de trésorerie futurs sur une durée de 5 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu est le coût moyen pondéré du capital incluant une prime de risque.

Les hypothèses retenues en termes de variation de chiffre d'affaires et de valeurs terminales sont raisonnables. Des tests de dépréciation complémentaires sont effectués si des événements ou circonstances particulières indiquent une perte de valeur potentielle.

Les dépréciations relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

2.3 | Immobilisations incorporelles

Elles comprennent :

- des éléments amortissables, tels que : logiciels, droits d'exploitation, qui sont amortis sur 3 ans ;
- des bases clientèles qui sont amorties sur 10 ans ;
- des éléments non amortissables, droits au bail, qui font l'objet d'une évaluation régulière permettant, le cas échéant, la comptabilisation d'une dépréciation.

Les bases clientèles résultent de l'identification des actifs à la juste valeur des éléments acquis lors d'un regroupement d'entreprise. Elles sont estimées sur la base des flux différentiels futurs de trésorerie actualisés représentatifs de l'avantage économique attendu de cet actif au moment de l'acquisition. Leur dépréciation linéaire sur une durée de 10 ans est représentative de l'érosion naturelle dudit avantage économique, un test de dépréciation complémentaire utilisant des données prospectives pouvant amener à constater une dépréciation supplémentaire afin de ramener la valeur de l'actif à sa valeur d'utilité à la date de clôture.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges, hormis les dépenses liées au développement de la franchise Bastide Le Confort Médical qui ont été immobilisées, pour un montant de 150K€ au titre de l'exercice clos le 30/06/2008, et sont amorties sur 4 ans.

2.4 | Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations comptabilisées et n'ont pas fait l'objet de réévaluations en juste valeur.

Elles sont valorisées au coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et dépréciations comptabilisées et n'ont pas fait l'objet de réévaluations en juste valeur.

Principales durées d'utilisation retenues par type d'immobilisations :

Constructions	20 ans
Agencements des constructions	5 à 10 ans
Matériel et outillage	6 à 8 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

La durée d'utilité est revue chaque année et les ajustements éventuels en résultant sont comptabilisés de manière prospective. Les dépréciations sont calculées selon le mode linéaire sur la base des durées d'utilisation susmentionnées.

Les valeurs comptables des immobilisations corporelles sont revues pour dépréciation lorsque des événements ou des changements dans les circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. S'il existe un quelconque indice de cette nature et si les valeurs comptables excèdent la valeur recouvrable estimée, les actifs sont dépréciés pour être ramenés à leur valeur recouvrable.

Une immobilisation corporelle est décomptabilisée lors de sa sortie ou quand aucun avantage économique futur n'est attendu de son utilisation ou de sa sortie. Tout gain ou perte résultant de la décomptabilisation d'un actif est inclus dans le compte de résultat l'année de la décomptabilisation de l'actif.

Contrats de location - financement

Le groupe applique les critères de la norme IAS 17. Ainsi, les contrats de location-financement qui ont pour effet de transférer substantiellement les risques et avantages inhérents à la propriété d'un bien au preneur sont capitalisés et amortis sur les durées exposées ci-dessus. La dette

correspondante est identifiée sur une ligne séparée dans l'annexe.

Les locations simples sont comptabilisées en charges externes et présentées dans les engagements hors bilan.

2.5 | Autres Actifs financiers

Il s'agit principalement de prêts et de dépôts et cautionnements, ainsi que, très accessoirement, de titres de sociétés non consolidées. Ils sont présentés en actifs non courants.

Les prêts accordés, qui ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans, n'ont pas fait l'objet d'une actualisation de leur nominal, l'impact étant non significatif.

L'ensemble des autres actifs financiers fait l'objet d'une revue annuelle pour déterminer s'il existe un risque de perte de valeur.

2.6 | Stocks

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part du groupe.

Lorsque la valeur de réalisation des stocks est inférieure à leur prix de revient, les dépréciations correspondantes sont comptabilisées.

2.7 | Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées à leur valeur nominale.

Lorsqu'un risque de non-recouvrement existe, une dépréciation est pratiquée, basée sur l'ancienneté de la créance et sur la qualité du débiteur (tiers payant ou non).

2.8 | Autres débiteurs et autres actifs courants

Ils sont évalués à leur valeur nominale, sous déduction des dépréciations éventuelles tenant compte des possibilités effectives de recouvrement.

2.9 | Opérations en devises

Elles sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur en euros à la date du règlement. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

2.10 | Actions d'autocontrôle

Les actions de la société mère détenues par elle-même sont comptabilisées en réduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Les variations de juste valeur au cours de la période de détention ne sont pas comptabilisées. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement en capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.11 | Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si l'effet de la valeur temps est significatif, les provisions sont déterminées en actualisant les flux de trésorerie attendus à un taux d'actualisation avant impôts qui reflète les appréciations actuelles du marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme un coût d'emprunt.

Le poste provision est réparti en « provisions non courantes » et « provisions courantes ».

Les provisions non courantes comprennent les engagements envers le personnel au titre des indemnités de fin de carrière. L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements.

Cette provision correspond aux droits acquis par l'ensemble du personnel salarié selon la convention collective en vigueur. Elle est calculée selon la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, conforme à la norme IAS 19. Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de P.B.O. (Projected Benefit Obligation). La P.B.O. représente la valeur actuelle probable des droits acquis, de façon irrémédiable ou non, évalués en tenant compte des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, des probabilités de turn-over et de survie.

La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- une rotation moyenne du personnel forte qui a été ajustée en fonction du turnover effectivement constaté
- la table de mortalité Insee 2011
- l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50 % de l'indemnité de licenciement

- le taux de charges sociales de 36.50 %
- un taux d'actualisation de 3.38 %

Les provisions courantes, liées au cycle normal d'exploitation du métier du groupe, comprennent pour l'essentiel les provisions pour restructuration, contentieux et risques divers. Ces risques sont appréciés en fonction de situations factuelles et ne devraient pas présenter d'incertitudes majeures susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs lors des exercices ultérieurs.

2.12 | Impôts différés

Les impositions différées sont constituées, selon la méthode du report variable, pour les différences constatées entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables :

- sauf quand le passif d'impôt différé résulte de l'amortissement non déductible fiscalement d'un goodwill ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable
- Pour les différences temporelles taxables à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, sauf si la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et qu'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés :

- sauf quand l'actif d'impôt différé lié à la différence temporelle déductible est généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ou la perte fiscale ;
- Pour les différences temporelles déductibles liées à des participations dans les filiales, entreprises associées et coentreprises, des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable

que la différence temporelle s'inversera dans un avenir prévisible et qu'il existera un bénéfice imposable sur lequel pourra s'imputer la différence temporelle.

La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture et réduite dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre l'utilisation de l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Les impôts relatifs aux éléments reconnus directement en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non dans le compte de résultat.

Au bilan, le groupe compense les actifs et les passifs d'impôt différé si l'entité possède un droit légal de compenser les impôts concernés, si ceux-ci relèvent d'une même autorité de taxation et si les dates d'échéance sont proches.

Les impositions différées sont présentées en actifs et passifs non courants.

Le groupe a considéré que la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) répond à la définition d'un impôt sur le résultat telle qu'énoncée par IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, la qualification de la CVAE en tant qu'impôt sur le résultat conduit à comptabiliser en contrepartie une dette d'impôt différée relative aux différences temporelles.

2.13 | Dettes financières

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

La part à plus d'un an figure en passif non courant.

2.14 | Autres Dettes et passifs courants

Les dettes courantes sont évaluées à leur valeur nominale représentative de la sortie de ressources attendue lors de l'exécution de l'obligation.

Les dettes résultant d'une obligation d'achat d'actions (dérivé financier) ont fait l'objet d'une évaluation et d'une présentation répondant aux normes IAS 32 et 39.

➔ L'estimation du montant actuel du dérivé est effectuée par application d'un modèle binomial permettant d'estimer le montant de la valeur actuelle de réalisation à la date de l'exercice. Ce modèle dont l'évaluation du sous-

jaçant découle des accords conclus entre cessionnaires et cédants repose sur des projections de résultats futurs dont l'évaluation a été effectuée de façon raisonnable et prudente.

➔ Le dérivé d'obligation d'achat fait l'objet d'un enregistrement en autres dettes en contrepartie des capitaux propres. L'exercice ultérieur de l'obligation d'achat affectera les intérêts des minoritaires, la différence éventuelle entre le prix versé et l'évaluation du dérivé lors de sa dernière estimation étant enregistré en capitaux propres.

2.15 | Compte de résultat

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits.

Le groupe utilise le résultat opérationnel courant comme principal indicateur de performance. Le résultat opérationnel courant correspond au résultat de l'ensemble consolidé avant prise en compte :

- ➔ des autres produits et charges opérationnels qui peuvent comprendre les coûts de restructuration, les pertes de valeur d'actifs (dont les goodwill) et les litiges et événements très inhabituels,
- ➔ des produits et charges financiers,
- ➔ des impôts sur les résultats (dont la CVAE).

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, augmenté de toutes les actions potentiellement dilutives.

2.16 | Gestion des risques financiers

Le groupe a identifié les principaux risques financiers afférents à son activité :

➔ concernant les risques de crédit et de liquidité, le Groupe, notamment grâce à la qualité de son portefeuille clients, négocie annuellement, dans le cadre de son budget, l'ensemble de ses besoins à court et moyen terme. Compte tenu de la structure de son bilan et de l'échéance de ses dettes, le Groupe n'anticipe pas de problème de liquidités.

- ➔ concernant les risques de taux, le Groupe gère ses risques de taux à l'aide d'instruments dérivés (cf 3.9) et n'est en aucun cas en risque spéculatif.

Note 3 | Compléments d'informations relatifs aux états financiers

3.1 | Périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	Siret	% Contrôle	% d'intérêt
SA BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	305 635 039 001 94	Société Mère	Société Mère
SAS CONFORTIS	52 rue Bernard 93000 Bobigny	342 086 915 002 59	100%	100%
SAS BASTIDE FRANCHISE	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	498 615 640 000 14	100%	100%
SAS A à Z Santé	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	450 367 297 000 22	100%	100%
SAS MEDIKEA	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	522 530 104 000 28	100%	100%
SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE	157 Bd. De Suisse	312 367 824 000 66	100%	100%
SARL AB2M	39 Rue Jean Jaures 78 190 Trappes	451 224 943 000 14	51.33%	51.33%
SAS AERODOM	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	530 497 023 000 16	100%	100%
SB FORMATION	12, Avenue de la Dame 30132 Caissargues	750 541 748 000 17	100%	100%

Ces sociétés sont de nationalité française et sont intégrées globalement. La société Medavi Nord détenue à 100% n'a pas été consolidée du fait de son caractère non significatif.

3.2 | Goodwill

Tableau de variation	Nb agences	30/06/11	Accroissement	Diminution	30/06/12
Lhomme Rabier	1	320			320
Escande	1	331			331
Aerodom	2	710			710
Médical Chaubet	1	554			554
Médico Savoie	1	54			54
Hygiène Service	2	297			297
SPM	1	124			124
Sète	1	11			11
Médical Guiraud	2	472			472
Tours	1	95			95
Sésame	1	146			146
Confortis	17	5 937			5 937
Medical Home Santé	1	776			776
Novem	1	94			94
Centre Stomatherapie / Medikea	1	1 254			1 254
A à Z Santé	1	2 356			2 356
AB2M	1		997		997
Total	36	13 531	997	0	14 528

Toutes les sociétés identifiées ont fait l'objet de fusion-absorption par la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL depuis leur acquisition à l'exception de :

- ⇒ CONFORTIS ;
- ⇒ A à Z Santé ;
- ⇒ Centre de Stomathérapie et MEDIKEA ;
- ⇒ AB2M ;
- ⇒ SB FORMATION.

Le Groupe a retenu la méthode d'évaluation et de comptabilisation du Goodwill complet lors de l'acquisition de la société AB2M en octobre 2011.

Les titres de la société « MEDIKEA » ont été acquis par la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL à hauteur de 65% en octobre 2010, les 35% restants ayant été acquis le décembre 2011.

Hypothèse retenue pour le test de valeur :

	30/06/2012	30/06/2011
Taux d'actualisation	12.3%	12%

3.3 | Immobilisations incorporelles

Valeurs brutes

Tableau de variation en K€	30/06/11	Acquisitions	Cessions	Périmètre	30/06/2012
Logiciels	904	173	0	3	1 080
Frais de développement	150		0	0	150
Droits au bail	1 047		0	0	1 047
Honoraires baux commerciaux	218		0	0	218
Bases clientèle	1 200		0	221	1 421
En cours	0		0	0	0
Total	3 519	173	0	224	3 916

Amortissements / Provisions

Tableau de variation	30/06/11	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/2012
Logiciels	843	64	0	3	910
Frais de développement	140	12	0	0	152
Droits au bail	53	25	0	0	78
Bases clientèle	32	136	0	0	168
Honoraires baux commerciaux	0		0	0	0
Total	1 068	237	0	3	1 308

3.4 | Immobilisations corporelles

Valeurs brutes

Tableau de variation en K€	30/06/11	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/2012
Terrain	70				70
dont retraitement loc-financements	70				70
Agencements, Aménagements, Inst.	12 162	928			13 090
dont retraitement loc-financements	200				200
Installations techniques et outillage	66 179	12 263	2 011		76 431
dont retraitement loc-financements	1 142		132		1 010
Autres immobilisations	6 809	1 912	1 119	18	7 620
dont retraitement loc-financements	4 345	1 389	936		4 798
Immobilisations en cours	0	402			402
Total	85 220	15 505	3 130	18	97 613

Amortissements / Provisions

Tableau de variation en K€	30/06/11	Augmentation	Diminution	Périmètre	30/06/2012
Agencements, Aménagements, Inst.	8 658	898			9 556
dont retraitement loc-financements	172	10			182
Installations techniques et outillage	37 172	9 086	1 980		44 278
dont retraitement loc-financements	1 106	36	132		1 010
Autres immobilisations	3 905	1 721	1 032	14	4 608
dont retraitement loc-financements	1 726	1 540	936		2 330
Total	49 735	11 705	3 012	14	58 442

3.5 | Autres Actifs financiers

Les autres actifs financiers non courants sont constitués des immobilisations financières suivantes :

En K€	30/06/2012	30/06/2011
Titres de participation et créances rattachées	10	15
Prêts divers	572	541
Dépôts de garantie	1 712	1 296
Valeurs nettes	2 294	1 852

3.6 | Etat des échéances des actifs courants

En K€	30/06/2012	30/06/2011
Créances clients brutes	19 182	15 968
Dépréciation	-123	-123
Créances clients nettes	19 059	15 845
Créances fournisseurs	2 009	3 068
Créances sociales	217	214
Créances fiscales	1 507	1 231
Créances diverses	1 278	1 352
Autres créances	5 011	5 865
Autres actifs courants	1 662	1 623

La rubrique des autres actifs courants recouvre exclusivement les charges constatées d'avance. Toutes ces créances sont à échéance à moins d'un an.

3.7 | Capitaux propres

Le capital social est inchangé au 30 juin 2012 à 3.303.261 euros. Il est composé de 7.340.580 actions de 0,45 euros de valeur nominale.

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération (brut en €)	Primé d'émission (€)	Montant cumulé du capital (€)	Valeur nominale des actions	Nombre d'actions cumulées
01/07/2008				3 303 261	0,45	7 340 580
30/06/2009				3 303 261	0,45	7 340 580
30/06/2010				3 303 261	0,45	7 340 580
30/06/2011				3 303 261	0,45	7 340 580
30/06/2012				3 303 261	0,45	7 340 580

Le capital est détenu par le fondateur du groupe et sa famille à hauteur de 49,29% via la holding familiale Société d'Investissement Bastide, 3 722 580 actions étant en circulation sur l'Eurolist Compartiment C.

Afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres Bastide Le Confort Médical, un contrat de liquidité animé par Gilbert Dupont a été mis en place au niveau de la société.

3.8 | Paiement sur la base d'actions

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a décidé d'une attribution gratuite d'actions lors de son Conseil d'Administration du 7 novembre 2011. Cette attribution portant sur 49 436 actions visées est conditionnée à la présence des bénéficiaires devant occuper un poste de direction au terme de la période d'acquisition des droits s'achevant le 7 novembre 2013. Cette attribution a été évaluée et comptabilisée conformément à IFRS 2. Elle résulte sur la période close au 30/06/2012 en une charge de 96 K€ trouvant sa contrepartie dans les dettes.

3.9 | Actions d'autocontrôle

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL détient 15 597 de ses propres actions au 30 juin 2012, pour une valeur d'acquisition de 109 K€, soit une valeur unitaire de 6,99 euros.

Le cours de clôture de l'action au 30 juin 2012 s'élevait à 7,55 euros.

3.10 | Emprunts

Les dettes financières sont ventilées en passifs courants pour leur partie à moins d'un an et en passifs non courants pour le solde.

Courants en K€ (échéance à moins d'un an)	30/06/2012	30/06/2011
Emprunts	7 921	8 455
Emprunts sur retraitement des locations financement	1 470	1 333
Concours bancaires	1 765	718
Total	11 156	10 506

Non courants en K€ (échéance à plus d'un an)	30/06/2012	30/06/2011
Emprunts	19 285	17 198
Emprunts sur retraitement des locations financement	1 105	1 411
Total	20 390	18 609

Au 30 juin 2012, le capital restant dû sur les emprunts bancaires se répartit de la façon suivante :

- ➔ Taux Fixe : 75.53% (VS 66.54% au 30 juin 2011)
- ➔ Taux Variable Swapé : 16.67% (VS 16.46% au 30 juin 2011)
- ➔ Taux Variable capé : 7.80% (VS 11.78% au 30 juin 2011)
- ➔ Taux variable (Emprunt CT – de 1 an) : 0% (VS 5.22% au 30 juin 2011)

Les emprunts souscrits ne comportent pas de clause de covenant bancaire. Le tableau suivant présente les échéances contractuelles résiduelles sur l'endettement financier net :

Échéances en K€	Total	Avant le 30/06/2013	Avant le 30/06/2014	Avant le 30/06/2015	Avant le 30/06/2016	Avant le 30/06/2017	Au-delà de juin 2017
Emprunts	27 208	7 921	7 155	5 446	3 616	2 166	902
Emprunts (retraitement loc- Financements)	2 575	1 470	868	237			
Découverts bancaires	1 765	1 765					
Total dettes financières	31 548	11 156	8 023	5 683	3 616	2 166	902
Disponibilités et équivalents	4 168	4 168					
Endettement net	27 380	6 988	8 023	5 683	3 616	2 166	902

3.11 | Provisions pour risques et charges

Les provisions sont ventilées en passifs courants et passifs non courants.

En K€	30/06/11	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Périmètre	30/06/12
Passifs non courants						
-Indemnités fin de carrière	132	41	74		3	102
Passifs courants						
-Contentieux divers	248	166	133			281
Total	380	207	207	0	3	383

Le poste des passifs courants concerne pour 225 K€ une provision pour redressement fiscal (cf 3.22).

3.12 | Provisions pour dépréciations d'actifs

En K€	30/06/11	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Périmètre	30/06/12
Autres immobilisations financières	0					0
Stocks marchandises	53					53
Créances clients	123					123
Total	176	0	0	0	0	176

3.13 | Etat des échéances des autres passifs courants

En K€	30/06/2012	30/06/2011
Dettes fournisseurs	19 299	17 293
Dettes fiscales et sociales	7 556	7 051
Dettes diverses	1 536	729
Autres dettes	9 092	7 780

Cette dernière rubrique recouvre, notamment, les produits constatés d'avance ainsi que les dettes relatives à la comptabilisation des dérivés.

Toutes ces dettes sont à échéance à moins d'un an à l'exception du dérivé relatif à l'obligation d'achat des titres AB2M figurant pour 807 K€ dans le poste des autres dettes et dont l'exercice est possible à tout moment à l'initiative du cédant ou de l'acquéreur entre le 15 mars 2014 et le 30 avril 2014.

3.14 | Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est presque exclusivement réalisé en France. Il est net des remises accordées.

En K€	du 01/07/11 au 30/06/12	du 01/07/10 au 30/06/11
Ventes	66 066	60 845
dont export	284	200
Prestations	52 527	48 286
Total	122 593	109 131

La ventilation par secteur opérationnel est la suivante :

En K€	du 01/07/11 au 30/06/12	du 01/07/10 au 30/06/11
Respiratoire	21 082	17 868
Nutrition-Perfusion	25 794	17 060
M A D	75 717	69 394
Divers		
Total	122 593	109 131

3.15 | Autres produits

En K€	30/06/2012	30/06/2011
Reprises sur provisions	57	147
Transfert de charges	923	1 185
Divers	0	451
Total	980	1 783

3.16 | Coût de l'endettement financier

En K€	30/06/2012	30/06/2011
Intérêts sur emprunts	817	531
Intérêts sur location financement	476	522
Divers	51	14
Total	1 344	1 067

3.17 | Charge d'impôts

Les impôts sur les résultats se répartissent en :

En K€	30/06/2012	30/06/2011
Impôts exigibles	2 704	2 432
Impôts différés	-9	-123
Total	2 695	2 309

Preuve d'impôts

En K€	30/06/2012	30/06/2011
Résultat avant impôt	6 273	5 539
Taux d'impôt	34,33%	34,33%
Impôt théorique	2 154	1 902
Différences permanentes	64	46
Utilisation de déficits reportables	46	0
Incidence de la CVAE	769	635
Incidence d'impôt différé CVAE	-61	-62
Divers	-277	-212
Impôt effectif	2 695	2 309

Evolution des impôts différés au bilan consolidé

En K€	30/06/2012	30/06/2011
Impôt différé actif	0	0
Impôt différé passif	605	557
dont CVAE	153	214

3.18 | Rémunération des mandataires sociaux

Le total des rémunérations versées directement ou indirectement aux mandataires sociaux s'établit à 373 K€ au titre de la période close le 30 juin 2012 ; il s'établissait à 284K€ au titre de l'exercice clos le 30 juin 2011

3.19 | Effectifs Groupe

SA Bastide LCM	30/06/12	30/06/11
Cadres	118	113
Employés	838	788
Total	956	901

Groupe BLCM	30/06/12	30/06/11
Cadres	130	116
Employés	866	796
Total	996	912

3.20 | Engagements financiers hors bilan

Obligations contractuelles	Montant brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes à moyen terme				
→ Etablissement de Crédit	4 348	464	3206	678
→ Dettes financières				
→ Ret. Loc-Financements				
Contrats de location simple (baux commerciaux)	9 042	4 796	4 246	
Obligations d'achats irrévocables				
Autres obligations à long terme				

3.21 | Engagements financiers hors bilan

La norme IFRS 8 concernant les secteurs opérationnels, remplaçant la norme IAS 14 relative à l'information sectorielle, impose de présenter une information issue des reporting internes.

De ce fait, le Groupe diffuse une information, présentée en note 3.14 en phase avec les reporting internes qui détaille le chiffre d'affaires par nature et activités. L'analyse des agrégats de rentabilité (tel que résultat opérationnel courant et résultat opérationnel) est réalisée globalement. En outre, l'information au plan géographique n'est pas représentative.

3.22 | Information sur les parties liées

Les transactions entre la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL et ses filiales CONFORTIS, BASTIDE FRANCHISE, Centre de Stomathérapie, A à Z Santé, MEDIKEA, AERODOM et AB2M ont été éliminées en consolidation et ne sont donc pas présentées dans cette note. Les transactions avec les parties liées concernent les opérations réalisées avec des sociétés contrôlées par les dirigeants de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL.

En K€	30/06/2012	30/06/2011
SCI BASTIDE 1 loyers magasin Valence	72	69
SCI BASTIDE 2 loyers siège social 1	130	130
SCI BASTIDE 3 loyers siège social 2	101	101
SCI BASTIDE 4 loyers magasin Nîmes	144	144
SCI BASTIDE Gallargues loyers plateforme logistique	330	330
SCI BASTIDE Orange – Locaux Orange	37	24
SCI BASTIDE VILLABE – Locaux Villabé	146	144
SCI BASTIDE CHAPONNAY – Locaux Chaponnay	37	0
SCI Toulouse Harmonies – Locaux Toulouse	43	0
SCI BASTIDE CHATEAUROUX – Locaux Chateauroux	14	0
SA SIB Société mère de BASTIDE LE CONFORT MEDICAL redevances holding	498	432

3.23 | Passifs éventuels

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont il a accepté une partie des redressements.

Il conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée.

Le tribunal administratif de Nîmes a condamné fin février 2012 en 1ère instance la société Bastide à payer la somme de 961 K€, qui se décompose comme suit :

- Principal : 716 K€
- Pénalités et intérêts de retard : 245 K€.

Compte tenu de l'appel formulé par Bastide et après avoir recueilli l'avis de son conseil spécialisé, aucune provision n'est comptabilisée au titre du principal (une provision couvre les pénalités et intérêts de retard). Afin de figer les intérêts de retard, le principal a fait l'objet d'un paiement total (figurant déjà dans les comptes 30 juin 2011) et les intérêts et pénalités font l'objet d'un échelonnement jusqu'à fin décembre 2012. A la clôture, le montant comptabilisé à ce titre dans les créances fiscales s'élève à 751 K€

Un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 K€ HT a pris naissance au cours de l'exercice. Un jugement de 1ère instance favorable à la société Bastide a été rendu le 18 septembre 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur.

3.24 | Informations relatives à l'effet au bilan de la variation du périmètre et incidence sur les agrégats de résultat

	AB2M
Chiffre d'affaires	1 783
Résultat Net	124

La société concernée a été intégrée dans le périmètre avec effet au 18 septembre 2012.

Ses résultats ont été intégrés, conformément aux méthodes exposées dans la première partie de ce document depuis leur date d'intégration jusqu'à la date de clôture des présents états financiers.

Effets au bilan de la variation du périmètre lors de la prise de participation :

AB2M	Valeur nette comptable	Juste valeur
Actif net immobilisé	4	1 222
Goodwill	0	997
Immobilisations corporelles	4	4
Immobilisations incorporelles	0	221
Besoin en fonds de roulement	27	105
Endettement net	-122	-122
Part des minoritaires		118
Part du Goodwill complet affecté au Groupe		416
Coût du regroupement		705

3.25 | Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement susceptible d'influer sur les comptes du groupe de manière significative n'est intervenu depuis la date de clôture de la période.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL

Exercice clos le 30 juin 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 | Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

2 | Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les goodwill, dont le montant net figurant au bilan au 30 juin 2012 s'établit à 14 528 K€, font l'objet de tests de perte de valeur selon les modalités décrites dans les paragraphes 2.2. et 3.2 des notes aux états financiers consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de perte de valeur ainsi que les prévisions de flux de trésorerie, et vérifié que les paragraphes 2.2. et 3.2 des notes aux états financiers consolidés donnent une information appropriée.
- Le paragraphe 3.23 « Passifs éventuels » des notes aux états financiers consolidés mentionne l'existence d'un litige fiscal résiduel et l'absence de provision comptabilisée à ce titre. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des notes et rapports mis à notre disposition et relatifs à ce litige, notamment ceux du conseil de la société, apprécier les hypothèses retenues et vérifier qu'une information appropriée était donnée dans les notes aux états financiers consolidés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de l'opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 | Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
François Cayron Associé

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2012
Les Commissaires aux Comptes
TSA AUDIT - Philippe Silhol Associé

I Bilan au 30 juin 2012

BILAN ACTIF

	BRUT	AMORT.,PROV	NET AU 30.06.12	NET AU 30.06.11	NET AU 30.06.10
ACTIF IMMOBILISE					
IMMOB. INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Concessions, brevets et droits similaires	1 029 972	873 305	156 667	48 648	19 958
Fonds commercial	6 066 133	101 703	5 964 430	5 988 736	5 867 850
Autres immobilisations incorporelles					
IMMOB. CORPORELLES					
Terrains					
Constructions	12 341 216	8 511 268	3 829 947	3 785 034	4 062 769
Installations techniques, mat. out. Industriels	74 624 105	43 313 295	31 310 809	28 047 188	25 656 725
Autres immobilisations corporelles	2 715 498	2 172 751	542 747	292 141	352 562
Immobilisations en cours	394 644		394 644		
Avances et acomptes					
IMMOB. FINANCIERES					
Participations	11 257 997		11 257 997	9 829 176	3 626 052
Créances rattachées à des participations	4 499		4 499	6 860	6 860
Autres titres immobilisés	165 602		165 602	302 415	133 093
Prêts	570 405		570 405	540 687	517 690
Autres immobilisations financières	1 503 087		1 503 087	1 233 438	1 147 005
TOTAL	110 673 164	54 972 325	55 700 838	50 074 326	41 390 568
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
Matières premières, approvisionnements	471 269		471 269	487 778	584 009
Marchandises	14 895 448	53 386	14 842 061	14 274 189	14 346 056
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES					
CREANCES					
Clients et comptes rattachés	18 005 371	122 382	17 882 988	14 998 387	15 884 132
Autres créances	7 074 580		7 074 580	6 916 655	5 088 581
DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	365 773		365 773		
Disponibilités	463 014		463 014	1 310 395	601 689
Charges constatées d'avance	1 617 364		1 617 364	1 611 226	1 494 226
TOTAL	42 892 821	175 768	42 717 053	39 598 633	37 998 697
Comptes de régularisation					
TOTAL GENERAL	153 565 985	55 148 093	98 417 891	89 672 959	79 389 265

PASSIF

	NET au 30.06.12	NET au 30.06.11	NET au 30.06.10
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	3 303 261	3 303 261	3 303 261
Prime d'émission, de fusion, d'apport	9 341 527	9 341 527	9 341 527
Réserves			
Réserve légale	330 326	330 326	330 326
Réserves réglementées			
Autres réserves	24 074 707	18 721 948	18 787 061
Report à nouveau	13 910	13 910	6 703
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
RESULTAT DE L'EXERCICE	3 161 303	6 453 846	742 351
Provisions réglementées	77 370	85 735	143 508
TOTAL	40 302 407	38 250 555	32 654 739
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques	393 640	247 967	322 967
Provisions pour charges	70 753	101 287	70 726
TOTAL	464 393	349 254	393 693
DETTES			
Emprunts et dettes assimilées			
Emprunts et dettes auprès établissements de crédit	28 185 268	25 338 605	17 803 785
Emprunts et dettes financières diverses	12 537	1 136	1 136
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 232 631	16 217 952	15 973 929
Dettes fiscales et sociales	7 014 251	6 657 311	7 612 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	4 206 402	2 858 144	4 949 333
Produits constatés d'avance			
TOTAL	57 651 091	51 073 149	46 340 832
TOTAL GENERAL	98 417 891	89 672 959	79 389 265

II Compte de résultat

	01.07.11 -30.06.12	01.07.10 -30.06.11	01.07.09 -30.06.10
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	60 323 930	57 941 432	55 267 184
Production vendue de services	55 101 202	48 226 409	44 435 435
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	115 425 133	106 167 841	99 702 619
Subventions d'exploitation	9 600	29 700	10 600
Reprise sur amts. & prov., transfert charges	1 056 401	1 296 371	355 045
Autres produits	147 744	309 763	419 093
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	116 638 880	107 803 675	100 487 358
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	41 187 530	38 710 941	38 844 912
Variation de stock (marchandises)	-570 793	-16 115	-1 426 309
Achats de matières premières & autres approvisionnements	1 116 265	1 041 257	1 299 759
Variation de stock (matières premières & autres)	16 508	88 451	-17 825
Autres achats et charges externes	30 475 237	27 912 509	25 253 697
Impôts, taxes et versements assimilés	1 788 677	1 597 310	1 933 925
Salaires et traitements	22 175 248	20 317 049	18 275 162
Charges sociales	7 861 143	7 090 065	6 032 613
Dotations aux amortissements sur immobilisations	10 075 204	9 058 693	8 268 794
Dotations d'exploitation sur actif circulant	0	10 270	3 349
Dotations d'exploitation pour risques et charges	203 743	54 561	56 525
Autres charges	94 749	48 924	115 184
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	-114 423 515	-105 913 919	-98 639 787
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 215 364	1 889 756	1 847 571
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	2 337 546	5 640 000	6 882
Produits des autres valeurs mobilières			6 012
Autres intérêts et produits assimilés	27 463	8 826	11 542
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 643
Produits nets sur cession de valeurs mobilières		34 417	98
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	2 365 009	5 683 243	26 179

	01.07.11 -30.06.12	01.07.10 -30.06.11	01.07.09 -30.06.10
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements & provisions			
Intérêts et charges assimilées	797 587	581 713	634 832
Différences négatives de change	-57	57	172
Charges nettes sur cession VMP	88 524		
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-886 055	-581 770	-635 005
RESULTAT FINANCIER	1 478 953	5 101 473	-608 826
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 694 318	6 991 229	1 238 745
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	78 742	57 665	66 126
Reprises sur provisions et transferts de charges	20 287	60 451	38 871
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	99 029	118 116	104 998
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 709	26 956	13 911
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	163 058	86 105	109 535
Dotations exceptionnelles amortissements provisions	11 922	2 679	8 714
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	-187 690	-115 741	-132 161
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-88 660	2 375	-27 163
Participation des salariés			
Impôts sur les bénéfices	444 355	539 759	469 230
Total des produits	119 102 919	113 605 036	100 618 535
Total des charges	-115 941 615	-107 151 190	-99 876 183
BENEFICE	3 161 303	6 453 846	742 351

III Projet d'affectation du résultat

Origines :

Résultat de l'exercice	3 161 303 €
Dont résultat courant après impôts	3 694 318 €

Affectation :

Dividendes	1 247 899 €
Réserve légale	0 €
Autres réserves	1 913 404 €

IV Annexe aux comptes sociaux

Du bilan avant répartition de l'exercice clos le 30 Juin 2012, dont le total est de 98 417 891 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégagant un résultat de 3 161 303 €, l'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1 Juillet 2011 au 30 Juin 2012. Ces comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

4.1 | Faits significatifs :

Afin d'accroître son développement, le Groupe Bastide a acquis le capital de entités suivantes au cours de l'exercice :

- ➔ Le solde des 35% SAS MEDIKEA ;
- ➔ SARL AB2M, à hauteur de 51,33% du capital social ;

Par ailleurs, Bastide le confort médical a acquis la totalité du capital social de la SARL MEDAVI NORD qui appartenait au réseau de franchise de Cambrai.

Lors de cet exercice, le groupe a continué à faire face à un changement tarifaire qui a ralenti la progression de l'activité liée à l'assistance respiratoire.

Il convient de souligner que les autres métiers du groupe sont en croissance. Ainsi l'exercice progresse par rapport à l'exercice précédent.

Les mesures d'optimisation des coûts de l'entreprise ont permis d'absorber une partie des charges induites par la mise en place de pôles spécialisés au niveau de la prestation respiratoire, nutrition/perfusion et des collectivités.

L'entreprise a continué a déployé et renforcé sa force

commerciale dans ces domaines en recrutant des collaborateurs commerciaux notamment dans des zones géographiques qui n'étaient pas encore couvertes.

L'investissement en dispositif médical a été soutenu par la prise de nouveaux marchés.

Bastide le confort médical a créé la société SB FORMATION en février 2012.

4.2 | Règles et méthodes comptables :

Règles et méthodes comptables :

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ➔ continuité de l'exploitation,
- ➔ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ➔ indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations) ou leur coût de production. Les amortissements pour dépréciations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

Type d'immobilisation	Durée
AAI Constructions	5 -10 ans
Matériel et outillage	4 - 8 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel et Mobilier de bureau	3 à 5 ans

Immobilisations incorporelles :

Les biens amortissables tels que les logiciels et droits d'exploitation sont amortis de 1 à 3 ans.

Les droits au bail sont évalués à leur coût d'acquisition et ne sont pas amortis. Aucun indice de perte de valeur n'a été détecté au cours de l'exercice.

Les fonds de commerces sont évalués à la fin de chaque exercice sur la base des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

Les frais de recherche et de développement, d'un montant non significatif, sont comptabilisés en charges.

Participation et autres titres immobilisés :

La valeur brute des titres de participation est constituée du prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables. Ainsi, les frais accessoires d'achat des titres Médikéa et AB2M ont été inclus dans le coût d'acquisition des titres acquis. La valeur de chaque entreprise est évaluée à la fin de chaque exercice sur la base de la situation nette et des flux de trésorerie prévisionnels. Une dépréciation à la clôture est constatée si l'évaluation par cette méthode est inférieure à la valeur historique.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 2 créée le 1 Avril 1997.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 3 créée le 16 juin 2000.

La SA Bastide détient 10% du capital de la SCI Bastide 4 créée le 28 juillet 2004.

La SA Bastide détient 100% de la SAS Confortis.

La SA Bastide détient 100% de la SAS Bastide Franchise.

La SA Bastide détient 100% de la SAS Médikéa.

La SA Bastide détient 100% de la SAS AàZ Santé.

La SA Bastide détient 100% de la SAS Aérodom.

La SA Bastide détient 100% de la SAS SB Formation.

La SA Bastide détient 100% de la SARL MEDAVI NORD.

La SA Bastide détient 51.33% de la SARL AB2M.

Ces participations n'ont fait l'objet d'aucune provision pour dépréciation.

Le détail des participations figure dans le tableau des filiales et participations joint dans la présente annexe.

Les autres titres immobilisés correspondent aux actions propres gérées dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'un contrat de rachat. Si la valeur, à la clôture, est inférieure au prix d'achat, il est pratiqué une provision pour dépréciation.

Autres immobilisations financières :

Ce poste comprend principalement les prêts et les dépôts de garanties de loyer.

Les prêts accordés ont des échéances comprises entre 7 et 20 ans.

Valeurs mobilières de placement :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Si la valeur, à la date de clôture, est inférieure au prix d'achat, il est constaté une provision pour dépréciation.

Stocks :

Les stocks sont évalués au prix moyen pondéré.

Aucune marchandise vendue ne subit de transformation de la part de l'entreprise.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur de vente HTVA et le coût d'achat des marchandises, est constituée lorsque la valeur de vente est inférieure au coût d'achat.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation basée sur l'ancienneté de la créance et la qualité du débiteur (tiers payant ou hors tiers payant) est pratiquée lorsqu'un risque de non recouvrement existe à la clôture de l'exercice.

Opérations en devises :

Les opérations en devises sont peu importantes et sont valorisées pour leur contre-valeur à la date de règlement des marchandises. Les dettes en devises sont, le cas échéant, valorisées au cours de fin d'exercice.

Engagements de retraite :

L'entreprise effectue une évaluation totale de ses engagements. Ces engagements font l'objet d'une comptabilisation. La méthode d'évaluation retenue est fondée sur des statistiques et hypothèses suivantes :

- ➔ la rotation du personnel global forte qui a été ajustée en fonction du turnover effectivement constaté.
- ➔ la table de mortalité de INSEE 2011
- ➔ l'indemnité de départ volontaire conformément à la convention collective applicable et qui représente 50% de l'indemnité de licenciement.
- ➔ le taux de charges sociales de 36.50%

Autres provisions :

Les provisions, liées au cycle normal d'exploitation, comprennent principalement les provisions prud'homales.

Ce risque est apprécié en fonction de situations factuelles et ne présente pas d'incertitudes majeures susceptibles d'entraîner des ajustements significatifs lors des exercices ultérieurs.

Choix comptables clés et estimations de la direction :

Les actifs précédemment loués puis vendus sont transférés dans les stocks pour leur valeur comptable nette et les produits de la vente sont comptabilisés en tant que produits des activités ordinaires.

Reconnaissance du chiffre d'affaires :

Le chiffre d'affaires est comptabilisé à la date du transfert de propriété des produits. Il est net des remises accordées aux clients, qui sont essentiellement liées aux volumes traités.

Il n'est enregistré aucun retour de biens vendus en dehors des retours couverts par les clauses de garantie contractuelle.

Emprunts et dettes financières :

Les emprunts ont la même nature et portent majoritairement un intérêt à taux fixe.

Les taux fixes sont compris dans une fourchette allant de 2,35 à 4,85%.

Les taux variables avec swap de taux sont compris dans entre 2,13 et 3,85%.

Les emprunts souscrits ne comportent pas de clause de covenant bancaire.

Passifs éventuels :

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont il a accepté une partie des redressements. Il conteste une autre partie de redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée.

Le tribunal administratif de Nîmes a condamné fin février 2012 en 1ère instance la société Bastide à payer la somme de 961 K€, qui se décompose comme suit :

➔ Principal : 716 K€

➔ Pénalités et intérêts de retard : 245 K€.

Compte tenu de l'appel formulé par Bastide et après avoir recueilli l'avis de son conseil spécialisé, aucune provision n'est comptabilisé au titre de principal (une provision couvre les pénalités et intérêts de retard). Afin de figer les intérêts de retard, le principal a fait l'objet d'un paiement total (figurant déjà dans les comptes au 30 juin 2011) et les intérêts et pénalités font l'objet d'un échelonnement jusqu'à fin décembre 2012. A la clôture, le montant comptabilisé à ce titre dans les créances fiscales s'élève à 751 K€.

Un litige relatif au paiement par un fournisseur de remises de fin d'année et de coopérations commerciales figurant en créances pour un montant de 900 K€ HT a pris naissance au cours de l'exercice. Un jugement de 1ère instance favorable à la société Bastide a été rendu le 18 septembre 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur.

4.3 | Tableaux complémentaires

FONDS COMMERCIAL :

Droit au bail (Montpellier)	53 357 €
Droit au bail (Bordeaux)	7 622 €
Droit au bail (Narbonne)	30 490 €
Droit au bail (Montauban)	22 867 €
Droit au bail (Agen)	15 245 €
Droit au bail (Chambéry)	15 245 €
Droit au bail (Amiens)	70 375 €
Droit au bail (Toulon)	15 245 €
Droit au bail (Pau)	5 685 €
Droit au bail (Nantes)	76 225 €
Droit au bail (Mulhouse)	91 469 €
Droit au bail (Troyes)	15 000 €
Droit au bail (Montélimar)	30 000 €
Droit au bail (Strasbourg)	15 000 €
Droit au bail (Besançon)	75 000 €
Droit au bail (Portet sur garonne)	141 000 €
Droit au bail (Niort)	29 500 €
Droit au bail (Orange)	15 000 €
Droit au bail (Evry)	50 000 €
Droit au bail (Clermont)	197 402 €
Droit au bail (Annecy)	30 000 €
TOTAL	1 001 727 €

Fds de Commerce (Montauban)	434 820 €
Fds de Commerce (Paris)	370 397 €
Fds de Commerce (Soissons)	154 527 €
Fds de Commerce (Sète)	15 245 €
Fds de Commerce (Ariège)	691 701 €
Fds de commerce (Chambéry)	69 440 €
Fds de commerce (Tours)	118 910 €
Fds de commerce (Lyon Cx)	991 948 €
Fds de commerce (Amiens - Rouen)	834 366 €
Fds de commerce (Clermont Ferrand)	434 878 €
Fds de commerce (Carcassonne)	442 073 €
Fds de commerce (Oullins)	172 156 €
TOTAL	4 730 461 €

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN :

Rubriques	Entreprises liées	Participations	Dettes, Créances en effet comm.
ACTIF IMMOBILISE :			
- Participations		11 171 374	
- Créances rattachées		84 645	
ACTIF CIRCULANT :			
- Créances clients			
- Autres créances	2 281 010		
DETTES :			
- Emprunts, dettes financières			
- Dettes fournisseurs			
- Autres dettes		3 942 827	

Le montant de la location gérance entre Bastide le Confort Médical et Confortis s'élève à 3 445 000 €.

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR :

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
Clients - Factures à établir	4 429 614
Autres créances	569 555
Organismes sociaux à recevoir	0
RFA fournisseurs	1 753 485
PRODUITS A RECEVOIR	110 000
TOTAUX	6 862 654

DETAIL DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE :

MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR INN	CHARGES	PRODUITS
Montant à la clôture	1 617 364	
Charges constatées d'avance	1 617 364	

DETAIL DES CHARGES A PAYER :

MONTANT DES CHARGES A PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	
EMPRUNTS & DETTES AUPRES ETAB DE CREDIT	
Intérêts à payer sur emprunts	27 507
Intérêts courus à payer	
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	
Fournisseurs, factures non parvenues	1 983 435
DETTES FISCALES ET SOCIALES	
Dettes provisionnées congés payés	2 040 345
Dettes provisionnées participation	
Personnel autres charges à payer	291 044
Organismes sociaux charges à payer sur CP	747 973
Organismes fiscaux charges à payer	326 684
Autres charges sociales à payer	110 128
AUTRES DETTES	
Divers - charges à payer	263 665
TOTAUX	5 790 781

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL :

	NOMBRE	VALEUR NOMINALE
1- Actions/parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	7 340 580	0.45 €
2- Actions/parts sociales composant le capital social à la fin exercice	7 340 580	0.45 €

ACTIONS PROPRES :

	Nombre titres au 30.06.2011	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30.06.2012
LIQUIDITES	8 306	126 708	127 260	7 754
RACHAT	16 811	174 930	127 260	64 481*

*dont 49 436 actions, objets d'une attribution gratuite d'actions.

La société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a décidé d'une attribution gratuite d'actions lors de son Conseil d'Administration de 7 novembre 2011. Cette attribution portant sur 49 436 actions visées et conditionnée à la présence des bénéficiaires devant occuper un poste de direction au terme de la période d'acquisition des droits s'achevant le 7 novembre 2013.

Leur valeur de réalisation au 30 juin 2012 (contrat liquidités) est de 75 798 € pour une valeur comptable de 73 763 €. Aucune dépréciation n'a été comptabilisée.

VARIATION CAPITAUX PROPRES :

	Au 30/06/2012	Au 30/06/2011
Valeur brute au début de l'exercice	38 250 555	32 654 739
Augmentation de capital (hors incorporation de réserves)		
Augmentation de la prime d'émission		
Augmentation de la prime de fusion		
Dividendes distribués au titre de l'exercice précédent	1 101 087	800 252
Autres répartition		
Provisions réglementées	-8 364	57 773
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	37 141 104	31 796 709
Résultat de l'exercice	3 161 303	6 453 846
Valeur à la fin de l'exercice	40 302 407	38 250 555

VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET :

	EXPORT	FRANCE	TOTAL
Ventes	56 471	60 267 460	60 323 931
Prestations		55 101 203	55 101 203
Total	56 471	115 368 663	115 425 134

TRANSFERT DE CHARGES :

Nature des transferts	
Avantages en nature	493 620
Transfert charges	474 178

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS :

		dont Entreprises liées
Nature des charges :		
- Dotations financières amortissements & provisions		
- Intérêts sur emprunts	709 158	
- Intérêts comptes courants	40 225	40 225
- Intérêts bancaires	24 716	
- Autres	23 432	
Total	797 531	40 225
Nature des produits :		
- Produits de participation	2 337 546	2 337 546
- Revenus des créances	27 463	
- Autres produits financiers	0	
Total	2 365 009	2 337 546

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS :

Nature des charges :	
- Charges diverses	12 710
- Cession d'immobilisations	118 170
- Autres charges	44 889
- Dotations exceptionnelles amortissements et provisions	11 922
Total	187 691
Nature des produits :	
- Produits divers	
- Cession d'immobilisations	78 100
- Produits excep. Divers	642
Total	78 742

RÉPARTITION DE L'IMPÔT SUR LE BÉNÉFICE :

Répartition	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	3 694 318	469 742	3 224 576
Résultat exceptionnel	-88 660	-25 117	-63 543
Participation			
Résultat comptable	3 605 658	444 355	3 161 303

ENGAGEMENT DE CREDIT BAIL PAR ECHEANCE :

N°	Fin de contrat	Engagement	-1 an (30.06.13)	de 1 à 5 ans	à + de 5 ans
1	19/11/2014	20/11/2009	2 940,00	3 920,00	0,00
2	19/11/2014	20/11/2009	2 940,00	3 920,00	0,00
3	31/08/2012	01/09/2009	414,00	0,00	0,00
4	31/07/2012	01/08/2009	164,00	0,00	0,00
			6 458,00	7 840,00	0,00

DETAIL LOCATIONS VEHICULES :

Sur la base des véhicules présents au 30/06/2012 (données en K€).

	2009-2011	30/06/12	2013-2015
Loyers par périodes	1 095	1 601	2 929
Intérêts de la période	240	286	301
Rbt capital de la période	882	1 341	2 574
Amortissements période	953	1 378	2 467
Val.Brutes au	4 798	4 798	4 798
Amortiss. Au	952	2 330	4 798
VNC au	3 846	2 468	0

ENGAGEMENTS FINANCIERS HORS BILAN :

Nantissement des parts S.C.I. Bastide 2	152
---	-----

AUTRES ENGAGEMENTS HORS BILAN :

Obligations contractuelles	Montant Brut	A - 1 an	de 1 à 5 ans	A +5 ans
Dettes à moyen terme				
- Etablissements de Crédit				
- Dettes financières				
- Retraitement Crédit Bail				
Contrat de Location Simple	9 867 596	5 187 139	4 680 456	0
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				

DROIT INDIVIDUEL DE FORMATION :

Dans le cadre des procédures de formation, le groupe a intégré les principes de la loi de mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 juin 2012, l'engagement total est de 57 387 heures.

Au titre de la portabilité du DIF, 8 426 heures sont totalisées.

DETTES GARANTIES PAR DES SURETES REELLES :

Néant

ACCROISSEMENTS ET ALLEGEMENTS DE LA CHARGE FISCALE :

➔ Éléments entraînant une charge fiscale future : Néant

➔ Éléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

NATURE DES ELEMENTS	MONTANTS
Dettes provisionnées pour participation des salariés	
Contribution sociale de solidarité	89 013
Total	89 013

REMUNERATION DES DIRIGEANTS :

Article R 123-198 du Code du Commerce)

Guy Bastide, P.D.G. : 115 200 €

Vincent Bastide, D.G délégué : 257 670 €

Le montant des dix premiers salariés non mandataires sociaux s'est élevé à 1.051.108 euros au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012.

EFFECTIF MOYEN – 2011/2012 :

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	118	1
Employés	838	0
Total	956	1

EFFECTIF MOYEN – 2010/2011 :

EFFECTIFS	Personnel salarié	Personnel à disposition de l'entreprise
Cadres	113	1
Employés	788	0
Total	901	1

SOCIETE CONSOLIDANTE :

La société BASTIDE est consolidée par la Société Investissement BASTIDE.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS :

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	SA CONFORTIS Bobigny	SAS BASTIDE FRANCHISE Caissargues	AB2M Trappes	SAS AAZ SANTE Caissargues	SAS AERODOM Caissargues
	Ex. 1/7/11- 30/6/12	Ex. 1/7/11- 30/6/12	EX. 31/12/11	Ex. 1/7/11- 30/6/12	Ex. 1/7/11- 30/6/12
Capital	1 000 000	37 000	15 000	8 000	5 000
Capitaux propres autres que le capital	2 665 557	242 541	100 957	3 155 420	-3 445
Quote-part du capital détenu (en %)	100	100	51,33	100	100
Valeur comptable brute des titres détenus	3 584 340	37 000	705 000	5 683 200	5 000
Valeur comptable nette des titres détenus	3 584 340	37 000	705 000	5 683 200	5 000
Prêts et avances consentis et non remboursés	1 176 386	33 327	57 546*	0	1 168
Créances rattachées					
Montant des cautions et avals donnés					
Chiffre affaires hors -taxes du dernier exercice	3 809 477	350 429	2 071 697	1 782 823	0
Résultat	2 312 983	66 652	112 104	326 221	-2 644
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	2 280 000	0	57 546*	0	0
Observations	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

* : données 30 juin 2012

Renseignements détaillés concernant les filiales et participations

	Filiale (+ de 10 % du capital détenu)			
	S.C.I. BASTIDE 2	S.C.I. BASTIDE 3	S.C.I. BASTIDE 4	SAS MEDIKEA
	30 132 Caissargues	30 132 Caissargues	30 132 Caissargues	30 132 Caissargues
	Exercice 2011	Exercice 2011	Exercice 2011	Ex.01/07/11-30/06/12
Capital	1 524	1 524	1 500	5 000
Capitaux propres autres que le capital	93 686	24 112	-50 027	399 274
Quote-part du capital détenu (en pourcentage)	10	10	10	100
Valeur comptable des titres détenus brute	152	152	150	1 149 084
Valeur comptable des titres détenus nette	152	152	150	1 149 084
Prêts et avances consentis et non remboursés	0	0	0	0
Montant des cautions et avals donnés	152	0	0	0
Chiffre affaires hors taxes	143 144	108 162	163 401	468 198
Résultat	93 615	17 324	13 274	-132 482
Dividendes encaissés au cours de l'exercice	0	0	0	0
Observations	Néant	Néant	Néant	Néant

CONVENTION D'INTEGRATION FISCALE :

Depuis le 1^{er} juillet 2009, une convention d'intégration fiscale a été conclue entre la société Bastide le confort médical (société mère) et ses filiales, Confortis, Bastide Franchise et Aérodom.

Les filiales verseront à la société mère, à titre de contribution au paiement de l'impôt sur les sociétés du groupe et quel que soit le montant effectif dudit impôt, une somme égale à l'impôt qui aurait grevé leur résultat si elle était imposée séparément. A la clôture d'un exercice déficitaire, les filiales ne seront titulaires d'aucune créance sur la société mère.

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES :

SOCIETE	OBJET	COMPTE	Charge/Produit
Confortis	Location-gérance	613210	3 444 999,96
	location Caen	613200	80 717,28
	Dépôt garantie	275000	13 250,00
	Intérêts bq	661500	37 558.82
Bastide Franchise	Intérêts bq	661500	1 907.73
S.I.B	prestations	622640	498 174
	Intérêts bq	661500	758.56

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIEES :

Il n'y a pas d'information à communiquer, les transactions effectuées n'ont pas un caractère significatif ; elles sont conclues aux conditions normales du marché.

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels Société BASTIDE Le Confort Médical Exercice clos le 30 juin 2012

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2012 sur

- ➔ le contrôle des comptes annuels de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- ➔ la justification de nos appréciations,
- ➔ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ➔ Les fonds de commerce et les titres de participation dont les montants nets figurant au bilan au 30 juin 2012 s'établissent respectivement à 5.964 K€ et 11.258 K€ sont évalués et dépréciés selon les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe « Règles et méthodes comptables – Immobilisations incorporelles et Participation et autres titres immobilisés ». Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces évaluations.
- ➔ La note 2.2 de l'annexe « Règles et méthodes comptables – Passifs éventuels » mentionne l'existence d'un litige fiscal résiduel et l'absence de provision comptabilisée à ce titre. Nos travaux ont consisté à prendre connaissance des notes et rapports mis à notre disposition et relatifs à ce litige, notamment ceux du conseil de la société, apprécier les hypothèses retenues et vérifier qu'une information appropriée était donnée dans l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

TSA AUDIT

François Cayron
Associé

Philippe Silhol
Associé

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés

Exercice clos le 30 juin 2012

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article R²25-31 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Conseil d'administration du 19 septembre 2011

Depuis le 31 octobre 2011, votre société est signataire d'un bail commercial, de neuf ans, sur des locaux sis à Chaponnay (Rhône), et appartenant à SCI BASTIDE CHAPONNAY (dont le gérant est M. Vincent Bastide).

Il s'agit de locaux d'une contenance de 620 m² de SHON, dont 480 m² de stockage et 160 m² de bureaux, outre sept emplacements de stationnement.

Le loyer annuel a été fixé, après expertise, à 56 000 € hors taxe ; ce loyer est révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction. En outre, le locataire rembourse au bailleur le montant de la taxe foncière, et verse un dépôt de garantie correspondant à un trimestre de loyer. Le montant du dépôt de garantie est ajusté annuellement, de la même manière que le loyer.

La charge de l'exercice s'est élevée à 37 333 €, et il a été effectué les règlements correspondants, outre 14 000 € de dépôt de garantie.

Conseil d'administration du 27 février 2012

Depuis le 26 mars 2012, votre société est signataire d'un bail commercial de neuf ans, sur des locaux sis à Saint Maur (Indre), et appartenant à SCI BASTIDE CHATEAUROUX (dont le gérant est M. Vincent Bastide).

Il s'agit de locaux à usage d'agence d'une superficie de 424 m², dont 233 m² de réserves.

Le loyer annuel a été fixé à 57 600 € hors taxe, après estimation d'architecte ; ce loyer est révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice du coût de la construction. En outre, le locataire rembourse au bailleur la taxe foncière, et verse un dépôt de garantie correspondant à un trimestre de loyer. Le montant du dépôt de garantie est ajusté annuellement, de la même manière que le loyer.

La charge de l'exercice s'est élevée à 14 400 €, et les règlements correspondants, ont été effectués sur l'exercice.

II Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice écoulé

En application de l'article R 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Prestations de direction générale, commerciale, administrative, financière et de communication :

SOCIETE D'INVESTISSEMENT BASTIDE

charge : 505 913 €, les règlements intervenus se sont élevés à 572 041 €

Prise en location-gérance de fonds de commerce :

CONFORTIS

charge : 3 445 000 €, règlements intervenus par inscription en compte courant

➔ Prise à bail de locaux :

SCI BASTIDE 1, agence de Valence,
charge : 71 666 € outre 5 229 € de remboursement de taxe foncière

SCI BASTIDE 2, locaux du siège,
charge : 130 020 € outre 13 124 € de remboursement de taxe foncière

SCI BASTIDE 3, locaux des services administratifs,
charge : 100 989 € outre 7 173 € de remboursement de taxe foncière

SCI BASTIDE 4, agence de Nîmes,
charge : 143 935 € outre 19 466 € de remboursement de taxe foncière

SCI BASTIDE GALLARGUES, site logistique,
charge : 330 000 € outre 21 146 € de remboursement de taxe foncière

SCI BASTIDE ORANGE, agence de Orange,
charge : 36 615 € outre 2 013 € de remboursement de taxe foncière

SCI BASTIDE VILLABE, agence de Evry,
charge : 146 335 € outre 32 163 € de remboursement de taxe foncière

CONFORTIS, installations à Saint-Contest,
charge : 53 672 € outre 27 045 € de remboursement de taxe foncière.

Les règlements correspondants sont intervenus sur l'exercice.

Prestations pour l'activité de stomathérapie :

L'assistance à MEDIKEA MP et CENTRE DE STOMATHERAPIE a généré un produit de 100 176 € ; les encaissements de la période se sont élevés à 53 102 €.

L'intervention de votre société dans la distribution des produits spécifiques a généré un produit de 84 907 €.

**Fait à Montpellier et Nîmes,
le 26 octobre 2012**

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de
Grant Thornton International

TSA AUDIT

François Cayron
Associé

Philippe Silhol
Associé

I Politique en matière de risque

Dans le cadre des objectifs définis par la Direction Générale, le groupe Bastide a une approche prudente et responsable à l'égard de ses risques. Leur revue exhaustive a permis de mettre en évidence les risques significatifs et pertinents au regard de l'activité tels qu'ils sont décrits ci-après.

1.1 | Risques traditionnels

Les conséquences des vols, effractions, incendies, dégâts des eaux, intempéries, émeutes, vandalisme... sont limitées par le nombre de sites, la localisation éparse des sites et par la nature des activités qui ne peuvent être touchées simultanément et sont couvertes par une police d'assurance.

1.2 | Risques juridiques

Ce risque peut être lié à une mauvaise utilisation du matériel par le patient, à une contamination par ou de notre appareillage, un défaut de fonctionnement, ou d'autres causes.

L'entreprise a pris plusieurs types de précautions :

- ➔ Des procédures pour l'installation de dispositifs médicaux (système qualité) permettant une homogénéité du mode de travail dans les différents sites de l'entreprise (certification ISO 9001).
- ➔ Depuis la création de l'entreprise, un contrat de vente ou location est signé par le patient ou son représentant et un collaborateur de l'entreprise ayant pour but de définir les responsabilités des parties.
- ➔ Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.
- ➔ La mise en place de contrats avec des fournisseurs afin de définir les modalités de la relation contractuelle.

1.3 | Risques de marché

C'est un risque lié principalement à l'Assurance Maladie. Ce risque concerne la facturation aux organismes sociaux et les anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnements multiples ou répétés quelle que soit leur origine.

Notre société, depuis sa création, s'est fortement investie

dans la participation à la négociation des textes qui représentent le cahier des charges et la tarification des produits et prestations de service publié à la L.P.P.R.

A ce jour, Monsieur Guy Bastide est administrateur du syndicat professionnel, le Synalam. Monsieur Guy Bastide participe depuis plus de 16 ans aux Commissions Paritaires Nationales et Régionales du Languedoc Roussillon, Ile de France, Provence Alpes Côtes d'Azur et Rhône-Alpes.

Depuis sa création, et compte tenu de l'origine pharmaceutique et des valeurs fortes qui sont les siennes, la société a toujours été très vigilante sur ce sujet, dont elle connaît bien les risques pour être amenée à en juger au travers des Commissions Paritaires chez des tiers.

1.4 | Risques industriels et liés à l'environnement

A ce jour, aucun risque industriel ou lié à l'environnement n'a été identifié.

1.5 | Risques informatiques

Le cœur de système est situé dans un bâtiment sous alarme, situé dans une zone à faible risque et les sauvegardes sont stockées quotidiennement à l'extérieur de l'entreprise.

L'entreprise dispose d'un pare-feu permettant :

- ➔ le blocage des virus et des attaques intérieures et extérieures reçus par la société,
- ➔ le blocage de l'accès au réseau Bastide le Confort Médical au niveau de l'adressage Internet Process (IP) en cas de vol d'ordinateurs portables,
- ➔ un accès sécurisé vers Internet dans les agences,
- ➔ de prioriser les flux (SAP, messagerie, Internet, intranet),
- ➔ d'éviter les spams et de filtrer les entrées et sorties de la messagerie.

Un serveur de secours est installé dans une salle aménagée sur un autre site Bastide que celui où sont hébergés actuellement nos équipements, pour permettre en cas de sinistre majeur la bascule, dans un bref délai, de l'ensemble utilisateurs sur cet environnement de secours.

1.6 | Risques particuliers liés à l'activité

L'oxygène liquide est un médicament comburant stocké à - 185°C sous de faibles pressions. Le stockage, la manipulation, le fractionnement et la dispensation doivent répondre aux Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène. Bastide le Confort Médical a obtenu l'ensemble des homologations et autorisations requises.

Pour les dispositifs médicaux sensibles, des visites sont

effectuées au domicile des patients pour s'assurer de la conformité de l'appareillage et de la prescription conformément au cahier des charges de la Liste des produits et prestations remboursables (L.P.P.R.) et aux Bonnes pratiques de dispensation d'oxygène.

1.7 | Risques financiers

a. Risques de contrepartie

Les opérations de relance et de recouvrement des créances clients sont assurées par les services internes du groupe. L'encours client est constitué exclusivement de créances avec une contrepartie française et il n'a pas été jugé nécessaire de mettre en place un mécanisme de couverture.

Le risque client est faible compte tenu d'une part d'une absence de dépendance vis-à-vis d'un seul client (les cinq clients les plus représentatifs du groupe Bastide, représentent 5,72% de la créance totale au 30 juin 2012) et d'autre part d'un paiement direct réalisé par l'Assurance Maladie (43,80 % du CA HT).

Le groupe Bastide n'a pas eu à constater de défaillance importante sur l'exercice clos au 30 juin 2012.

Il n'existe pas d'accord significatif de rééchelonnement de créances, ni d'accord de compensation au 30 juin 2012.

Bastide le Confort Médical a une part importante de son chiffre d'affaires soumis à la prise en charge de l'Assurance Maladie (43,80 %). Il est à noter que 56.20 % du chiffre d'affaires de l'entreprise n'est pas sensible à ce facteur contrairement aux autres acteurs du secteur qui sont soumis à 100% au remboursement par les Caisses.

Ces chiffres sont donnés au 30 juin 2012.

Depuis le 1^{er} août 2008, les dispositifs médicaux remboursés à la vente et à la location sont intégrés dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes. L'arrêté du 30 mai 2008 a défini la liste de ce matériel qui est intégré dans le forfait des établissements d'hébergement de personnes âgées dépendantes.

b. Risque de liquidité

Le groupe Bastide dispose d'un ensemble de lignes de découvert bancaires autorisées par ses partenaires financiers à hauteur de 9 350K€.

Les contrats de crédits long et moyen termes contiennent des clauses classiques d'exigibilité anticipée.

Au 30 juin 2012, le solde des emprunts encours s'élève à 26 423k€.

c. Risque de taux d'intérêts

La politique de gestion des taux est coordonnée, contrôlée et gérée de manière centralisée, avec pour objectif la protection des flux de trésorerie futurs et la maîtrise de la volatilité de la charge financière. Le groupe Bastide utilise les divers instruments disponibles sur le marché. L'endettement bancaire lié aux contrats de crédits long moyen terme est à taux fixe et variable couvert.

La proportion des emprunts est de 75% à taux fixe et 25% à taux variable (capé ou swappé).

Le risque sur les taux d'intérêts liés à nos emprunts reste donc très limité et connu, la variation de nos taux variables étant maîtrisée.

La tendance à une évolution à la hausse des taux d'intérêt aurait comme impact un coût de nos investissements futurs plus élevé.

La part réservée à des placements financiers par le groupe Bastide n'est pas significative et en conséquence le Groupe n'est pas exposé.

d. Risque de change

Le groupe Bastide publie ses comptes consolidés en euros et a réalisé un chiffre d'affaires de 122 593 K€. Tous les échanges sont réalisés en euros et essentiellement sur le marché national.

Par conséquent, le groupe Bastide n'a aucune nécessité à recourir à des opérations de couvertures.

1.8 | Risque lié à l'actionnaire majoritaire

Le capital de la société est détenu majoritairement par les fondateurs et dirigeants ce qui assure une protection contre les OPA inamicales notamment.

1.9 | Autres risques

Le groupe a fait l'objet d'un contrôle fiscal dont il a accepté une partie des redressements

Il conteste une autre partie du redressement qui porte sur la taxe sur la valeur ajoutée.

Le tribunal administratif de Nîmes a condamné fin février 2012 en 1^{ère} instance la société Bastide à payer la somme de 961 K€, qui se décompose comme suit :

➔ Principal : 716 K€

➔ Pénalités et intérêts de retard : 245 K€.

Compte tenu de l'appel formulé par Bastide et après avoir recueilli l'avis de son conseil spécialisé, aucune provision n'est comptabilisée au titre du principal (une provision couvre les pénalités et intérêts de retard). Afin de figer les intérêts de retard, le principal a fait l'objet d'un paiement total (figurant déjà dans les comptes 30 juin 2011) et les intérêts et pénalités font l'objet d'un échelonnement jusqu'à fin décembre 2012. A la clôture, le montant comptabilisé à ce titre dans les créances fiscales s'élève à 751 K€.

Un litige relatif au paiement de commissions commerciales par un fournisseur pour un montant de 899.063,68 € HT a pris naissance au cours du premier semestre de l'exercice ouvert au 1^{er} juillet 2011. Un jugement de 1^{ère} instance favorable à la société Bastide a été rendu le 18 Septembre 2012 confirmant le montant de la créance sur ce fournisseur.

Il n'existe pas, à notre connaissance, d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du groupe.

La société a procédé à une revue de ses risques, et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés dans ce rapport.

1.10 | Assurance et couverture des risques

Ces polices d'assurances sont celles en vigueur au 30 Juin 2012

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Dommages aux biens	GENERALI		Sans limitation de somme
A) Incendie, foudre, explosions, implosions, Chute d'appareils de navigation aérienne, choc d'un véhicule terrestre, tempête, grêle et neige sur les toitures, fumées et émanations toxiques, émeutes, mouvements populaires, actes de terrorismes ou de sabotage, attentats, actes de vandalisme, dégâts des eaux, gel, fuites de sprinklers		Bâtiments et/ou risques locatifs	750 000 €
		Matériels, mobiliers, outillages, agencements et stocks	1.500.000 € pour certains sites 6.000.000 € pour les deux plateformes
B) Dommages aux appareils électriques et électroniques		Ensemble des matériels	62.184 €
C) Bris de machines sur matériels informatiques, Bureautiques ou de la téléphonie		Ensemble des matériels	93.276 €
D) Vol : tentatives de vol et actes de vandalisme		Ensemble du contenu	93.276 €

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile	COVEA RISKS		
Responsabilité Civile		Dommages corporels,	10 M€ par sinistre
Exploitation		Dommages matériels et immatériels consécutifs	4 M€ par sinistre
Responsabilité Civile		Dommages corporels,	8 M€ par sinistre
Produits		Dommages matériels et immatériels consécutifs	8 M€ par sinistre

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile mandataire sociaux	GENERALI	Mandataires sociaux de droit et de fait	3 M€

Type de contrat	Compagnie	Description	Montant des garanties
Responsabilité Civile construction	AXA	Ce contrat couvre l'activité d'assistance de coordination de travaux auprès des franchisés	1.948.452 e ou 389.690 € selon le type de risque
Responsabilité Civile professionnelle	COVEA RISKS	Ce contrat couvre l'activité de franchise	
Responsabilité Civile Exploitation		Ensemble des matériels	10 M€ par sinistre 2 M€ par sinistre
Responsabilité Civile Produits		Dommages corporels, Dommages matériels et immatériels consécutifs	2,5 M € par sinistre 2,5 M€ par sinistre

II Informations sociales

2.1 | Informations liées à l'effectif

	Au 30/06/2011	Au 30/06/2012	Ecart
Effectif total	901	956	+ 55
CDI	857	898	+ 41
CDD	44	58	+ 14

2.2 | Organisation du temps de travail

Accord ARTT

- 217 jours pour les cadres avec 12 jours d'ARTT
- 39 heures pour les commerciaux avec 23 jours d'ARTT
- 35 heures hebdomadaires pour les autres catégories de personnel

2.3 | Salariés à temps partiel

62 salariés au 30/06/2012

2.4 | Absentéisme

Du 1^{er} juillet 2011 au 30 juin 2012 :

- Accidents de trajet : _____ 3
- Accidents de travail : _____ 41
- Congés maternité : _____ 39
- Congés sans solde : _____ 57
- Evènements familiaux : _____ 97
- Congés paternité : _____ 33
- Grossesses pathologiques : _____ 31
- Maladies : _____ 468

2.5 | Les rémunérations et leur évolution

La masse salariale à la clôture de l'exercice au 30 juin 2012 a évolué 9,15 % avant retraitement de S.I.B. Dans le même temps, l'effectif de la société a connu une croissance de 6,10 %.

2.6 | L'application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du Travail

Le 28 février 2012, la société BLCM a signé :

- un avenant à son accord d'intéressement
- L'accord sur la prime de partage des profits

Aucune participation n'est due au titre de l'exercice clos le 30 juin 2012.

2.7 | L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Le principe d'égalité homme-femme, au sein de la société, trouve son entière application. Aucune discrimination sur la base de ce principe n'est à noter au sein de la société.

L'effectif de la société est majoritairement féminin (52,10 %).

2.8 | Les conditions d'hygiène et de sécurité

Afin de faciliter la démarche de prévention des risques dans l'entreprise, celle-ci a élaboré un document unique qui a pour objectif de définir, d'évaluer et d'analyser les

risques auxquels les collaborateurs sont ou pourraient être exposés dans le cadre de leur travail. L'entreprise a mis en place également une politique de prévention des accidents du travail avec une formation gestes et postures pour le personnel exposé au port de charges lourdes. Enfin, il existe un comité d'hygiène et de sécurité qui se réunit trimestriellement afin d'effectuer un suivi des accidents du travail, de leur nombre, de leur nature, d'en analyser les causes et d'en diminuer la fréquence.

2.9 | L'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés
5 salariés sont des salariés handicapés.

2.10 | Evolution des effectifs

Par son activité de prestation de service, les effectifs de l'entreprise sont plus élevés que dans d'autres secteurs (vente, production).

Les effectifs de l'entreprise sont passés de 901 (soit 877 équivalents temps plein) au 30 juin 2011 à 956 (soit 918 équivalents temps plein) au 30 juin 2012, ce qui correspond à un effectif moyen sur l'exercice clos au 30 juin 2012 de 888 personnes (équivalents temps plein).

2.11 | Répartition des effectifs au 30 juin 2012

	Hommes	Femmes	Total	Moyenne d'âge 34 ans
Cadres	68	50	118	
Employés	390	441	838	
Total	458	498	956	

	2009/2010	2010/2011	2011/2012
CDI	7 %	4.9 %	6.08 %
CDD	93 %	95.1 %	93.92 %

2.12 | Salaire moyen

	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Salaire moyen	1 871 €	1 984 €	2 040 €

Turn Over	2009/2010	2010/2011	2011/2012
Licenciements + démissions	22,78 %	10,10 %	10,94 %
Hors licenciements	5,48 %	6,20 %	7,22 %

2.13 | Formation

L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

2.14 | Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs non sédentaires et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe au sein de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL un accord de participation ainsi qu'un accord d'intéressement.

III Le Gouvernement d'entreprises

3.1 | Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration, à la date du 28 septembre 2012, est composé de quatre membres.

Les membres du Conseil d'Administration ne perçoivent aucun jeton de présence.

Deux membres du conseil sont rémunérés par Société d'Investissement Bastide.

Le Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice clos le 30 juin 2012.

Liste des mandataires :

Guy Bastide est diplômé de pharmacie. Après avoir exercé en pharmacie d'officine, il crée en 1977 la société Bastide le Confort Médical. Il participe dès la constitution de la société à la création du syndicat professionnel regroupant les acteurs du maintien à domicile "Syndicat National des Services et Technologies de Santé à Domicile" (SYNALAM). Administrateur au sein du SYNALAM pendant plusieurs années, il en a assumé la Présidence pendant treize ans. Aujourd'hui, il occupe les fonctions d'administrateur au sein du SYNALAM.

Vincent Bastide est Directeur Général Délégué de la société Bastide le Confort Médical. Titulaire d'une maîtrise de marketing, il occupe successivement les postes de responsable d'agence, de directeur de région Sud-Est, de directeur d'exploitation. Fort de ses expériences, il intègre la Direction Générale en 2005. Il est également administrateur du SYNALAM.

Brigitte Bastide est diplômée de pharmacie. Après avoir exercée en pharmacie d'officine, elle a rejoint la société Bastide le Confort Médical en qualité de pharmacienne responsable. Elle participe à de nombreux chantiers liés à l'activité respiratoire et veille au respect des bonnes pratiques relatives à la dispensation d'oxygène. Elle veille également au respect des règles relatives au nettoyage, à la désinfection et à la décontamination des dispositifs médicaux.

Philippe Bastide, Docteur en pharmacie et diplômé d'H.E.C. Entrepreneurs. Après avoir été Directeur des ventes de Pfizer France, puis Vice Président Europe des laboratoires Guerbet, est actuellement Directeur des projets stratégiques pour Amgen International, après avoir dirigé la Division Oncologie en France et la division Grands Comptes en Espagne.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les administrateurs.

Gouvernement d'entreprise :

Monsieur Guy Bastide occupe les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Monsieur Vincent Bastide occupe les fonctions de Directeur Général Délégué.

Les informations relatives au comité d'audit figurent dans le rapport de gouvernance du Président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne.

3.2 | Le comité de direction

1. Composition

Le Comité de Direction est composé des principaux dirigeants de l'entreprise, soit huit personnes au 30 juin 2012 :

Nom	Fonction
Guy Bastide	Président Directeur Général
Vincent Bastide	Directeur Général Délégué
Pascal Brunet	Directeur Logistique
Stéphane Hoffart	Directeur des Achats
Nicolas Desfossez	Directeur Commercial et Marketing
Bruno Monté	Directeur Administratif et Financier
Julie Roche-Clavel	Directrice Qualité et Pharmacienne responsable
Jérôme Yvanez	Directeur Division Maintien à domicile et Franchise

2. Fonctionnement

Il se réunit une fois par semaine. Il décide des orientations stratégiques majeures et débat des sujets d'intérêt général. Il a également pour rôle d'établir un contact étroit entre les différents services, dans un souci d'information. Une fois par mois le Comité de Direction invite les Directeurs de Division et les Directeurs Régionaux à faire le point sur l'évolution de leur activité.

3. Rémunération

Rémunération des mandataires sociaux par la société Mère à travers une convention de prestation avec la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

3. Rémunération

Rémunération des mandataires sociaux par la société Mère à travers une convention de prestation avec la société Mère et la SA Bastide le Confort Médical.

Tableau 1 : Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Guy BASTIDE	Exercice N 01/07/2011 au 30/06/2012	Exercice N-1 01/07/2010 au 30/06/2011
Rémunération dues au titre de l'exercice	115 200 €	115 200 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	115 200 €	115 200 €

Vincent BASTIDE	Exercice N 01/07/2011 au 30/06/2012	Exercice N-1 01/07/2010 au 30/06/2011
Rémunération dues au titre de l'exercice	257.670 €	169.697 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
TOTAL	237 670 €	169 697€

Tableau 2 : Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Guy BASTIDE	Exercice N 01/07/2011 au 30/06/2012		Exercice N-1 01/07/2010 au 30/06/2011	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	115 200 €	115 200 €	115 200 €	115 200 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	Néant	Néant	Néant	Néant
Total	115 200 €	115 200 €	115 200 €	115 200 €

Vincent BASTIDE	Exercice N 01/07/2011 au 30/06/2012		Exercice N-1 01/07/2010 au 30/06/2011	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
Rémunération fixe	128 400 €	128 400 €	118 800 €	118 800 €
Rémunération variable	40 850 €	40 850 €	50 177€	50 177€
Rémunération exceptionnelle	69 700 €	69 700 €	Néant	Néant
Jetons de présence	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantage en nature	720 €	720 €	720 €	720 €
Autres rémunération du Groupe	36 000 €	36 000 €	Néant	Néant
Total	275 670 €	275 670 €	169 697 €	169 697 €

Tableau 3 : Tableau sur les jetons de présence

Mandataires sociaux non dirigeants	Montant versés au cours de l'exercice clos au 30 juin 2012	Montants versés au cours de l'exercice clos au 30 juin 2011
Brigitte BASTIDE		
Jeton de présence	Néant	Néant
Autres rémunérations	Néant	Néant
Philippe BASTIDE		
Jetons de présence	Néant	néant
Autres rémunérations	Néant	néant
TOTAL	Néant	Néant

Tableau 4 : Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 5 : Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 6 : Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 7 : Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant

Tableau 8 : Historique des attributions d'option de souscription ou d'achat d'actions

Néant

Tableau 9 : Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux dix premiers salariés

Néant

Tableau 10 : Non cumul du contrat de travail et du mandat social

	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités dues en cas de cessation ou de changement de fonction		Clause de non concurrence	
	oui	non	oui	non	oui	non	oui	non
Guy BASTIDE								
Président directeur général								
AG 11/12/2009		X		X		X		X
30-juin-15		X		X		X		X
Vincent BASTIDE								
Directeur Général Délégué								
AG 11/12/2009	X			X		X		X
30-juin-15	X			X		X		X

3.3 | Intérêts des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale ou chez un client ou un fournisseur significatif au 30 juin 2012

	Bastide le Confort Médical	SIB
Guy Bastide	2,85 %	26,83 %
Brigitte Bastide	1,77 %	13,82 %
Philippe Bastide	1,29 %	16,67 %
Vincent Bastide	0,27 %	26,01 %

3.4 | Informations sur la nature et l'importance des opérations conclues avec les membres du Conseil d'Administration et de Direction qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il n'existe aucune convention autre que celles décrites dans le rapport spécial des Commissaires aux Comptes.

3.5 | Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'Administration et de Direction
Néant.

3.6 | Rémunération des Commissaires aux Comptes

1. Commissaires aux Comptes titulaires

TSA Audit, 362 Avenue Georges Besse, 30 000 Nîmes représenté par Monsieur Jean-Charles VITRA, a vu renouveler son mandat par l'Assemblée générale mixte du 11 décembre 2009, son mandat venant à expiration lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2009. Ce mandat a été renouvelé par l'Assemblée générale mixte du 11 décembre 2009 pour six exercices. Ce mandat prendra fin lors de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2015.

Grant Thornton, (183, Rue Henri Becquerel - ZAC Eureka - CS 20312 - 34961 MONTPELLIER CEDEX), représenté par Monsieur François CAYRON, nommé par l'Assemblée générale du 05 décembre 2008 jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

BMA AUDIT - 2, place Jeanne d'Arc 34750 Villeneuve les Maguelone a été nommé par l'assemblée générale du 30 novembre 2012 en qualité de commissaire aux comptes titulaire. Ce mandat est d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2018.

2. Commissaires aux Comptes suppléants

Madame Anne DIDERON PLANES, 115, allée Norbert Wiener – 30000 NIMES - a été nommée par l'assemblée générale du 11 décembre 2009 en qualité de Commissaire aux comptes suppléant. Ce mandat est d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2015.

Le Cabinet IGEC, 3 rue Léon Jost – 75017 PARIS a été nommé par l'Assemblée générale du 05 décembre 2008 pour un mandat de six exercices. Il prendra fin à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2014.

Monsieur Alain HUDEULLET - 6, boulevard Kennedy – 66100 PERPIGNAN a été nommé par l'assemblée générale du 30 novembre 2012 en qualité de commissaire aux comptes suppléant. Ce mandat est d'une durée de six exercices et prendra fin lors de l'approbation des comptes de l'exercice clos au 30 juin 2018.

3. Rémunération des Commissaires aux Comptes

Commissaires aux comptes en €	Grant Thornton				TSA Audit				BMA Audit			
	Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage		Montant (HT)		Pourcentage	
	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1	N	N-1
Honoraires versés au titre de la mission légale												
- Émetteur	78 057	64 248	90	88	39 480	43 033	100	100	néant	néant	néant	néant
- Filiales intégrées globalement	8 757	8 438	10	12	néant	néant	néant	néant	32 787	8 514	100	100
Sous total	86 814	72 686	100	100	39 480	43 033	100	100	32 787	8 514	100	100
Honoraires versés pour d'autres prestations	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant	néant
Total	86 814	72 686	100	100	39 480	43 033	100	100	32 787	8 514	100	100

Ils se rapportent uniquement aux honoraires de commissariat, certification et examen des comptes individuels et consolidés.

IV L'organisation de la société

4.1 | Les implantations

L'entreprise dispose de 79 points de ventes au 30 juin 2012.

Le territoire national est divisé actuellement en 5 régions : région Sud-Est, région Sud-Ouest, région Nord Est, Nord-Ouest, et l'Île de France. Chaque région se trouve sous la responsabilité hiérarchique d'un directeur de région. Cette fonction constitue l'interface entre les agences et le Siège. Le rôle des Directeurs de Région est de veiller au respect de la politique de l'entreprise, à l'atteinte de chiffre d'affaires et de marge sur chaque site et de s'assurer que le niveau de prestation est conforme aux critères de qualité de l'entreprise ; il consiste également à assurer le reporting des agences en termes d'activité auprès du Directeur Général Délégué.

Les agences sont détenues en propre. Les locaux sont en location. La gestion de ces implantations se fait sous forme de centres de profit. Le responsable d'agence dirige selon la taille de l'agence, une équipe plus ou moins étoffée comprenant des techniciens, des logisticiens, des agents d'installations, des agents de désinfection, des vendeurs conseils et du personnel administratif et des commerciaux de la division Maintien à domicile dans certains cas.

Une agence est composée :

- d'un magasin de vente et d'exposition,
- d'une partie logistique et administrative où s'effectue notamment la prise de commande téléphonique, l'organisation des plannings d'installation, le réapprovisionnement et l'observance.

La partie logistique comprend :

- une zone de réception et de stockage des matériels à la vente et à la location,
- un atelier de maintenance et de service après vente,
- une salle de nettoyage et de désinfection,
- une zone de stockage de l'oxygène médical, le cas échéant,
- des bureaux administratifs.

L'entreprise dispose d'un concept de magasin de vente uniformisé. D'une surface comprise entre 160 et 300 m², ces magasins ont été aménagés aux couleurs de l'entreprise (charte d'agencement). Ils ont été conçus de façon à recevoir des clients (particuliers et professionnels) dans les meilleures conditions de confort et de discrétion. L'objectif de ce concept est d'établir un climat de confiance et de permettre un contact privilégié entre les clients et les vendeurs conseils Bastide le Confort Médical.

Dans certaines villes, l'entreprise dispose de magasins de vente uniquement ; la partie logistique étant traitée par l'agence la plus proche. C'est, par exemple, le cas de Sète, qui dispose d'un point de vente et dont la prestation de service s'effectue à partir de l'agence de Montpellier. Ou encore, le cas d'Arles avec l'agence de Nîmes, ou de l'agence de Paris XVI et XVIII avec l'agence de Bobigny.

La société dispose de pôles de prestations.

Dans un souci de spécialisation et d'amélioration du service pour les patients et pour les prescripteurs la société a mis en place des Pôles d'Activités technologiques : Respiratoire, Nutrition et Perfusion.

L'objectif est de rendre plus professionnelles ces divisions en améliorant la formation, donc la compétence, la rapidité d'intervention, la connaissance des Dispositifs et des Prescripteurs.

Ces pôles spécialisés en prestation de service fonctionnent à Toulon pour la Région PACA, à Paris (Bobigny) pour l'Île de France, à Chaponnay pour la région Rhône Alpes, à Tours pour la Région Centre, à Montpellier pour la Région Languedoc Roussillon, à Bordeaux pour la région Aquitaine.

Ils seront progressivement étendus sur toute la France selon les besoins de l'activité.

4.2 | Les divisions spécialisées

Bastide le Confort Médical a mis en place, parallèlement à son réseau d'agences, cinq divisions spécialisées, animées par un Directeur Commercial et Marketing :

- ➔ la Division Respiratoire,
- ➔ la Division Nutrition-Perfusion,
- ➔ la Division Collectivités,
- ➔ la Division Maintien à domicile,
- ➔ la Division Stomathérapie,
- ➔ la Division Hospitalisation à domicile (HAD).

A | Division Respiratoire

Elle est composée de Pharmaciens Responsables dont une des responsabilités est l'encadrement de la dispensation de l'oxygène à usage médical, d'un Directeur de Division, national qui encadre l'ensemble des commerciaux régionaux et d'un Responsable national « pôle de prestation » qui doit garantir la qualité de nos prestations.

Des techniciens conseils respiratoires, conformément à nos obligations (texte LPPR et BPDOM), sont chargés :

- ➔ d'expliquer au patient la manipulation des dispositifs médicaux, ainsi que les consignes de sécurité
- ➔ de les sensibiliser aux risques liés à leur traitement notamment avec l'oxygène,
- ➔ d'insister sur l'importance de respecter la prescription.

Ils assurent aussi du suivi du traitement et du matériel conformément à nos obligations réglementaires et aux demandes des prescripteurs.

Des Assistants techniques sont responsables du réapprovisionnement en oxygène liquide et gazeux chez nos patients.

Un service d'astreinte est assuré 24h/24 et 7 jours/7, depuis la création de l'entreprise en 1977.

B | Division Nutrition-Perfusion (NP)

La division NP est composée d'un Directeur de Division France, d'un chef produits, de Délégués Nutrition-Perfusion. Ses équipes ont pour mission de visiter des médecins spécialistes : gastro-entérologues, cancérologues, diabétologues... afin de leur transmettre un ensemble d'informations concernant la vie du patient à domicile, les difficultés rencontrées, le suivi du traitement, l'adaptation au matériel, la qualité de l'environnement.

Elles ont également pour rôle de les informer sur services proposés par l'entreprise, sur l'évolution du matériel, et les produits.

La division Insulinothérapie par pompe a un contact très fort avec les diabétologues et prend en charge des patients diabétiques de type 1 et de type 2. Ce sont des infirmières de la société qui sont en contact avec les prescripteurs et les patients.

Les équipes travaillent en collaboration étroite avec les infirmiers conseils et les diététiciens conseils en charge du suivi des patients à domicile. Elles assurent une partie de la formation des infirmières exerçant en établissement de santé et dans le secteur libéral. Elles assurent également une astreinte 24h/24h et 7 jours/7.

C | Division Collectivités

Les responsables collectivités sont sous l'autorité d'un directeur de division France, et d'un responsable régional nord. Ils ont pour mission de visiter les maisons de retraite et les établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes de soins afin de leur proposer, des produits et prestations destinés à la vente ou à la location. Ils les informent de l'évolution des produits et des dispositifs médicaux.

D | Division Maintien à Domicile

Cette division est dirigée par un directeur de division France. L'objectif est, d'une part de contacter tous les services qui participent au maintien ou au retour des patients à domicile après hospitalisation, et d'autre part, d'évaluer les besoins des patients et de les appareiller.

E | Division Stomathérapie

Cette division a été structurée dans le courant de l'année 2011 suite à l'acquisition de la Société MEDIKEA fin 2010.

Afin d'optimiser le fonctionnement et pour profiter des effets de synergie entre les différents métiers du Groupe, le management de cette division a été confiée au Directeur de la Division Maintien à Domicile.

F | Division Hospitalisation à domicile

Cette division est sous la responsabilité d'un Chargé de Missions-Développement France. Elle a pour objectif de développer, de renforcer et de pérenniser des partenariats avec les Etablissements de d'Hospitalisation à Domicile (HAD) en accompagnant ces structures dans la prise en charge des patients à domicile, en leur proposant les dispositifs médicaux adaptés à ce type d'hospitalisation, mais aussi des prestations d'expertises et de formations.

4.3 | Les ressources humaines

A | Formation

L'entreprise poursuit sa politique d'optimisation de ses dépenses en maintenant le recours à la formation interne.

L'entreprise poursuit sa politique de professionnalisation de son personnel. L'objectif est de maintenir un niveau élevé dans la qualité des prestations de service réalisées et de poursuivre sa politique de promotion interne.

B | Politique salariale

Tous les collaborateurs rattachés aux agences, ainsi que les responsables régionaux, sont intéressés à la réalisation des objectifs de la société. L'entreprise récompense ainsi l'atteinte des objectifs fixés mensuellement pour les collaborateurs non sédentaires et bimestriellement pour le personnel des agences. Parallèlement à ce système de prime, il existe au sein de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL un accord de participation ainsi qu'un accord d'intéressement.

C | La qualité

Depuis mars 1993, Bastide le Confort Médical a mis en place une politique d'assurance qualité. Cette action a été initiée dans le but :

- ⇒ d'aboutir à une qualité de service uniforme sur tous les sites,
- ⇒ d'avoir une démarche qualité reproductible sur toutes les nouvelles implantations.

La délivrance à domicile de l'oxygène à usage médical doit s'effectuer dans le respect des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO). La mise en place des Bonnes Pratiques de Dispensation de l'Oxygène (BPDO) en 2001 est consécutive à la décision d'inscrire l'oxygène médical sur la liste des médicaments.

C'est dans ce contexte double de volonté de mise en place d'une démarche d'assurance qualité et d'adaptation à de nouvelles contraintes réglementaires que la société BLCM a obtenu de l'Association Française d'Assurance Qualité (AFAQ) la certification ISO 9002 dans le domaine de l'assistance respiratoire en 2004 puis les certifications ISO 9001 version 2000 et ISO 13485 version 2004 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites en 2005.

Nos certifications ont été renouvelées en 2011, étendues à l'ensemble de nos divisions et maintenues annuellement. C'est la traduction de la mise en place de processus solides : qui permettent d'apporter un service de qualité à nos clients, qui montrent une organisation efficace et respectée. Bastide le confort médical est l'une des seules sociétés du secteur certifiée ISO 9001 pour la totalité de ses métiers et pour toutes ses agences.

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET LE CONTROLE INTERNE EXERCICE CLOS AU 30 JUIN 2012

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37, alinéa 6, du Code de commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, aux termes du présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

I Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

1.1 | Répartition du capital social

Le capital de la société est détenu à 57.11 % par les actionnaires majoritaires, à savoir les membres de la famille Bastide. Ces derniers détiennent 72,22 % des droits de vote. Le reste étant détenu par des actionnaires minoritaires et par le public.

La composition du Conseil d'administration tient compte de l'existence de cet actionnaire de référence.

1.2 | Composition du Conseil

Le Conseil d'administration est à ce jour, composé de quatre membres, à savoir, Monsieur Guy BASTIDE, Madame Brigitte BASTIDE, et Messieurs Vincent BASTIDE et Philippe BASTIDE. Les administrateurs sont des personnes physiques. La durée du mandat de chaque administrateur est de six années compte tenu de la composition familiale du conseil et de l'intérêt commun dans lequel œuvre le conseil. Chaque administrateur doit être propriétaire d'une action. Les administrateurs sont rééligibles.

Il est précisé que la composition du conseil d'administration est conforme aux dispositions issues de la loi du 2011-103 du 27 janvier 2011 relative à la représentativité des femmes et des hommes au sein des conseils et à l'égalité professionnelle.

Vous trouverez en annexe au présent rapport les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres sociétés du Groupe et hors Groupe.

Aucun administrateur n'a été élu par les salariés de l'entreprise.

Les qualités que doivent requérir l'administrateur sont la compétence et l'expérience.

Compte tenu du caractère familial de la société et du nombre réduit des membres du conseil, un seul sur les quatre est indépendant dans la mesure où celui-ci n'exerce pas de fonction exécutive au sein de la société.

Aucun administrateur n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou sanction publique prononcées au cours des cinq dernières années. Aucun administrateur n'a été impliqué dans une faillite prononcée au cours des cinq dernières années.

Il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les administrateurs.

Les règles relatives au cumul des mandats sont respectées par chaque administrateur.

A | Conditions de préparation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président :

- ➔ s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- ➔ s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration n'est pas assisté de comités car l'ensemble des administrateurs œuvrent dans un but commun.

B | Conditions d'organisation des travaux du Conseil

Le Président dirige les séances du Conseil dont le fonctionnement n'est pas régi par un règlement intérieur compte tenu de la taille réduite du Conseil d'administration.

Aux rendez-vous obligatoires du Conseil (arrêté des comptes annuels et semestriels) s'ajoutent les séances dont la tenue est justifiée par la marche de la société et des affaires. Le Conseil d'administration peut être réuni sur toute question chaque fois que l'intérêt de la société l'exige.

Les séances sont approfondies et durent en moyenne une heure.

1. Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'administration est convoqué par le Président sept jours à l'avance par lettre simple avec remise contre décharge ou par lettre recommandée avec accusé de réception.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'administration s'est réuni cinq fois.

Le taux de présence de ses membres est élevé.

Le Conseil d'administration a notamment pour mission

➔ d'arrêter les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos au 30 juin.

Il a, à ce titre, arrêté les comptes de l'exercice clos au 30 juin 2011 et a également arrêté les comptes semestriels de l'exercice 2012.

➔ d'approuver le budget annuel.

Le Conseil d'administration détermine également les orientations de l'activité de la société. Il peut se saisir de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise.

Les commissaires aux comptes sont régulièrement convoqués à toutes les séances du Conseil d'administration qui examinent ou arrêtent les comptes annuels ou intermédiaires.

Les séances du Conseil d'administration ont été présidées par le Président du Conseil.

2. Les comptes-rendus de séance

Le procès-verbal de chaque réunion est établi par le secrétaire du Conseil nommé à chaque réunion, puis arrêté par le Président qui le soumet à l'approbation du Conseil suivant. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du Président et d'un administrateur.

3. L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil est informé par le biais de documents remis par l'ensemble des services administratifs afin de pouvoir prendre les meilleures décisions.

Chaque administrateur peut également formuler toutes demandes d'information auprès de l'ensemble des services de la société, préalablement à la tenue d'un Conseil d'administration ou à tout moment en cours de l'exercice.

4. Evaluation des travaux du Conseil

Le Conseil juge son fonctionnement satisfaisant.

Compte tenu de la taille réduite du conseil, le Conseil débat, à tout moment opportun, lors de ses séances ou hors de la tenue de séances, de son fonctionnement et de ses travaux.

Concernant la constitution d'un comité d'audit, le conseil d'administration a considéré que l'article 823-20 du Code de commerce prévoit des cas d'exonération à cette constitution :

« Les personnes et entités disposant d'un organe remplissant les fonctions du comité spécialisé mentionné à l'article L. 823-19, sous réserve d'identifier cet organe, qui peut être l'organe chargé de l'administration ou l'organe de surveillance, et de rendre publique sa composition. »

Il en est donc ainsi si les fonctions du Comité d'audit sont remplies et exercées par le Conseil d'administration.

Compte tenu de la taille réduite du Conseil d'administration, et afin de ne pas alourdir le fonctionnement dudit Conseil, il a été préconisé d'attribuer les compétences du Comité d'audit au Conseil.

5. Principes et règles en matière de rémunération et avantages en natures

Les administrateurs ne sont pas rémunérés par Bastide le confort médical mais par la société Mère, la Société d'Investissement Bastide via une convention d'assistance.

Il n'a été versé aucun jeton de présence aux administrateurs au cours de l'exercice.

C | Restrictions éventuelles apportées aux pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué

Les pouvoirs du Directeur Général et du Directeur Général Délégué ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

D | Modalités d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale est assumée par le Président du Conseil d'administration. Le Directeur Général Délégué suite à une décision du conseil d'administration du 08 avril 2005 assume également cette Direction Générale.

II Code de gouvernement d'entreprise

La société Bastide le confort médical n'a pas défini de règles particulières concernant le gouvernement d'entreprise et se réfère aux préconisations AFEP MEDEF, sous réserve de points explicités dans le présent rapport.

Ce code AFEP MEDEF est consultable sur le site des organisations représentatives des entreprises qui en sont les auteurs et la société dispose à son siège social d'un exemplaire de ce code de gouvernement à disposition permanente des membres composant les organes de cette gouvernance.

Le gouvernement d'entreprise est basé sur des valeurs de compétence, de respect des membres et des actionnaires, du respect de l'intérêt social.

Les membres du Conseil d'administration s'impliquant dans la gestion opérationnelle de la société, sont en étroites relation avec les différents services de la société.

A ce titre, ils peuvent accéder à des informations de toute nature.

Concernant l'évaluation du Conseil d'administration, ce dernier n'étant composé que de quatre membres, tous membres de la famille Bastide, cette auto évaluation n'est pas formalisée. Les membres du Conseil lors des séances, peuvent échanger sur son fonctionnement.

Concernant le comité des comptes, la société n'a pas de comité de comptes car sa taille réduite ne nécessite pas un tel comité.

Aucun comité des rémunérations n'a été constitué en l'absence de rémunérations des administrateurs par la Société.

III Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les actionnaires participent à l'Assemblée selon les dispositions statutaires de la société ainsi que les dispositions légales et réglementaires.

La société tient son assemblée générale à son siège social situé à Caissargues dans le Gard.

Les statuts de la société sont déposés au Greffe du Registre du commerce et des sociétés de Nîmes.

IV Des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Il n'existe aucune restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

Il existe des droits de vote double pour les actionnaires inscrits en compte nominatif depuis plus de deux ans.

V Identification et gestion des risques

Notre société a identifié un certain nombre de risques (A) et a mis en place une procédure afin d'en suivre la gestion (B).

A | Les principaux facteurs de risque identifiés dans notre activité sont les suivants

- ➔ risque lié principalement à la facturation aux organismes sociaux (assurance maladie) et d'anomalies qui pourraient découler de dysfonctionnement multiples,
- ➔ risque lié à une mauvaise utilisation de matériel ou défaut de fonctionnement ou une contamination par notre appareillage,
- ➔ risque pharmaceutique ou risque lié à l'utilisation d'oxygène liquide stockés à - 185°C.

B | Suivi de la gestion des risques

La Direction Générale a mis en place les procédures suivantes afin d'assurer le suivi de la gestion des risques :

- ➔ implication et participation dans la négociation des textes qui définissent le cahier des charges et la tarification de la liste des produits et prestations remboursables,
- ➔ mise en place d'un système qualité (certifié ISO 9001) relatif à l'installation et au suivi des dispositifs médicaux,
- ➔ suivi des homologations et autorisations reçues pour le stockage et la manipulation de l'oxygène liquide,
- ➔ revue périodique des polices d'assurances souscrites afin de s'assurer que le niveau de couverture soit toujours adapté à l'évolution de l'entreprise.

VI Procédures de contrôle mises en place par la société

Le contrôle a pour objet de veiller raisonnablement à ce que les actes de gestion ou la réalisation des opérations ainsi que le comportement des collaborateurs s'inscrivent dans le cadre du respect de la réglementation et des règles et principes auxquels la société souhaite voir se conformer ses membres.

Le contrôle interne vise à assurer la réalisation d'un certain nombre d'objectifs qui sont :

- ➔ la conformité aux lois et règlements,
- ➔ l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- ➔ le bon fonctionnement des processus internes de la société,
- ➔ et la fiabilité des informations notamment financières et comptables.

L'un des objectifs du système de contrôle est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes. Le contrôle interne a donc un caractère préventif.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés. En effet, la Société est soumise aux contraintes inhérentes à tout processus mis en œuvre par des personnes humaines et aux contraintes de ressources humaines et matérielles dont celle-ci peut disposer.

La Direction Générale est soucieuse de voir développer au sein du Groupe, un certain nombre de valeurs et de principes éthiques auxquels elle est très attachée. Elle souhaite que l'ensemble des collaborateurs du Groupe puisse toujours se conformer à la réglementation applicable dans les différents domaines.

Ce contrôle des risques porte principalement sur le domaine comptable et financier opérationnel, et informatique.

Le périmètre concerné par le présent rapport du Président comprend la société Bastide le confort médical et ses filiales, la SASU Confortis, la SASU Bastide Franchise, la SASU MEDIKEA, la SASU Centre de stomathérapie, la SASU AERODOM, la SASU A à Z Santé, et la SASU SB FORMATION et SARL MEDAVI NORD.

Le contrôle repose sur des procédures internes de contrôle et d'autorisation, ainsi que des procédures externes.

1 | Les procédures internes de contrôle et d'autorisation

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont le Conseil d'administration et la direction financière, assistée par le responsable comptable et le responsable du contrôle de gestion de l'entreprise.

La société a mis en place des outils visant à assurer ce contrôle interne au niveau de la Direction Générale et opérationnelle.

A | Mise en place de programmes de contrôle

A.1 - au niveau de la Direction Générale

Les services administratifs, financiers et comptables de la société sont placés sous l'autorité de la Direction Générale.

La Direction Générale est notamment assistée dans sa mission d'un directeur financier et administratif.

Les données comptables et budgétaires trimestrielles (ou selon le cas, semestrielles) sont examinées et analysées régulièrement avec le service comptable de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des différents services administratifs et commerciaux de la société au cours desquelles sont effectuées des revues budgétaires et des revues stratégiques (annuellement et autant que de besoin). Les programmes d'investissement sont définis avec ces différents responsables.

La société assure, dans le cadre de sa direction juridique et en collaboration avec ses conseils habituels, le traitement des dossiers et/ou contentieux de la société susceptibles

de générer des risques significatifs, l'assistance juridique de la société et de ses filiales. Elle veille au niveau de ses couvertures en matière d'assurance.

Les filiales à 100% de Bastide le confort médical sont placées sous l'autorité de la Direction Générale et les processus de consolidation sont mis en œuvre par les services administratifs et financiers de Bastide le confort médical.

AB2M qui n'est pas détenue à 100% de Bastide le confort médical reste toutefois placée sous l'autorité de la Présidence de la SA Bastide le confort médical et les processus de consolidation sont mis en œuvre par les services administratifs de Bastide le confort médical.

A.2 - au niveau opérationnel

Le contrôle interne est effectué au moyen de méthodes adéquates définies par la Direction Générale, et précisées en détail pour chaque activité afin qu'elles soient adaptées aux spécificités internes ou externes de la société. Ces méthodes tendent donc à répondre aux spécificités desdites activités.

Ces méthodes sont notamment le contrôle mensuel des factures à établir permettant de valider la facturation des activités, le contrôle continu en comptabilité pour établir les situations comptables bimensuelles et trimestrielles ; elles portent également sur les moyens de paiement qui sont générés par le logiciel de gestion sans intervention manuelle.

Les autres procédures de contrôle interne peuvent porter sur des fonctions de support, le contrôle opérationnel, le domaine informatique, juridique, la qualité...

La société dispose sur intranet d'un site dédié à la qualité ce qui participe au respect des procédures de contrôle interne.

Différents services déposent régulièrement sur ce site des procédures et instructions relatives à l'ensemble de l'activité opérationnelle de la société.

L'ensemble des services administratifs actualisent régulièrement ces procédures chaque fois que cela est nécessaire.

Un contrôle existe préalablement ou simultanément à l'exécution des opérations pour chaque collaborateur dans le cadre des actes qu'il exécute dans sa fonction ou mission professionnelle et par sa hiérarchie.

Une politique qualité a été mise en place depuis plusieurs années et concerne aujourd'hui l'ensemble de l'activité de la société. Le service qualité est le relais entre la Direction Générale et les services administratifs et acteurs opérationnels de la société.

Les procédures élaborées par chaque service est visée par la Direction Générale et le service qualité. Puis ce dernier relaie la nouvelle procédure auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le service qualité intervient périodiquement au sein des agences et services afin de s'assurer du bon respect des procédures.

Lors de l'intégration de nouveaux collaborateurs, des formations sont dispensées, qui contribuent à diffuser les valeurs de la société et les instructions dans les domaines concernés.

Des séminaires et journées de travail sur des thématiques définies par la Direction Générale et l'encadrement sont organisés bi annuellement avec les responsables de services afin de diffuser et rappeler largement les valeurs et les instructions de la société à respecter.

L'ensemble de ces valeurs et instructions se retrouve sur le site intranet dédié évoqué ci-dessus.

Chacun des responsables des services du groupe veillent au contrôle interne de leur unité.

Leur rôle s'inscrit dans un processus d'amélioration continue du contrôle interne et consiste à accompagner dans leur mise en œuvre des standards du contrôle interne du groupe et à coordonner les travaux sur le contrôle interne dans leur service.

Les éventuels écarts constatés par rapport aux objectifs déterminés donnent lieu, le cas échéant, à la mise en place d'actions correctives.

Les agences de la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL n'ont pas d'autonomie de gestion, ni de responsabilité dans le processus de décision. Elles dépendent des différents services administratifs placés sous l'autorité de la Direction Générale.

B | Les acteurs privilégiés du contrôle interne

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- ➔ le Conseil d'administration,
- ➔ les différents responsables des services administratifs, chargés de veiller au respect des objectifs et à l'information de la Direction Générale, notamment le service financier et comptable,
- ➔ la Direction des Services informatiques, chargée de veiller au bon fonctionnement des systèmes d'information. Elle veille à l'exploitation du système d'information, à la sécurité du système d'information,

à la sauvegarde et l'archivage des données, à la mise en place d'un plan de secours informatique,

- ➔ les responsables opérationnels (responsables de région et de division),
- ➔ le service qualité qui intervient :
 - en encadrant la mise en place de procédures et,
 - en procédant à des audits qualité au sein des agences.

C | Les outils privilégiés du contrôle interne

Le contrôle mis en place au sein de la société s'appuie sur les outils suivants :

- ➔ l'établissement de situations comptables semestrielles,
- ➔ une revue régulière de points définis par la Direction Générale,
- ➔ le respect des politiques définies par la Direction,
- ➔ la prévention des erreurs,
- ➔ la sincérité et l'exhaustivité des informations financières.

La société met en œuvre des reportings mensuels comptables et financiers, analysés avec les responsables concernés. Ces reportings mensuels permettent de mesurer le niveau d'activité de la société et la rentabilité commerciale (tableaux de suivi du chiffres d'affaires, des marges par division commerciale).

L'ensemble de ces informations est un outil ayant pour objectif de permettre à la Direction de faciliter la gestion de la société.

Des réunions d'analyse et d'évaluation sont organisées avec les responsables des divisions concernées, au sein des comités stratégiques (tous les mois et autant que de besoin et des revues budgétaires (annuellement)).

La société organise des réunions d'analyse et d'évaluation sur tout sujet méritant une intervention ponctuelle.

S'il n'existe pas de charte d'éthique formalisée et écrite, le Président a cependant développé une culture de l'entreprise basée sur des valeurs d'honnêteté, de compétence, de qualité et du service auprès du client.

L'ensemble des procédures existe cependant elles ne sont pas toutes documentées.

2 | Les procédures externes de contrôle

A | Les organismes de contrôle et de tutelle

Des contrôles peuvent exister par des organismes extérieurs portant sur l'exploitation :

- ➔ les organismes de sécurité sociale : les caisses primaires d'assurance maladie et Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail concernant la facturation de l'activité tiers payant et prise en charge au titre de la liste des produits et prestation remboursables,
- ➔ l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour l'activité liée à l'oxygénothérapie,
- ➔ l'organisme agréé de Certification qui valide et certifie que l'activité de la société peut être certifiée ISO 9001 et 13485.

B | Les Commissaires aux comptes

Ils ont une mission permanente et indépendante de vérifier les valeurs et documents comptables de la société, de contrôler la conformité de la comptabilité aux règles en vigueur, ainsi que de vérifier la concordance avec les comptes annuels et la sincérité des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes de la société. La société est dotée de deux commissaires aux comptes, conformément à la législation qui lui est applicable.

Les Commissaires aux comptes effectuent un examen des comptes semestriels et effectuent un audit des comptes au 30 juin.

La société recourt par ailleurs aux services des Commissaires aux comptes dans la limite de la réglementation, pour des interventions ponctuelles nécessitant leur expertise.

C | Les prestataires extérieurs spécialisés

La société se réserve par ailleurs le recours ponctuel à des prestataires extérieurs spécialisés notamment conseils juridiques. Ces prestations couvrent par exemple le domaine social et fiscal.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2013, la société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL a pour objectif de continuer de mettre à jour et actualiser les procédures internes existantes en fonction des spécificités de l'activité.

Fait à Caissargues, le 28 septembre 2012

Monsieur Guy BASTIDE

Président du Conseil d'administration

Annexe : Tableau des mandats

Date de 1ère nomination et échéance du mandat	Fonctions et mandats exercés dans le groupe	Autres mandats et fonctions exercés hors groupe
<p>Guy BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Président du Conseil d'Administration de Bastide, Le Confort Médical SA</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Directeur Général. de la Société BASTIDE LE CONFORT MEDICAL. - Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS BASTIDE FRANCHISE - Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CONFORTIS - Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS MEDIKEA - Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE - Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS A à Z SANTE - Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS AERODOM - Représentant de la société Bastide le confort médical Présidente de la SAS SB FORMATION - Représentant de la société AERODOM Présidente de la SAS DIABSANTE 	<p>Gérant de la : SCI BASTIDE GALLARGUES</p> <p>Gérant de la SCI BASTIDE</p> <p>04/2008 – 06/2014 Président du conseil de Surveillance depuis le 29 avril 2008 de la Société d'investissement Bastide SA</p> <p>Gérant de : - SCI BASTIDE 2 - SCI BASTIDE 3 - SCI BASTIDE 4</p>
<p>Brigitte BASTIDE 12/2009 – 12/2015 Administrateur de: - Bastide, Le Confort Médical SA</p>		<p>04/2008 – 06/2014 Membre du Conseil de Surveillance de la Société d'Investissement Bastide SA Vice-Présidente de la Société d'Investissement Bastide Gérant de la SCI ENTREPOTS CHAINE SOLEIL</p>
<p>Vincent BASTIDE 12/2009 – 12/2015 Administrateur de: - ,Bastide, Le Confort Médical SA</p>	<p>Directeur Général Délégué Société Bastide, Le Confort Médical SAS MEDIKEA ; Directeur Général SAS CENTRE DE STOMATHERAPIE : Directeur Général SARL MEDAVI NORD : gérant SARL DOM'AIR : gérant</p>	<p>SCI BASTIDE 1 : gérant SCI BASTIDE VILLABE : gérant SCI BASTIDE ORANGE : gérant SCI BASTIDE CAEN : gérant SCI TOULOUSE HARMONIES : cogérant SCI BASTIDE CHAPONNAY : gérant SCI BASTIDE CHATEAUROUX : gérant SAS BASTIDE MANAGEMENT : Président SCI BASTIDE DOL DE BRETAGNE : gérant SCI BASTIDE PISSY POVILLE : gérant SAS VINCENT BASTIDE INVESTISSEMENT : Président 04/2008 – 06/2012 Membre du Directoire de la Société d'Investissement Bastide SA Présidence du Directoire</p>
<p>Philippe BASTIDE 12/2009 - 12/2015 Administrateur de : Bastide Le Confort Médical SA</p>		<p>Directeur commercial AMGEN</p>

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- ➔ prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- ➔ prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- ➔ déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Montpellier et Nîmes, le 26 octobre 2012

Les Commissaires aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

François Cayron
Associé

TSA AUDIT

Philippe Silhol
Associé

I Renseignements concernant la société

1.1 | Dénomination sociale

Bastide Le Confort Médical.

1.2 | Siège social

12, avenue de la Dame - 30132 Caissargues

1.3 | Date de création

La société a été créée le 26 avril 1976, sous la forme de SARL, et transformée en SA le 24 septembre 1985.

1.4 | Durée de vie

La durée de vie de la Société est de 50 ans à compter de la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des sociétés, soit, jusqu'au 26 avril 2026, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

1.5 | Forme juridique

Société Anonyme à Conseil d'Administration.

1.6 | Objet social (extrait de l'article 3 des statuts)

La société a pour objet la vente, la location, l'entretien, la réparation d'articles et d'équipements ayant trait à la santé, au confort, au bien être, à la mise en condition physique et aux soins de la personne, et plus particulièrement à la dispensation de l'oxygène ou pouvant se rapporter directement ou indirectement au secteur paramédical.

1.7 | Exercice social

Chaque exercice social a une durée d'un an et commence le 1^{er} juillet pour s'achever le 30 juin

1.8 | N° Siret

305 635 039 00194

1.9 | N° APE

4774 Z : commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques.

1.10 | Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux peuvent être consultés au siège de la société, 12, Avenue de la Dame - 30132 Caissargues.

1.11 | Assemblées Générales

(extrait des articles 29 et 43 des statuts)

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu du même département.

Sous réserve des interdictions prévues par la loi ou découlant de son application, tout actionnaire peut participer aux délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire ; tout actionnaire titulaire d'une ou plusieurs actions d'une catégorie déterminée peut participer aux délibérations de l'assemblée spéciale des titulaires d'actions de cette catégorie quel que soit le nombre d'actions qu'il possède.

L'actionnaire peut assister aux assemblées sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit, le cas échéant, d'un dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

La date avant laquelle ces formalités doivent être accomplies ne peut être antérieure de plus de cinq jours à la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par tout tiers ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

1.12 | Affectation et répartition des bénéfices

(article 47 des statuts)

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes

antérieures il est prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserves légales. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Un bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'Assemblée Générale qui, sur proposition du Conseil d'Administration peut, en tout ou partie, le reporter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution, de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

1.13 | Franchissement de seuil

Les franchissements à la hausse ou à la baisse des seuils prévus par la loi, 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33%, 50 %, 66 %, 90 % et 95 %, doivent être déclarés par tout actionnaire auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), selon les dispositions légales en vigueur. Les statuts ne prévoient pas de seuils déclaratifs supplémentaires.

En cas de manquement à l'obligation de déclaration dans les conditions ci-dessus exposées, les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote tant que la situation n'a pas été régularisée et jusqu'à l'expiration du délai de deux ans suivant la date de cette régularisation. Par ailleurs, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel la société a son siège social peut, sur demande du président de cette société, d'un actionnaire (quelle que soit l'importance de sa participation dans le capital) ou de l'AMF, prononcer la suspension, pour une durée n'excédant pas cinq ans de tout ou partie des droits de vote (et non pas seulement de la fraction excédant le seuil non déclaré) de l'actionnaire qui n'aurait pas déclaré un franchissement de seuil.

Il n'y a eu aucun franchissement de seuil depuis le 05 mai

2008 par la SAS LAZARDS FRERES GESTION représentant 5,18 % du capital social.

1.14 | Droit de vote double (article 36 des statuts)

Tout actionnaire a autant de voix qu'il possède d'actions ou en représente sans autres limitations que celles prévues par la loi. Toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué automatiquement aux actions nominatives sur simple détention lorsqu'il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au nom du même actionnaire. La demande doit être faite à la société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété. Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Les actionnaires peuvent individuellement renoncer, définitivement ou temporairement, à leur droit de vote double, cette renonciation n'étant opposable à la société ou aux autres actionnaires qu'après avoir été notifiée à la société par lettre recommandée.

II Renseignements concernant le capital social

2.1 | Capital social

Le capital social s'élève à 3 303 261 € divisé en 7 340 580 actions de 0,45 € de valeur nominale. Toutes les actions sont de même catégorie.

2.2 | Capital autorisé

L'assemblée générale extraordinaire du 09 décembre 2011 a octroyé au conseil d'administration une délégation de pouvoir pour procéder à d'éventuelles augmentations de capital social.

Le délai dont disposait le Conseil d'Administration pour procéder à une augmentation de capital expire le 08 février 2014.

A ce jour, il n'a pas été fait usage de cette délégation.

2.3 | Tableau d'évolution du capital (en €)

Nature des opérations	Nominal des actions	Augmentation de capital	Prises d'émission ou apport	Nombre d'action créées après l'opération	Nombre d'actions après l'opération	Montant du capital après opération
Création	15,24			200	200	3 048,98
Incorporation de réserves	15,24	12 195,92		800	1000	15 244,90
Augmentation de capital	15,24	22 867,35	19 437,25	1500	2500	38 112,25
Incorporation de réserves	15,24	114 336,76		7 500	10 000	1 52 449,02
Incorporation de réserves	182,93	1 676 939,19		0	10 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	6,1	0		290 000	300 000	1 829 388,21
Réduction du nominal	3,05	0		300 000	600 000	1 829 388,21
Augmentation de capital	3,05	228 673,52	1 852 255,56	75 000	675 000	2 058 061,73
Augmentation de capital	3,05	9,15	95,66	3	675 003	2 058 070,88
Incorporation de réserves	4	641 942		0	675 003	2 700 012
Apport en numéraire	4	12 000	33 734,71	3 000	678 003	2 712 012
Apport en numéraire	4	8 000	22 489,80	2 000	680 003	2 720 012
Augmentation de capital	4	542 400	7 593 600	135 600	815 603	3 262 412
Augmentation de capital	4	28	497	7	815 610	3 262 440
Augmentation de capital	4	40		10	815 620	3 262 480
Augmentation de capital	1,35	40 781			2 446 860	3 303 261
Division de la valeur nominale de l'action	0,45				7 340 580	3 303 261

Suite à l'assemblée générale du 7 décembre 2007, la valeur nominale de l'action a été divisée par trois : le capital est donc constitué de 7 340 580 actions.

2.4 | Répartition du capital et des droits de vote au 30 juin 2012

Actionnaire	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
SIB	3 618 000	49,29	63,09
Guy Bastide	209 252	2,85	3,66
Brigitte Bastide	129 654	1,77	2,26
Public	2.953.764	40,24	25,76
Autres nominatifs	429.910	5,85	5,23
Total	7 340 580	100,00	100,00

La SIB (Société d'Investissement Bastide) est une Holding familiale qui détient 3 618 000 actions de la société Bastide le Confort Médical. Son siège est situé 12, Avenue de la Dame, 30 132 Caissargues ; son numéro d'immatriculation au registre du commerce est le suivant : 402 520 852. Les actionnaires de la SIB sont Guy Bastide, Brigitte Bastide, Vincent Bastide, Philippe Bastide, Marielle Miller, Anne Bastide, Franck Miller, Denis Volpilière.

2.5 | Pourcentage de capital et droits de vote détenus par l'ensemble des membres des organes d'Administration au 30 juin 2012

	% du capital	% des droits de vote
Conseil Administration	55,46	70,87
dont SIB	49,29	63,09

2.6 - Pacte d'actionnaires, actions de concert

Il y a action de concert entre la SIB et la famille Bastide. L'actionnariat de SIB est composé principalement de la famille Bastide et Miller.

Un pacte de stabilité a été conclu le 1^{er} août 2005 entre la SIB et les membres de la famille Bastide et Miller, et à pour objet l'application de l'article 787 B du Code Général des impôts.

Ce pacte d'actionnaire dit « Pacte Dutreil » est donc destiné à bénéficier d'un régime fiscal de faveur pour ses adhérents.

2.7 - Modifications intervenues dans la répartition du capital depuis trois ans (en %)

Actionnaire	30/06/12	30/06/12	30/06/11	30/06/11	30/06/10	30/06/10	30/06/09	30/06/09
	% du capital	% des droits de votes	% du capital	% des droits de votes	% du capital	% des droits de votes	% du capital	% des droits de votes
Total de concert*	57,17	72,15	57,17	72,21	57,11	72,22	57,11	72,22
Public	42,23	27,85	42,83	27,79	42,89	27,78	42,89	27,78
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

* SIB et les membres de la famille Bastide

2.8 | Identification des détenteurs de titres

En vue de l'identification des détenteurs de titres, la société est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge dont le montant maximum est fixé par arrêté du Ministre chargé de l'Economie, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, ou s'il s'agit d'une personne morale la dénomination, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux, et le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

2.9 - Nantissements, privilèges, sûretés

	Nantissements	Privilèges	Sûretés
Titres SA Bastide	Néant		
Titres SA Confortis	Néant		
Actifs	Néant	Néant	Néant

Les titres de la filiale A à Z santé sont nantis.

Les titres de la filiale AB2M sont nantis.

III Dividendes

Les dividendes et acomptes sur dividendes mis en paiement et non réclamés se prescrivent par cinq ans au profit de l'Etat à compter de leur date de mise en paiement (art. 2277 du Code Civil).

IV Principales données boursières

L'action Bastide Le Confort Médical (FR⁰00035370) est cotée sur le marché Euronext Paris, compartiment C. Suite à la dernière division du nominal de ses actions par 3 en décembre 2007, le capital de la société Bastide le Confort Médical compte 7 340 580 actions.

4.1 | Cours de bourse et transactions

2012	Nombre de jours de bourse	Cours moyen	Cours extrême plus haut	Cours extrême plus bas	Volumes	Montant en K€
Janvier	22	6,50	6,75	6,27	49 241	319 656
Février	21	6,61	7,06	6,40	69 711	463 319
Mars	22	7,73	8,28	7,18	183 933	1 408 610
Avril	19	6,99	7,56	6,67	55 173	387 775
Mai	22	6,54	6,88	6,35	40 472	264 750
Juin	21	7,26	8,00	6,52	96 855	706 829
Juillet	22	7,51	7,72	7,20	73 191	549 392
Août	23	7,25	7,48	6,90	44 818	322 339
Septembre	20	7,07	7,20	6,91	45 742	322 154
Octobre	23	7,46	7,59	7,08	118 778	885 636
Novembre	22	7,77	8,19	7,49	125 770	978 487
Décembre	19	7,64	8,01	7,04	88 606	664 231

4.2 | Historique du cours de l'action

Moyenne journalière de transaction	exercice clos 30 juin 03	exercice clos 30 juin 04	exercice clos 30 juin 05	exercice clos 30 juin 06	exercice clos 30 juin 07	exercice clos 30 juin 08	exercice clos 30 juin 09	exercice clos 30 juin 10	exercice clos 30 juin 11	exercice clos 30 juin 12
En nombre	604	611	620	2273	2133	5345	5902	5973	4542	3830
En milliers €	19	29	36	73	110	107	66	54	41	28,55
Cours extrême en €										
Plus haut	57,4	57	70,2	43,9	71,55	25,33	16,8	10,56	9,95	9,68
Plus bas	20,26	36	44,49	23	35,1	14,07	6,42	7,34	7,74	6,27
Derniers cours de l'exercice	36,3	54,9	68,4	38,57	69	16,7	7,93	8,49	9,55	7,55
Rendement net de l'action ⁽¹⁾	0,66%	0,55%	0,72%	0,57%	0,42%	0,90%	0,76%	1,30%	1,57%	2,25%

(1) dividende net rapporté au dernier cours de l'exercice

Ce tableau est établi selon les données communiquées par source Euronext excepté les données «Montant» qui viennent de FinInfo.

I De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 30 juin 2012 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 3.161.303 €.

Elle approuve également la teneur des rapports qui lui ont été présentés. En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution a été adoptée à la majorité.

DEUXIEME RÉOLUTION : AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- ⇒ 1 913 404,40 € en autres réserves.
- ⇒ la somme de 1 247 898,60 € à titre de distribution de dividende, soit 0,17 € brut hors prélèvement sociaux de dividende par action ; ce dernier est éligible à la réfaction de 40 % et au prélèvement libératoire forfaitaire applicable aux personnes physiques domiciliées en France.

Cette résolution a été adoptée à la majorité.

TROISIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes, et après en avoir délibéré, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2012 tels qu'ils lui ont été présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 3.578 k€.

Cette résolution a été adoptée à la majorité.

QUATRIÈME RÉOLUTION : APPROBATION DES DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, et après en avoir délibéré, approuve les dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts de l'exercice clos le 30 juin 2012, d'un montant de 88.927 € telles qu'elles lui ont été présentées.

Cette résolution a été adoptée à la majorité.

CINQUIÈME RÉOLUTION : CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DE L'ARTICLE L225-38 ANTÉRIEUREMENT CONCLUS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE

L'Assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, constate que les conventions antérieurement conclues au cours de l'exercice écoulé et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce ont continué à produire leurs effets au cours de l'exercice écoulé.

L'Assemblée générale prend acte de ce qui lui a été rappelée, à savoir que dans le courant de l'exercice, il a été conclu des conventions nouvelles donnant lieu à application de l'article L 225-38 du Code de Commerce, dont il a été donné régulièrement connaissance aux Commissaires aux comptes et qui ont été autorisées lors des conseils d'administration tenus au cours de l'exercice clos.

Cette résolution a été adoptée à la majorité, les administrateurs et actionnaires concernés n'ayant pas participé au vote.

SIXIEME RÉOLUTION : APPROBATION D'UNE CONVENTION NOUVELLEMENT CONCLUE VISEE PAR L'ARTICLE L225-38 DU CODE DE COMMERCE RELATIVE AU BAIL COMMERCIAL DE CHAPONNAY AVEC LA SCI BASTIDE CHAPONNAY

L'Assemblée générale ordinaire, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes, approuve la convention conclue entre la société Bastide le confort médical et la SCI BASTIDE CHAPONNAY.

Cette résolution a été adoptée à la majorité, les administrateurs et actionnaires concernés n'ayant pas participé au vote.

II De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

DIXIEME RESOLUTION : APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES

L'Assemblée générale, après lecture du rapport du Conseil d'Administration, approuve les modifications statutaires tendant essentiellement

- d'une part, à des ajustements qui découlent des dernières modifications législatives et réglementaires intervenues en matière de droit des sociétés et applicables aux sociétés dont les titres sont admis sur un marché réglementé

- ⇒ forme des actions,
- ⇒ au cumul d'un contrat de travail et d'un mandat d'administrateur,
- ⇒ aux conventions réglementées,
- ⇒ aux organes de convocation,
- ⇒ aux quorums, aux délais et aux formes de convocation des assemblées générales,
- ⇒ à la représentation des actionnaires

- et d'autre part accroître certaines limites d'âge concernant les mandataires sociaux afin de la porter à 85 ans au lieu de 75 ans actuellement.

L'Assemblée Générale décide en conséquence de modifier les articles 9,12, 16, 19, 21, 24, 27, 30, 31, 33, 34, 40, 42, 43 et qui deviennent rédigés ainsi :

Article 9 – Augmentation du Capital

9.1 *Le capital social peut être augmenté suivant décision ou autorisation de l'assemblée générale extraordinaire par tous moyens et procédures prévus par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. En représentation des augmentations du capital, il peut être créé des actions de préférence. En cas d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires. Les augmentations du capital sont réalisées malgré l'existence de rompus, les droits de souscription et d'attribution étant négociables ou cessibles. Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruit et du nu-propriétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions légales et réglementaires.*

9.2 *L'assemblée générale peut déléguer au conseil d'administration le pouvoir de réaliser les augmentations qu'elle aura décidé, pour une durée qui ne peut excéder 5 ans dans la limite du plafond qu'elle fixera.*

Elle peut déléguer aussi cette compétence au conseil d'administration pour une durée qui ne peut excéder 26 mois dans la limite d'un montant qu'elle fixera.

Dans la limite de la délégation donnée par l'assemblée générale, le conseil d'administration dispose des pouvoirs nécessaires pour fixer les conditions d'émission, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent et procéder à la modification corrélative des statuts.

Il peut être décidé de limiter une augmentation de capital à souscrire en numéraire au montant des souscriptions recueillies, dans les conditions prévues par la loi

9.3 *L'assemblée générale extraordinaire peut autoriser le conseil d'administration à acheter les actions de la société dans le cadre de la participation des salariés aux résultats et dans le cadre des options d'achat consentis aux salariés en vue de les leur attribuer dans les conditions prévues par la loi.*

9.4 *L'assemblée générale ordinaire peut autoriser le conseil d'administration à acheter les actions de la société dès lors que celle-ci est admise sur un marché réglementée ou sur un système multilatéral de négociation en vue de régulariser les cours*

Article 27 - Conventions réglementées

1. Conventions soumises à autorisation

Toute convention intervenant directement ou indirectement ou par personne interposée entre la société et son directeur général, l'un de ses directeurs généraux délégués, l'un de ses administrateurs, l'un de ses actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure aux dispositions légales ou s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant au sens de l'article L. 233-3 du code de commerce, doit être soumise à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Il en est de même des conventions auxquelles une des personnes visées ci-dessus est indirectement intéressée.

Sont également soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration, les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués ou l'un des administrateurs de la société est propriétaire, associé indéfiniment responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou de façon générale dirigeant de cette entreprise.

Ces conventions doivent être autorisées et approuvées dans les conditions légales.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 30 - Organe de convocation - Lieu de réunion des assemblées

Les assemblées générales sont convoquées, soit par le conseil d'administration, soit par le ou les commissaires aux comptes en cas d'urgence, soit par toute personne habilitée à cet effet.

Les assemblées générales sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Conformément aux modalités et aux délais légaux relatifs à la convocation des assemblées générales, la société publiera au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires, un avis contenant notamment l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des projets des résolutions qui seront présentées à l'Assemblée par le Conseil d'Administration, les lieux où doivent être déposés les certificats des intermédiaires habilités constatant l'indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée des actions au porteur inscrites en compte chez eux ainsi que les lieux et conditions dans lesquels peuvent être tenus les formulaires de vote par correspondance.

Lorsque l'assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée, sont convoquées dans les délais légaux et dans les conditions de formes légales. L'avis et/ou les lettres de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première. Chaque avis et/ou les lettres de convocation doivent contenir les mentions prescrites par la loi.

Article 31 - Formes et délais de convocation

Les assemblées sont convoquées dans les conditions de forme et de délai prévus par la loi.

Article 33 - Admission aux assemblées

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles et inscrits à son nom dans le délai légal avant la date de la réunion. Le conseil d'administration peut réduire ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires. En cas de démembrement de la propriété de l'action, seul le titulaire du droit de vote peut participer ou se faire représenter à l'assemblée. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés à l'assemblée générale par l'un d'eux ou par un mandataire unique qui est désigné, en cas de désaccord, par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Article 34 - Représentation des actionnaires - vote par correspondance

Tout actionnaire peut se faire représenter dans les conditions légales. Le mandat est donné pour une seule assemblée. Il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elles sont tenues le même jour ou dans un délai de sept jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 40 - Quorum et majorité des assemblées générales ordinaires

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si le quorum légal est atteint par les actionnaires présents ou représentés. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Article 42 - Quorum et majorité des assemblées générales extraordinaires et des assemblées à caractère constitutif

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si le quorum légal est atteint par les actionnaires présents ou représentés sur première convocation, et, à défaut sur deuxième convocation. A défaut d'atteinte du quorum à la deuxième convocation, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 43 - Assemblées spéciales

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si le quorum légal est atteint par les actionnaires présents ou représentés. A défaut d'atteinte du quorum à la deuxième convocation, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

Cette résolution a été adoptée à la majorité.

ONZIEME RESOLUTION : POUVOIRS POUR LES FORMALITES

L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités de dépôt et de publications prévues par la loi.

Cette résolution a été adoptée à la majorité.



I Attestation du responsable du document de référence

Nous attestons, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Nous attestons, à notre connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion figurant en page 16 présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques consolidées présentées dans ce document ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en 48 et 49. Les comptes consolidés concernant l'exercice 2009-2010, inclus par référence dans le document de référence ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux qui contenait une observation.

Fait à Caissargues, le 25 avril 2013

Guy BASTIDE

Président Directeur Général

III Rapports d'activités comptes consolidés de Bastide le Confort Médical et rapports des commissaires aux comptes pour les exercices 2009-2010 et 2010-2011

Les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence.

Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide Le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2009-2010 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 1^{er} avril 2011 sous le n° D.11-0209.

Le rapport d'activité, les comptes consolidés de Bastide Le Confort Médical, le rapport des commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice 2010-2011 tels que présentés dans le document de référence déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 11 avril 2012 sous le n° D.12-0323.

Les deux documents de référence cités ci-dessus sont disponibles sur les sites Internet de Bastide Le Confort Médical [http : //www.bastideleconfortmedical.com](http://www.bastideleconfortmedical.com) et de l'Autorité des Marchés Financiers, [http : //www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)

Tableau de concordance

Conformément à l'annexe I du règlement CE 809/2004.

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, le tableau ci-dessous renvoie aux principales rubriques de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers et aux pages du rapport annuel correspondantes.

Rubrique	Pages	Rubrique	Pages		
1	Personnes responsables	102	10.3	Informations sur les conditions d'emprunt et structure financière	43
2	Contrôleurs légaux des comptes	77	10.4	Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sur les opérations de l'émetteur	na
3	Informations financières sélectionnées		10.5	Informations concernant les sources de financement attendues pour réaliser les investissements prévus	na
3.1	Informations historiques	5 et 23	11	Recherche et développement, brevets, licences	24
4	Facteurs de risques	68 à 71	12	Information sur les tendances	20 - 21
5	Informations concernant l'émetteur		13	Prévisions ou estimations du bénéfice	20
5.1	Histoire et évolution de la société	4	14	Organes d'administration, de Direction et de surveillance, Direction générale	
5.2	Investissements	24	14.1	Organes d'administration et de direction	73
6	Aperçu des activités		14.2	Conflit d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	na
6.1	Principales activités	6 à 9	15	Rémunération et avantages	
6.2	Principaux marchés	12 à 13	15.1	Montant de la rémunération versée et avantages en nature	74 à 76
6.4	Degré de dépendance aux brevets, licences, contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	nc	15.2	Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	na
7	Organigramme		16	Fonctionnements des organes d'administration et de direction	
7.1	Description sommaire du groupe	27	16.1	Date d'expiration des mandats actuels	87
7.2	Liste des filiales importantes	39	16.2	Contrats de service liant les membres des organes d'administration	na
8	Propriétés immobilières, usines et équipements		16.3	Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations	83
8.1	Immobilisation corporelles importante existante ou planifiée	40 - 41	16.4	Conformité au gouvernement d'entreprise en vigueur	83
8.2	Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	na			
9	Examen de la situation financière et du résultat				
9.1	Situation financière	16 à 19			
9.2	Résultat d'exploitation	16 à 19			
10	Trésorerie et capitaux				
10.1	Capitaux de l'émetteur	32			
10.2	Source et montant des flux de trésorerie	33			

Rubrique	Pages
17	Salariés
17.1	Nombre de salariés 71
17.2	Participations et stock-options 72
17.3	Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur 72
18	Principaux actionnaires
18.1	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social 25
18.3	Détention et contrôle de l'émetteur 93
18.4	Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle na
19	Opérations avec des apparentés na
20	Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur
20.1	Informations financières historiques 23
20.2	Informations financières pro forma na
20.3	Etats financiers 30 à 67
20.4	Vérification des informations historiques annuelles 48 - 49
20.5	Dates des dernières informations financières 15
20.6	Informations financières intermédiaires et autres 30 à 67
20.7	Politique de distribution des dividendes 14
20.8	Procédures judiciaires et d'arbitrage 68
20.9	Changement significatif de la situation commerciale ou financière depuis la fin du dernier exercice 20

Rubrique	Pages
21	Informations complémentaires
21.1	Capital social 91 à 94
21.2	Acte constitutif et statuts 90 à 91
22	Contrats importants na
23	Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts na
24	Documents accessibles au public 15
25	Informations sur les participations 17



www.bastideleconfortmedical.com

Rapport d'activité 2011 • 2012



Bastide

LE CONFORT MÉDICAL

TEC

NOVASET

ConfortMéd

Prémia

Méditec

Domitec

BCM